



2009-2011

La grève des travailleuses et travailleurs sans papiers Du côté des intérimaires





Les photos de cette brochure, sauf mention spéciale autre, ont été prises par des grévistes et par Maurice Amzallag.

2009-2011

La grève des travailleuses et travailleurs sans papiers

Du côté des intérimaires

Des milliers de travailleuses et travailleurs sans papiers, d'octobre 2009 à juillet 2010, pendant près de dix mois, ont mené une grève comme jamais on n'en avait vue dans ce pays. Une grève longue. Une grève acharnée et riche en péripéties. Une grève extrêmement courageuse car ceux et celles qui s'y sont lancés étaient des « illégaux » au regard du droit de séjour en France, passibles d'être raflés, expulsés, et leur famille au pays privée de la part du salaire qu'ils lui envoient.

Ils étaient des illégaux, des fantômes au regard de la loi sauf pour les cotisations sociales ou les impôts, mais pourtant bien en chair et en os pour les patrons qui les ont exploités, pendant des années – des paquets de feuilles de paye en font foi –, à des travaux parmi les plus durs et les plus pénibles, sur les chantiers du bâtiment ou du nettoyage, dans la restauration ou dans les sombres réduits des ateliers de confection.

C'en était trop. Ils ont décidé d'apparaître au grand jour, par la lutte. Quelques premières grèves démarrées ici ou là, dès 2007 et surtout en 2008, ont impulsé la vague de 2009-2010, pas franchement terminée en 2011, cette fois à 6 800 et tous ensemble contre la politique gouvernementale. Ce qui fut l'occasion, pour bien des travailleuses et travailleurs de ce pays, bien des militantes et militants pensant en connaître un bout sur l'exploitation en France, d'ouvrir davantage les yeux sur cette réalité stupéfiante de centaines de milliers de travailleurs embauchés régulièrement mais pourtant sans titre de séjour. La jungle capitaliste, quoi !

C'est la grève qui a posé le problème au grand jour...

Il faut tirer un grand coup de chapeau aux 6 800 travailleuses et travailleurs qui l'ont menée – certes encouragés et aidés par des

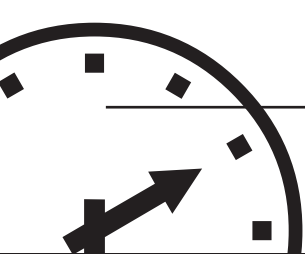
militants syndicaux et politiques. Mais le courage revient aux premiers.

Jamais, ou rarement, avait-on vu une grève aussi longue. Jamais, ou rarement, avait-on vu une grève de travailleurs si précaires, du fait de l'irrégularité de leur situation. Jamais, ou rarement, une grève aussi vivace et acharnée. Quelle que soit leur situation aujourd'hui, qu'ils soient déjà ou pas encore régularisés, qu'ils aient ou non retrouvé un travail, les grévistes restent solidement soudés par cette lutte qu'ils ont menée pour le respect de leurs droits élémentaires mais aussi pour l'émancipation de tous les travailleurs.

Les pages qui suivent racontent autant que faire se peut cette aventure collective, en particulier celle vécue du côté du piquet des intérimaires. Les grévistes l'ont écrite eux-mêmes, même si nous leur avons prêté notre plume. Ce sont eux les vrais signataires :

Abdallah, Abdelkader, Abdelkarim, Abdoulaye, Adama, Aladji, Aliou, Amadou, Bakary, Bandiougou, Barry, Basiry, Bilaly, Birama, Boubou, Cheickné, Cissé, Daouda, Dassiré, Dayé, Dekou, Dodo, Doukouré, Elhaj, El Hassan, Fadel, Fassa, Fousseyni, Gueïda, Hamalla, Hamdiatou, Hamet, Harouna, Hassan, Ibrahima, Idrissa, Issa, Kalilou, Keffiun, Koko, Koly, Lamba, Lassana, Maciré, Madymakan, Mahadjou, Makan, Maky, Malé, Mamadou, Mahamadou, Massiga, Matene, Modibo, Mohamed, Moussa, Nouha, Oumar, Ousmane, Rachid, Samba, Sekna, Sekou, Saïdou, Sarakata, Siliman, Siriman, Souleymane, Soumaré, Tama, Tidiane, Wade, Wagy, Woyo, Yacouba, Youssouf... et bien d'autres.

Le 26 mai 2011



Chronologie

Les précédents

Octobre 2006 :

grève des sans-papiers de l'usine Modeluxe.

Juin 2007 :

grève au Buffalo Grill de Viry - Châtillon.

Avril 2008 :

début de la première vague de grèves de sans-papiers. Cette grève qui touche des dizaines d'entreprises ne pourrait être résumée en quelques mots !

Octobre 2009, le début de «la grève des 6 000»

Cette brochure relate quelques aspects d'une grève de près d'un an de travailleurs sans papiers. Elle a démarré le lundi 12 octobre 2009. Il est plus difficile de dire quand elle s'est terminée, car le gouvernement n'a pas tenu les engagements qu'il avait pris à la fin juin 2010 face aux responsables syndicaux de la CGT, SUD, FSU, CFDT et UNSA négociant au nom des grévistes, de régulariser selon des critères nationaux pourtant précisés dans des textes. Les ministères de l'Immigration

et du Travail qui, au cours de cette lutte ont changé plusieurs fois de titulaires et d'appellations, ont laissé libre cours à l'incurie et à la mauvaise volonté des préfetures dans le traitement des milliers de dossiers déposés par les grévistes. D'où de nouveaux mois d'une lutte loin d'être terminée aujourd'hui, en mai 2011.

Cette grève a concerné jusqu'à 6 800 travailleurs – c'est le nombre de cartes de grévistes délivrées. Mais on l'a appelée

Les petites cartes bleues (même si là elles sont grises) de « gréviste ».



aussi « *la grève des 6000* », nombre qui a davantage correspondu à la réalité. Elle a démarré à l'initiative des « Onze », un regroupement de cinq organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA) et six associations (Cimade, Ligue des droits de l'homme, RESF, Femmes Égalité, Autremonde, Droits Devant !!) – au premier rang desquelles la CGT. À la différence d'une première vague de grèves démarrée par la CGT et Droits Devant !! au printemps 2008, menée site par site dans des dizaines de restaurants, chantiers de nettoyage ou agences d'intérim de la région parisienne, pour arracher aux différents patrons les promesses d'embauche nécessaires aux démarches de régularisation, la grève de 2009-2010 a été un mouvement d'ensemble ciblant le gouvernement et, en particulier les deux ministères concernés de l'Immigration et du Travail, pour leur imposer une mesure d'application générale de régularisation des travailleurs. Les milliers de travailleurs sans papiers qui se sont engagés dans la grève l'ont fait ensemble, de façon collective et solidaire. Cela dit, comme il n'était pas simple d'organiser des milliers de travailleurs qui ne se connaissaient préalablement pas et travaillaient pour une multitude d'entreprises souvent petites ou constituées de petits chantiers, les initiateurs de la grève l'ont organisée selon quatre grands secteurs : le nettoyage, le bâtiment, la restauration et l'intérim. C'étaient les principaux secteurs de recours massif à la main-d'œuvre étrangère, avec ou sans papiers. S'y est ajouté le secteur de l'aide à la personne, dans lequel l'association « Femmes égalité » s'était déjà investie. C'est donc à ces divers pôles d'organisation que, dès le lancement de la grève, le lundi 12 octobre 2009, les grévistes ont été invités à se rattacher. En particulier les 1 500 grévistes du secteur de l'intérim, dont cette brochure relate tout particulièrement les longs mois de lutte et les efforts propres d'organisation.

Dès le printemps 2008, lors de la première vague de grèves, puis en 2009-2010 lors de la seconde, des camarades de notre

courant, la Fraction l'Étincelle (issue de Lutte Ouvrière et militant aujourd'hui avec le NPA), ont décidé d'épauler des grévistes de l'intérim qui appelaient à l'aide. En tout premier lieu Maurice Amzallag, un camarade ayant l'expérience de grèves dans la sous-traitance du nettoyage à la SNCF, récemment retraité et toujours militant syndical et politique. Il a milité dans cette grève de travailleurs sans papiers dans les rangs de l'USI-CGT (Union syndicale de l'intérim, CGT), et participé aux réunions des Onze. Nous y revenons plus loin.

Nous avons écrit cette brochure avec la collaboration d'un grand nombre de délégués et grévistes de l'intérim, connus des autres grévistes et du mouvement comme « ceux du 103 » par référence au numéro de rue d'un local syndical qui, après des dizaines d'évacuations, est devenu leur « quartier ». Cette brochure ne prétend pas tout dire ni tout expliquer des multiples facettes de ce mouvement. D'autres ont déjà écrit, que nous citons en annexe. D'autres probablement écriront. Mais c'est un premier témoignage de « ceux du 103 », grévistes et soutiens qui ont accompagné ce combat obstiné et courageux.

Encore une fois, si ce mouvement a allié la centralisation et l'autonomie de différents secteurs, il a d'abord été un mouvement inédit de milliers de travailleurs sans papiers, qui ont affirmé pour la première fois par la grève, à cette vaste échelle de 2009-2010 après le galop d'essai de 2008, qu'ils étaient partie intégrante de la classe ouvrière de ce pays, et exigeaient que le gouvernement et le patronat prennent une mesure générale de régularisation de tous les travailleurs sans papiers.

Rien ne l'exprime mieux que le slogan de cette lutte :

**« On bosse ici,
on vit ici,
on reste ici ! »**

Des travailleurs comme les autres... à un bout de papier près

Au démarrage de la grève, des évaluations gouvernementales indiquaient que 300 000 à 400 000 « sans-papiers » travaillaient en France, venus de divers continents. Ont participé à cette grève, des centaines de Chinoises et Chinois, des dizaines d'Algériens et Marocains mais, surtout, des milliers de travailleurs appartenant à la communauté d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Mauritanie) – tout particulièrement parmi les intérimaires travaillant essentiellement dans le bâtiment.

Ces camarades étaient pour la plupart en France depuis des années, avec des fiches de paie, des quittances de loyers, des feuilles d'impôts, autant de papiers pour ne pas dire de paperasses que les autres. Sauf évidemment ce fichu titre de séjour qui leur permettrait de vivre comme les autres. « Cent papiers mais pas le bon ! », dénonçait fort justement un tract. Une minorité de grévistes étaient « au noir », en particulier les Chinoises et Chinois de la restauration ou de la confection, ou les femmes maghrébines ou de pays de l'Est du secteur de l'aide à la personne. Leur nombre ne cesse de grossir car les riches se paient une nouvelle domesticité à bas prix, tandis que de moins riches en passent par là pour pallier les défaillances croissantes de l'État en matière d'encadrement de la petite enfance ou du grand âge.

« On bosse ici » était un cri du cœur et un cri de guerre. C'était le ciment de la grève. Toutes et tous les grévistes « bossaient » effectivement ici. Beaucoup étaient installés dans des emplois de terrassiers, ferrailleurs, préposés pour ne pas dire condamnés au marteau piqueur, plongeurs dans des hôtels et restaurants, employés dans des blanchisseries industrielles ou autres services de nettoyage. Des emplois généralement sous-payés, sous-qualifiés, surexploités, que personne ne leur disputait et auxquels ils ne pouvaient pas échapper,

quelles que soient leurs compétences et formations, précisément parce qu'ils ou elles n'avaient pas de titre de séjour.

L'absence de ce papier était – et reste pour beaucoup ! – intolérable aussi parce qu'elle condamne au cache-cache avec la police, aux « galères » pour trouver un logement, pour se faire soigner, pour vivre en famille ici et/ou retourner au pays rendre visite aux siens. Ce à quoi s'ajoute l'exaspération devant l'hypocrisie des autorités publiques et du patronat qui, d'un côté tolèrent voire encouragent à travailler sans papiers, de l'autre pourchassent et répriment ceux qui y sont condamnés. Dans ce mouvement, les grévistes n'ont pas cessé d'entendre des patrons plaçant « non coupables » et pleurnichant qu'ils auraient été abusés, qu'on leur aurait menti à l'embauche, que ces salariés qui revendiquaient d'être régularisés n'étaient pas des « sans-papiers » mais des « faux-papiers ». Des tricheurs voire des faussaires ! Les patrons savaient pourtant et agissaient en toute connaissance de cause... et de gain pour leur compte en banque. D'autant que les durcissements législatifs et policiers de ces dernières années les incitaient plus que jamais à suggérer aux travailleurs d'apporter les papiers d'un frère ou d'un cousin, ou bien une quittance de loyer ou facture d'EDF, en guise de titre de séjour valable ! Ni vu ni connu, j't'exploite.

Contrôles, tracasseries, l'étau s'est resserré autour de ces camarades. Et des militants syndicalistes et/ou politiques, de gauche et d'extrême gauche, pour beaucoup déjà engagés dans ces luttes pour la régularisation des sans-papiers qui ont ponctué l'actualité depuis 20 ans, ont aidé à faire surgir ces premières grèves. Une nouveauté. Donnant immédiatement un nouveau statut à ceux qui courageusement montraient qu'ils étaient travailleurs puisque grévistes ! Bon nombre de travailleurs et militants « ordinaires » ont découvert cette réalité et mesuré l'ampleur du scandale à cette occasion. Les « sans-papiers » sont sortis d'une certaine marginalité : ils étaient bel et bien des





travailleurs comme les autres, capables autant que les autres de faire grève, de livrer un combat de classe, et d'y puiser un fort sentiment de dignité.

Les « Onze », un cadre unitaire

En avril 2008, une première vague de grèves de sans-papiers était lancée par la CGT et Droits Devant !! Les principaux responsables en étaient Francine Blanche, secrétaire confédérale de la CGT et chargée du droit des salariés et des discriminations, et Raymond Chauveau, militant syndical à la RATP, secrétaire de l'UL-CGT de Massy – tous deux ayant épaulé des conflits antérieurs, isolés mais marquants. Des secrétaires ou militants d'Unions départementales (UD) et d'Unions locales (UL) de la région parisienne, des militants de l'USI-CGT (Union syndicale de l'intérim CGT), avaient aussi participé. Notre camarade Maurice Amzallag et quelques autres militants de notre courant s'étaient joints à eux, dans cette première vague de grèves « printemps, été, automne,

hiver » 2008 : car les saisons passent mais les grèves de sans-papiers demeurent ! De premières expériences et de premiers acquis ont été engrangés dans l'intérim en 2008 (en particulier lors d'une grève chez Perfect-Intérim, relatée en annexe, qui a duré de juin 2008 à mars 2009).

À l'automne 2009, ce sont cette fois « les Onze », cinq syndicats et six associations qui ensemble ont engagé le fer contre le gouvernement. Des militants de ces syndicats ou associations s'étaient déjà côtoyés dans des combats antérieurs, en particulier dans la sérieuse et courageuse guérilla menée par RESF (Réseau Éducation Sans Frontières, de parents d'élèves et d'enseignants), contre le gouvernement et les préfectures, pour

Une banderole de l'USI-CGT, avec les slogans arborés dans des dizaines de cortèges

« Des grévistes racontent...
Quand tu as pris la carte... »

T'as pas le droit de travailler, chaque matin tu viens faire ton pointage, on vient faire des réunions, on regarde ce qu'on doit faire, chaque matin ou bien le soir, voilà, là c'est bien organisé.

empêcher que des enfants scolarisés ne soient arrachés à leurs classes et à leurs copains parce que leurs parents étaient sans papiers. Les luttes passées avaient créé des liens. L'exacerbation de la situation les renforçait : les grèves du printemps, qui avaient posé le problème au grand jour, rendaient les patrons méfiants. Plutôt que d'être pris la main dans le sac, ils licenciaient des travailleurs sans papiers. Il fallait donc agir. Tout se conjuga pour accélérer la constitution de ce front unitaire des Onze. À la mode du LKP Guadeloupéen créé quelques mois plus tôt ? Une simple analogie.

Les Onze lancèrent leur offensive commune contre le gouvernement par une lettre adressée à François Fillon, le 1^{er} octobre 2009, où ils exigeaient un texte, une circulaire demandaient-ils, définissant des critères de régularisation « *améliorés, simplifiés, appliqués dans l'ensemble du territoire* ». Ils se faisaient les porte-parole de l'indignation croissante des travailleurs sans papiers face à l'arbitraire des préfectures. C'était du n'importe quoi effectivement, de réserver un sort différent aux uns ou aux autres « *selon les départements et même entre des salarié(e)s de situation parfaitement identique* ». La décision commune des Onze en septembre 2009 fut donc de déclencher une nouvelle vague de grèves, entraînant tous les travailleurs en situation dite irrégulière, quelle que soit la taille de leur entreprise, et même s'ils étaient isolés. Celle-ci

commença effectivement le lundi 12 octobre 2009.

C'est donc le front des Onze qui pilota de bout en bout ce mouvement, même si, en son sein, les syndicats avaient probablement le plus grand poids, et parmi eux d'abord la CGT, dans une moindre mesure Solidaires et la FSU. Les deux principaux porte-parole du mouvement, et négociateurs auprès du patronat comme des ministères, étaient des responsables de la CGT, Francine Blanche et Raymond Chauveau, ce dernier désigné « coordonnateur » de la grève en 2009 par la CGT. Ce front a tenu des réunions hebdomadaires pendant des mois, convoqué des assemblées de délégués de grévistes plus espacées, qui se tenaient généralement au siège de la confédération CGT à Montreuil. À noter que n'ont été pas été sollicités ni a fortiori associés des représentants d'organisations politiques, de gauche ou d'extrême gauche. Les « Onze » étaient des représentants de syndicats et d'associations. On peut se demander pourquoi. Fallait-il se conformer à la « neutralité » politique affichée maintenant par la CGT ? Fallait-il ne pas mettre le Parti socialiste, dont la direction nationale ne s'est jamais franchement exprimée en faveur de la régularisation de tous les travailleurs sans papiers, en situation de décliner sa participation ? Les Onze ont fait à plusieurs occasions appel aux artistes, cinéastes, personnalités... mais n'ont pas vraiment sollicité les « politiques ». Une différence avec le LKP.

L'affiche de l'USI-CGT, sur la vitrine d'une agence occupée.



Lors de rassemblements et manifestations, la parole a néanmoins été donnée à des membres du Parti socialiste, du Parti communiste, du Parti de gauche comme du NPA ou de Lutte Ouvrière, mais tardivement (pas avant un rassemblement à la mi-avril 2010 place de l'Hôtel de Ville, puis place de la Bastille lors de son occupation) et, souvent, pour les grands partis de gauche, à des personnalités locales. Le mouvement aurait pu gagner en force si les formations politiques s'étaient rangées ensemble à ses côtés pour lui apporter un soutien politique national et



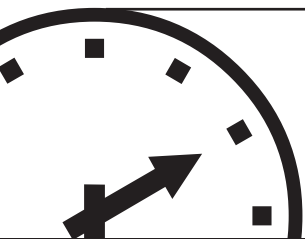
donner un camouflet à toutes les bassesses du gouvernement Fillon-Sarkozy en matière d'immigration. L'élan du mouvement dans ses premiers mois l'aurait probablement permis. Mais les directions syndicales et politiques nationales n'en voulaient manifestement pas. Ce qui n'empêche que de nombreux militants ou élus sont venus saluer les grévistes à des piquets, leur ont fourni de l'aide matérielle dans leurs communes et quartiers. Une députée du Parti socialiste du XII^e arrondissement, Sandrine Mazetier, par ailleurs secrétaire nationale à l'immigration du PS, est venue saluer le courage des grévistes du 103 et affirmer que le PS avait demandé une « *régularisation large* », pour « *ceux qui osent être en grève et les autres* ». Le maire du II^e arrondissement de Paris, Jacques Boutault, d'Europe Écologie – les Verts, a fourni aux grévistes une salle où ils ont pu tenir de nombreuses réunions de travail. Les aides n'ont pas manqué, nous y reviendrons, mais elles sont restées locales, donc peu connues et peu embarrassantes pour le gouvernement.

Même au sein des « Onze », l'investissement a été très divers : la CFDT ou l'UNSA ont offert surtout leur étiquette

et leur caution, tandis que la CGT, SUD ou la FSU via RESF, la Ligue des droits de l'Homme et d'autres associations dont le MRAP ont fourni une aide militante et matérielle. Si la CGT est restée l'élément dominant, l'investissement de ses différentes structures – UL ou UD de la région parisienne – a été lui aussi variable. Il en a été de même à Solidaires. Il faut savoir que la tâche était dévoreuse de temps et donc pas simple. Le front des Onze est néanmoins resté soudé pendant les longs mois de cette grève, juste égratigné par quelques tentatives de Solidaires, à partir d'avril, de prendre contact séparément avec la préfecture de Paris pour déposer « ses » dossiers – parce que des grévistes de ses quelques piquets isolés disaient ne plus pouvoir tenir. Quoi qu'il en soit, le front des Onze a tenu et dirigé cette grève, avec le souci d'associer des délégués de grévistes à ses initiatives et prises de décision, ne serait-ce que leur meilleure efficacité.

Si les Onze ont pris la responsabilité du mouvement et l'ont dirigé, si les syndicats ont négocié avec les patrons et le gouvernement, ce sont les 6 000 grévistes

Un rassemblement en mai 2010 :
« Oui on est grévistes, et on est 6800 ».



Lancement de la grève
entamée en octobre
2009

1^{er} octobre 2009 :
lettre des Onze
organisations
(syndicats et associations)
à François Fillon.

7 octobre 2009 :
rassemblement « pour
un travail décent », une
journée d'action appelée
par les confédérations
syndicales. Dans la
manifestation parisienne,
présence remarquable de
travailleurs sans-papiers.

11 octobre 2009 :
assemblée à Montreuil
pour préparer le lancement
de la grève.

12 octobre 2009 :
début de la grève (dite
« acte II », après l'« acte I »
de 2008).

14 octobre 2009 :
la grève touche déjà 2 000
grévistes, sur une trentaine
de sites.

qui en étaient la force, qui ont désigné des délégués de secteurs ou de sites occupés, selon des modalités variables. Cela s'est fait à l'instigation des Onze au départ, par la volonté toujours plus affirmée des grévistes ensuite, quand leur engagement et leur compétence dans la grève se sont confortés. Jusqu'à ce que parfois, dans quelques passes difficiles, ils exigent eux-mêmes et obtiennent la tenue d'une assemblée extraordinaire à Montreuil. Ces assemblées avaient lieu environ tous les quinze jours ou trois semaines, réunissant 200 à 400 grévistes parmi les plus engagés dans le mouvement, appartenant à tous les secteurs. Des assemblées impressionnantes par leur nombre et leur détermination. Les meetings, manifestations de rue ou rassemblements devant les ministères étaient des occasions où les représentants de l'ensemble du mouvement pouvaient se retrouver. Mais les AG de Montreuil étaient l'occasion de s'exprimer et de discuter. Elles étaient largement ouvertes, l'entrée y étant libre à toutes celles et ceux, grévistes ou soutiens, qui étaient connus des autres pour leur participation à la lutte. Les représentants des Onze s'installaient à la tribune, devant les grévistes. Raymond Chauveau et, dans une moindre mesure, Francine Blanche dirigeaient et orientaient les débats. Le cadre était préétabli, mais les principaux problèmes étaient mis sur le tapis, avec véhémence souvent par des délégués eux-mêmes, dans les moments « chauds ». Ces assemblées donnaient le pouls du mouvement. Permettaient également de mesurer le moral des soutiens extérieurs, qui a connu des sautes. Car évidemment, au fil des mois des grévistes se sont dits fatigués, des soutiens aussi, en particulier parmi de vieux opposants à « la grève de la CGT » qui s'enhardissaient contre elle du fait qu'elle traînait en longueur sans gagner. Il fallait pourtant continuer et tenir, trouver des initiatives à prendre. Et Raymond Chauveau, Francine Blanche, Maurice Amzallag ou d'autres, à commencer par des délégués grévistes, ont su intervenir en ce sens dans ces assemblées. À défaut d'une authentique démocratie ouvrière agissante, où les

grévistes eux-mêmes se seraient donné leur propre direction, le mouvement a tenu sur un mode de démocratie participative : des représentants de la grève, Chinoises et Chinois, Maghrébines et Maghrébins ou Africains, se réunissaient et débattaient dans ces assemblées générales, ils n'étaient pas invités à y voter, les Onze en dernière instance décidaient.

Nous décrivons plus loin l'organisation particulière des 1 500 grévistes de l'intérim qui à notre suggestion se sont organisés dans un comité de grève formé de délégués de piquets. Le secteur de l'intérim n'en a pas moins agi dans le cadre général choisi par les Onze – auxquels l'écrasante majorité des délégués et grévistes a globalement conservé sa confiance, avec néanmoins quelques remous lors de la période plus difficile de l'été et automne 2010, quand neuf mois de grève active ont laissé le terrain à la préparation intensive des dossiers et que leur dépôt n'a pas eu les suites espérées. À la fin juin, Raymond Chauveau avait demandé aux grévistes de lever formellement leurs piquets, puisque la promesse avait été faite par le gouvernement qu'enfin s'ouvrirait la phase de régularisation sur des critères jugés acceptables... À ceci près que la promesse n'a pas été tenue, et qu'aucune réponse sérieuse et rapide n'a été donnée aux milliers de dossiers déposés – en bonne et due forme et conformément aux critères retenus.

Le 12 octobre 2009, lancement de la grève et des occupations

De juin 2009 à la fin de l'été, de nombreux contacts eurent lieu entre ceux qui allaient donc former ce front des Onze. De son côté, la CGT réunissait ses responsables et militants d'Unions départementales, d'Unions locales, avec des travailleurs sans papiers. C'étaient les préparatifs.

Le dimanche 11 octobre se tenait à Montreuil, siège de la confédération CGT, une assemblée de lancement de la grève, à l'initiative des Onze. Un millier de



travailleurs sans papiers s'y précipitèrent. C'était la confirmation que la colère et la combativité étaient là : chaude ambiance et immense espoir pour les participants. C'était dans l'air que la CGT organisait quelque chose, une nouvelle grève. La nouvelle s'était largement propagée parmi des travailleurs sans papiers qui n'attendaient que cela, enfin l'action pour sortir d'une situation inextricable et insoutenable. Tous les grévistes racontent comment le bouche à oreille a fonctionné, parmi des travailleurs qui n'avaient pas été indifférents aux grèves antérieures, avaient hésité à s'y lancer et souvent regretté d'avoir raté le coche. Beaucoup étaient à l'affût d'un nouveau signal. Il s'avérait que, malgré les difficultés d'implantation syndicale dans les secteurs du bâtiment, de la restauration ou du nettoyage, où les sans-papiers étaient nombreux, la CGT avait une bonne réputation. De nombreux futurs grévistes la connaissaient déjà, avaient eu des contacts avec des militants, voire possédaient la carte.

Le lundi 12 octobre, ce fut le démarrage de la grève par les premières occupations. Ce

jour-là, plus de 1 300 grévistes investirent une trentaine de sites. Parmi lesquels les premiers gros piquets dits de secteurs où pouvaient se retrouver des « individuels », chaque secteur ayant choisi son propre point d'attaque :

Nettoyage : occupation d'un des sièges de l'importante société de nettoyage SAMSIC.

Restauration : occupation des locaux du Fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière (FAFIH), organisme cogéré entre

Le 2 novembre 2009 : l'occupation de la tour FIRST, ex-tour AXA, chantier symbolique de ces grands du BTP, ici Bouygues.

Des grévistes racontent...

La grève on l'a organisée »

On a commencé à Synergie à Saint-Lazare. On a dit : « Ceux qui font la grève, ils laissent le boulot, et pour les intérimaires chaque matin on a fait le pointage. Chaque matin à 8 heures le pointage. L'après midi, pointage. Un pointage à 8 heures, un pointage à 17 heures. Donc si tu fais le pointage, tu ne peux pas aller au boulot. C'est pour mobiliser, pour rester ensemble, pour montrer aux gens qu'on est en grève. »

On a commencé à organiser comme ça. Bon après, ça a commencé à bouger. On a demandé les Cerfas, des contrats de travail. On a fait les réunions à 8 heures, avec Maurice, avec vous, pour s'organiser, pour savoir comment faire. On a fait des occupations, dans les agences où on travaille, pour avoir les contrats de travail.



Banderole de l'Union locale CGT de Massy, une des équipes syndicales pionnières dans la lutte pour la régularisation des travailleurs sans papiers.

syndicats et employeurs, à la Madeleine.

Bâtiment : occupation par des grévistes et des militants d'Autremonde de l'entreprise de démolition Adec, occupation du chantier d'un hôtel de luxe du XVI^e arrondissement, – et le même jour occupation du bâtiment cossu de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), près des Champs-Élysées.

Intérim : occupation de trois agences d'intérim de la rue de Rome, Synergie, CRIT 27 et CRIT 69, près de la gare Saint-Lazare, par des grévistes et des militants de l'USI-CGT (Union

syndicale de l'intérim, CGT).

Ce 12 octobre à 9 heures, donc, près de 400 salariés intérimaires sans papiers se retrouvent près de la gare Saint-Lazare, avec des militants de l'Union syndicale de l'intérim CGT. Ce sont eux qui ont accompagné et permis nombre d'occupations dans les premières semaines du mouvement, parce qu'ils connaissaient bien les entreprises et les agences. Le cortège se dirige donc vers la rue de Rome pour y investir trois agences d'intérim. Il était prévu à l'origine de n'occuper que la plus grosse : l'entreprise Synergie spécialisée dans le placement de cadres. Mais l'afflux considérable de grévistes le matin même incite les militants syndicaux à investir aussi deux autres agences CRIT, dites CRIT 27 et CRIT 69, parce qu'elles sont sises à ces numéros de la rue de Rome. C'est le signal de la fermeture en chaîne de toutes les agences d'intérim du quartier, par peur de l'occupation. Le soir, plusieurs dizaines de grévistes restent dormir sur place. Pas question d'entamer de quelconques négociations avec la direction des agences, à la différence de ce qui s'était fait lors de la première vague de grève de 2008. Cette fois, les occupations s'inscrivent dans un mouvement plus large s'adressant



« Nous voulons cotiser », disent ces travailleuses et travailleurs chinois « au noir »

au gouvernement. En ce premier jour, le mouvement rassemble déjà près de 1 300 grévistes, pour atteindre au-delà des 6 000 quelques semaines plus tard, dont environ 1 500 intérimaires. Tous revendiquent donc une circulaire de régularisation des travailleurs sans papiers avec des critères clairs et uniformes sur tout le territoire, qui mettrait un frein à l'arbitraire des décisions préfectorales, rétabli depuis un an après la parenthèse du mouvement de grèves lancé le 15 avril 2008.

Le quotidien *La Croix* du 14 octobre, décrit assez bien le développement fulgurant du mouvement, le nombre des grévistes ayant atteint les 2 000 ce jour-là, et l'ambiance chez les intérimaires : « *La tension est palpable dans le hall d'accueil de l'agence d'intérim Synergie, plein à craquer, près de 350 hommes font silence tout d'un coup. Maurice, le permanent CGT, monte sur une chaise : « On est ici pour convaincre le gouvernement de changer de politique. Mais ça peut prendre du temps. Alors je vous demande un peu de calme parce qu'on est ici un des plus gros piquets du mouvement. » Les questions fusent : « J'ai des fiches de paie mais avec un faux nom, comment je fais ? », « Mon patron m'a licencié, est-ce que vous pouvez m'aider ? »*

Cette première semaine de grève est aussi marquée par les projecteurs – en particulier de *France-Info* – braqués sur les « forçats de la RATP ». Une vidéo circule sur Internet où l'on voit ces travailleurs, qui se sont filmés avec leurs propres portables, transportant de lourdes plaques de bitume, des seaux de bitume fumant, montrant leurs cicatrices de blessures et brûlures. Des travailleurs assurant des travaux de réfection des stations de métro, de nuit quand elles sont fermées, au mépris de toute sécurité. Il s'agit entre autres de 23 salariés intérimaires de la société ASTEN, une des multiples sociétés de sous-traitance à laquelle la RATP a recours, qui se mettent en grève le mardi 13 octobre, occupent la cour des ateliers centraux de la RATP rue Championnet dans le XVIII^e arrondissement de Paris... pour être



évacués par la police en fin de journée. Le vendredi 23 octobre, c'est le jour d'entrée dans la grève de travailleuses et travailleurs sans papiers chinois, dont une majorité de femmes, « *qui se sont invités pour la journée dans un immeuble du Medef, à Rosny-sous-Bois, qu'ils ont joliment décoré de drapeaux CGT. Délogés, mais pas de quoi les décourager...* », selon *Le journal de la grève*, publié par le photographe et journaliste Bernard Rondeau, par ailleurs militant de la CGT.

Des grévistes du secteur de l'aide à la personne, sous la banderole de « Femmes Egalité »

Au plus fort du mouvement, les grévistes chinois allaient être près de 700.

Des grévistes racontent... « C'est la grève qui a fait connaître qu'on est là »

Oui, c'est une bonne façon de se défendre. Parce que si on n'avait pas fait de grève, l'Etat il nous connaîtrait pas. Mais maintenant on a montré que nous aussi on est là. La grève a montré qu'on est là et qu'on veut être régularisés. J'ai arrêté le travail le 9 octobre 2009, c'était un vendredi, et la grève a commencé le 12 octobre, un lundi. J'ai tout laissé au chantier, mes affaires de sécurité, le casque, et tout. Le patron a dit « à lundi », j'ai dit OK ! Ok si tu m'as vu, si tu ne m'as pas vu je suis quelque part... Bon le lundi il ne m'a pas vu ! Il m'a appelé, il m'a dit D., viens-là. J'ai dit non je suis à la grève. « OK », il a dit, « la grève ça va finir quand ? » Il pensait dans 2 ou 3 jours. J'ai dit : « Je sais pas ! » Après deux jours il m'appelle et me dit : « Viens ! Vous n'avez pas encore fini votre grève ? » J'ai dit non, c'est la grève des travailleurs sans papiers, on s'est organisés, on a fait la grève.

Occupations, évacuations... marchantes !



Le 30 novembre 2009, scène d'évacuation policière d'une agence Sovitrat.

Comme bien des grèves ouvrières, celle-ci s'est accompagnée d'occupations de lieux de travail. En l'occurrence d'une cinquantaine au total d'agences d'intérim, puisque nous allons essentiellement parler de la grève dans ce secteur. Mais il y en a eu d'autres, dans les autres secteurs.

Dans un premier temps des militants syndicaux de l'USI-CGT effectuèrent les repérages nécessaires et prirent la tête des occupations. Ensuite, les grévistes s'en chargèrent eux-mêmes, avec ou sans aide syndicale quand cette dernière n'était pas disponible. Un certain nombre des grévistes ayant pris la carte de la CGT, ou se sentant de son côté, pouvaient légitimement se présenter aux patrons des agences comme des délégués eux-mêmes. Les grévistes connaissaient ces agences où ils travaillaient depuis de longues années, mais il leur fallait

néanmoins étudier de près l'emplacement, la visibilité, les agences de repli à proximité, l'organisation de l'espace disponible pour l'occupation, etc.

Souvent, au démarrage, c'était donc un militant syndical de l'USI-CGT qui entraînait le premier dans l'agence, en tant qu'intérimaire cherchant une mission. Puis, une fois dans la place, il faisait signe à deux ou trois grévistes postés non loin de là, qui le rejoignaient rapidement, s'engouffraient par la porte maintenue ouverte, puis appelaient en renfort la vingtaine ou trentaine de grévistes attendant au coin de la rue... « *Bon, en réalité je ne cherche pas du travail, il s'agit d'une occupation de votre agence dans le cadre du mouvement de grève des travailleurs sans papiers et nous resterons jusqu'à obtenir une circulaire du gouvernement !* » expliquaient ceux qui s'étaient invités. Les choses se sont passées de façon plus ou moins paisibles selon les réactions du personnel et le savoir-faire des grévistes qui ont dû rassurer sur le caractère de l'occupation, empêcher que le personnel ou la direction ne s'enferment dans un bureau... Détail important : il fallait trouver et préserver l'accès aux toilettes car les occupations ont eu lieu en continu, nuit et jour. Dans l'intérim, les grévistes installés sur le site occupé, devenu « piquet de grève », élaient sur place leurs délégués, chargés d'organiser les tâches militantes, les roulements d'occupation du site pendant la nuit, le pointage systématique des



Le 29 novembre : cortège massif de grévistes.

grévistes deux fois par jour pour avoir une idée exacte de l'état de la grève et s'assurer que personne ne reprenne le travail ; chargés aussi de représenter leur piquet dans le Comité de grève qui organisait la grève des intérimaires en se réunissant au quotidien. À l'ordre du jour du Comité de grève, dont nous reparlerons plus loin : la discussion des problèmes de chaque piquet (nombreux), des solutions à apporter (au moins égales aux précédents !), en plus de toutes les questions plus générales d'orientation de la grève.

C'est là qu'il faut dire deux mots de la « petite carte bleue », ou carte de gréviste, avec photo, nom, numéro de gréviste, nom de l'entreprise, etc. Elles ont été délivrées par la CGT dans les premières semaines de la grève. Pour les délégués, elles étaient un moyen de contrôler les effectifs – ce qui n'était pas une mince tâche. Until ne s'était pas manifesté sur le piquet depuis deux ou trois jours ? Pourquoi ? Était-il malade ou aurait-il repris le boulot ? Les téléphones entraient en action. Parfois des problèmes surgissaient : tel gréviste, qui avait femme et enfants à charge et n'avait plus les moyens de payer son loyer, demandait de pouvoir reprendre momentanément un travail. Il pouvait y avoir des exceptions, discutées par les délégués du piquet. Pour

les grévistes, cette carte était un précieux sésame – un titre de grève faisant office de titre de séjour ! –, qu'ils présentaient à la police en expliquant qu'ils étaient dans un conflit du travail, que des discussions avaient lieu avec le gouvernement et que tant qu'elles n'avaient pas abouti, ils étaient en droit de circuler librement. Cette petite carte bleue était une protection, en même temps qu'un titre de fierté. C'est d'ailleurs pour éviter qu'elle ne se multiplie comme

Des grévistes racontent...
« Tu es délégué pour être responsable »
 Bon, ça veut dire quoi être délégué ? Pour être délégué, par exemple, dans des mouvements comme ça, il faut avoir des responsabilités. Cette responsabilité, c'est pour diriger les gens : il faut rentrer par là, il faut sortir par là, c'est comme ça qu'on fait cela, il faut faire cela. Pour diriger les gens, il ne faut pas faire des bêtises. Par exemple quand on est allés demander des Cerfas dans les boîtes d'intérim, les grévistes ne pouvaient pas y aller seuls. Il fallait des délégués pour aller là-bas, pour expliquer les choses, pour que le patron puisse comprendre. Même s'il y avait des flics, il fallait trouver quelqu'un qui puisse se présenter pour tout le mouvement. Quand tu es délégué, tu es au boulot aussi. Ce n'est pas « je suis délégué, je reste au piquet et je rentre chez moi », non ! Ce n'est pas ça, car si tu as des responsabilités, il faut beaucoup réfléchir au boulot que tu dois faire. Même quand tu rentres à la maison, tu continues à réfléchir beaucoup. Tu dois réfléchir « qu'est-ce qu'on doit faire, qu'est-ce qu'on doit dire ? »



Occuper et réoccuper

Les trois premiers mois de la grève ont été marqués, par les occupations de sites. Il y a eu des dizaines de sites occupés, puis évacués, puis d'autres sites occupés, etc. Il serait bien difficile d'avoir une vision d'ensemble.

À l'échelle de l'ensemble de la grève, quelques sites comme le FAFIH et le FAFSAB ont marqué car ils réunissaient des centaines de grévistes, voire plus d'un millier de grévistes.

19 octobre 2009 :

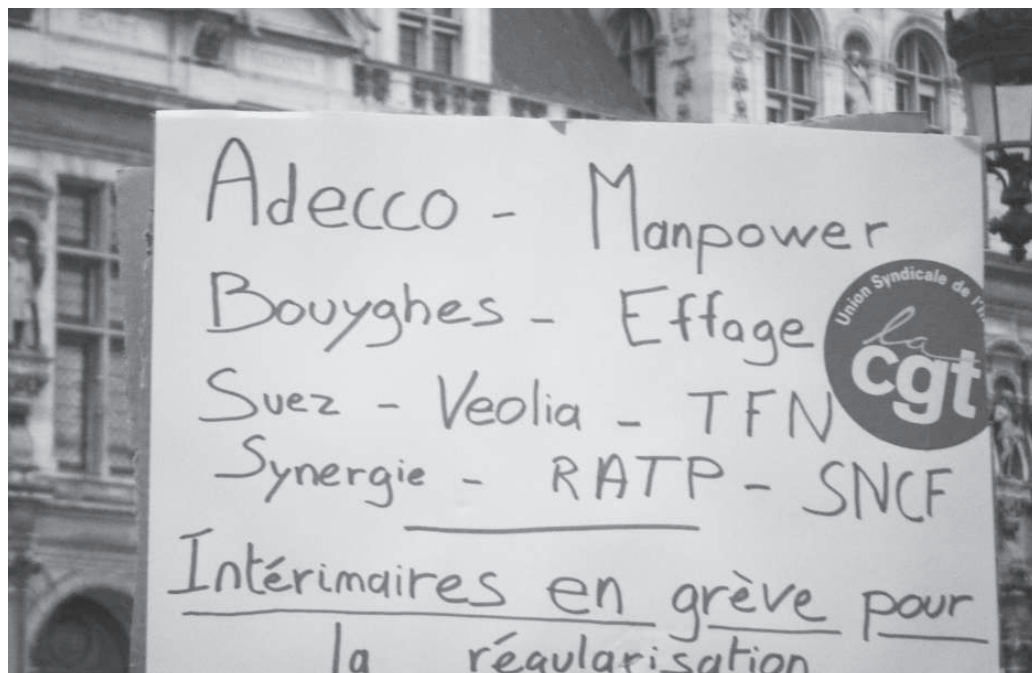
3 091 grévistes, qui occupent 41 sites, dont 8 agences d'intérim.

22 octobre 2009 :

première rencontre avec le gouvernement depuis le début du mouvement.

23 octobre 2009 :

évacuation du piquet de Synergie, rue de Rome à Saint-Lazare, premier piquet de l'intérim. Occupation aussitôt de l'agence voisine de Manpower. Une partie des grévistes de Synergie rejoignent aussi les deux piquets CRIT de la rue de Rome.



des petits pains, plus vite que le nombre de grévistes, qu'elle était faite de deux morceaux, l'un que le gréviste conservait et dont il ne devait jamais se séparer, et l'autre, le talon, destiné à rester dans les archives syndicales. Au moment de la délivrance de la carte, sur les piquets, le mode d'emploi de la grève était précisé aux nouveaux qui se présentaient : « On a une loi ici. Si tu fais grève, tu arrêtes le boulot. Si ton patron t'appelle, tu dis que tu fais grève avec la CGT pour être régularisé. Si tu es absent trois jours, on va gratter ton nom [l'effacer du cahier où les délégués inscrivaient les noms, téléphones et numéros de cartes des grévistes] La carte est en deux exemplaires, un pour toi et un qu'on garde pour le transmettre à Montreuil. »

Dès le début, les occupations d'agences ont été instables puisqu'elles ont été évacuées rapidement, soit par référé du juge, lorsque la procédure était légale, soit par intervention directe des CRS ou des gendarmes quand la procédure légale n'était pas respectée – ce qui est devenu vite la règle ! Le choix et la consigne étaient de ne pas en venir à des actes de violence avec la police. Pas question de fuir comme des lapins, pas question de ne pas sortir tranquillement et dignement, en emportant ses affaires... pour aller ailleurs !

À chaque évacuation, du terrain était

évidemment perdu par les grévistes qui, en occupant des agences perturbaient l'activité des patrons mais installaient aussi des piquets à partir desquels ils organisaient leur grève : pointage, collectes, ventes de journaux de la grève¹, signatures de pétition et « actions ». Lors des trois premières semaines de grève dans l'intérim, c'est sur le piquet de Synergie que s'est réuni le Comité de grève, élu le 13 octobre, puis ensuite et systématiquement sur d'autres piquets au fur et à mesure que certains étaient évacués mais d'autres réinvestis, d'où la nécessité que les évacuations soient suivies de nouvelles occupations, pour maintenir les bases où s'organisaient les activités de la grève – autant dire le rapport de forces.

Après un mois de grève, cette stratégie d'évacuations/occupations ping-pong devint quasiment impossible, tant les évacuations étaient immédiates. Le 10 novembre, après une série d'évacuations, cinq nouvelles agences étaient occupées dans la journée avec l'aide de l'USI-CGT, mais toutes rapidement et violemment évacuées par la police, lacrymogènes à l'appui. Il a donc fallu procéder différemment pour réunir le Comité de grève. Celui-ci s'est transplanté dans un

¹ Il y a eu un seul exemplaire de « journal », édité en octobre 2009 sur 8 pages en couleurs, par le photographe Bernard Rondeau, lui-même actif dans la grève aux côtés de la CGT. Les grévistes s'en sont servi longtemps pour leurs collectes.

local syndical de la CGT, dit « le 103 ». C'est à partir de là que la grève de l'intérim est restée organisée. Ce qui passait d'abord par un pointage méticuleux des grévistes, par lieux de pointage initiaux, du nom des premières agences occupées ou premières positions de repli qui avaient servi à établir les pointages. On appartenait ainsi au piquet « CRIT 27 », ou « CRIT 69 » ou « Randstad 80 », ou « MRAP » (qui avait mis un local de repli à la disposition des grévistes). Tel piquet pouvait avoir changé de nom avec son déplacement. Une terminologie pour initiés ! Mais, par-delà les bouleversements des évacuations, la grève devait retrouver ses petits : le même nombre de grévistes que précédemment, voire davantage, et l'organisation de l'intérim devait continuer à fonctionner !

Les évacuations ont été un aiguillon pour étendre la grève dans la plus vaste région parisienne : occupation d'agences d'intérim à Creil, puis à Compiègne et à Orléans. Ces occupations, plus difficiles car plus lointaines, ont été réalisées grâce à l'appui de l'USI-CGT qui a repéré les sites, s'est chargée du transport ou de l'accompagnement des grévistes. À chaque fois, ces occupations relatées par la presse locale étaient l'occasion de faire entrer dans la grève de nouveaux travailleurs sans papiers résidant dans la ville en question.

À Creil à partir du 13 novembre, une vingtaine de grévistes ont rallié le mouvement. À Compiègne également. Et près de 80 ont rejoint la grève à Orléans. Ces opérations n'ont pas été des succès sans faille. Les liens étaient nécessairement plus distendus avec le cœur du Comité de grève siégeant à Paris ; cela a entraîné un genre de sécession à Creil où Maxime Gremetz, député dissident du PC en campagne pour les élections régionales, a réussi à monter des grévistes contre la CGT, à les inciter à occuper la Bourse du Travail plutôt que les agences qu'ils avaient investies, en se flattant qu'il n'y ait pas besoin de grève mais seulement de son entregent pour se faire régulariser. Le Comité de grève avait bien senti que les relations avec Creil se

faisaient difficiles. Ses membres présents là-bas ne revenaient plus qu'épisodiquement à Paris. Le Comité de grève avait eu la puce à l'oreille et avait délégué quelques membres là-bas, où ils furent mal reçus. Jusqu'à ce qu'on apprenne, par le *Courrier Picard* du 5 décembre 2009 que Gremetz et un sous-fifre avaient déposé 68 dossiers de régularisation à la préfecture. Une vidéo de *Dailymotion* le montrait arrivant dans une agence d'intérim de Creil, avec le texte de la Marseillaise sur un grand papier, qu'il s'égosillait à faire chanter aux grévistes qui occupaient. Aussi ridicule que navrant. Rappelons que la grève visait à faire plier le gouvernement sur une circulaire et, en attendant, excluait tout dépôt isolé de dossier en préfecture. Le faire signifiait se mettre en dehors du mouvement général de grève. Quelques mois plus tard, on apprenait que les ex-grévistes de Creil qui avaient déposé leurs dossiers avaient reçu en retour un refus accompagné d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

Les autres occupations se sont mieux déroulées, mais l'éloignement a souvent nui à la conduite dynamique de la grève. Ici ou là, on pouvait s'installer dans des occupations, ne plus assurer les collectes et autres actions militantes pour faire connaître la grève, ne plus participer aux manifestations et un peu plus tard, comme nous allons y venir, aux démarches en

Des grévistes racontent...

« Aujourd'hui l'intérim, c'est devenu catastrophique »

Avant en France, on pouvait dire que l'intérim c'était bien, ça payait bien, c'est pour ça que beaucoup ne veulent pas prendre le CDI. Ils disaient ouais, dans l'intérim je gagne bien, donc je préfère rester dans l'intérim. Mais maintenant l'intérim, c'est une machine à exploiter tout le monde, pas seulement les sans papiers, même les Français ! Moi je vois les fiches de paye des autres, il y en a qui sont nés ici, qui ont la nationalité française et qui gagnent la même chose que moi. Parce que dans l'intérim aujourd'hui, ils ne respectent pas tout. C'est rare. Si ceux de la société ont des tickets resto, le treizième mois, tout, dans l'intérim même pas, parce qu'ils écrivent un contrat de m... Ils volent, c'est des voleurs.

Des grévistes racontent...

« Pour savoir, on a centralisé tout »

Avec les bulletins de paye. Parce que le jour où on a fait la carte de grève, on t'a demandé « t'es quel salarié » ? Tu as dit « j'ai travaillé dans cette boîte ». Même quand tu dis comme ça, on n'est pas assurés, on va dire : « Amène ton bulletin de paye ». On le met sur la carte. Voilà. Donc dans la liste de tous les noms, le nom de la boîte et le numéro de carte, ça a été précisé. Et il y a des délégués qui ont centralisé tout. Tous ceux qui sont LPI, ils vont calculer que ce sont 10 personnes ou 20 personnes. Et d'autres boîtes aussi, ils vont calculer comme ça. Donc c'est comme ça qu'on y arrive.

2 novembre 2009 :

300 sans-papiers grévistes investissent le chantier de la Tour First (ex-Tour Axa) à La Défense. La police intervient au bout de quelques heures.

6 novembre 2009 :

« nuit blanche des travailleuses sans-papiers au noir », au siège de la CGT.

12 novembre 2009 :

plus de 5 000 grévistes, sur 37 sites.

13 novembre 2009 :

occupation d'agences d'intérim dans l'Oise.

23 novembre 2009 :

deuxième occupation de la Tour First.

direction des patrons. Il faut savoir aussi que la plupart des « soutiens » favorables à la lutte des sans papiers, élus ou militants syndicaux ou politiques locaux, membres d'associations, voisins pleins de bonne volonté et de sentiments humanitaires, avaient tendance à dorloter les grévistes, à leur offrir le gîte et le couvert, mais sans se préoccuper des moyens de mener une grève consciente et pugnace, qu'ils ignoraient généralement eux-mêmes.

Cela dit, la grève ne s'est pas étendue plus loin que l'Oise et le Loiret. Pas le choix des Onze ? Manque de moyens militants ?

L'intérim, un gros morceau

Le cas spécial de la régularisation des intérimaires avait trouvé une ébauche de solution lors de la grève de 2008 chez Perfect Intérim dont nous parlons en fin de brochure. C'était une avancée car était reconnu le fait que des intérimaires soient régularisés, à ce titre. Mais les obstacles ne manquaient pas, alors que le recours à l'intérim, dans le bâtiment tout particulièrement, était devenu un système très rôdé : les mastodontes qui assurent le cœur du métier, Bouygues ou autres, n'embauchent directement qu'une faible partie de ceux qui travaillent sur leurs chantiers, les autres étant des salariés d'une inextricable chaîne de sous-traitants et/ou d'agences d'intérim – toutes sortes de sociétés écrans, qui se passent

des travailleurs les uns aux autres, et répondent ainsi à la soif de profits des grands donneurs d'ordre².

L'intérim pose aussi des problèmes au milieu syndical, ce qui s'est ressenti dans ces grèves. N'est-il pas un coin enfoncé par le patronat pour obtenir le maximum de précarisation ? Faut-il donc l'admettre et le reconnaître ? Faut-il défendre les intérimaires et leurs droits spécifiques ? Ou plutôt être de purs et durs défenseurs du CDI ? Depuis tant d'années que l'intérim existe, une législation certes le régleme – dont des protocoles avec les syndicats, entre autres de longue date entre la CGT et Manpower –, mais les réticences syndicales de terrain n'en existent pas moins.

En 2008, peu de syndicalistes militaient donc pour la régularisation des intérimaires en tant que tels. Des militants de l'USI-CGT étaient sur ce terrain. Le déclenchement de grèves à leur initiative à Adecco, Védior Bis (devenu ensuite Randstad) et Manpower a été déterminant. La tendance, chez d'autres, était de tenter de faire régulariser les sans-papiers par les donneurs d'ordre (rarement avec succès)³.

Comité de grève et délégués de l'intérim

Quand les Onze ont choisi d'organiser la grève selon les différentes branches, nettoyage, restauration, bâtiment et travaux publics, intérim, la responsabilité de ce dernier secteur est revenue un peu naturellement à Maurice qui s'était proposé. Au début, un millier de grévistes se sont inscrits sur les piquets de l'intérim (sur 4 000 grévistes), puis, plus tard, 1 500 grévistes (sur le total des 6 200). Avec cartes de grévistes portant numéro et photo de chacun. À la fin mai, après sept mois de grève et des abandons, près de 1 000 grévistes étaient scrupuleusement

² Voir l'ouvrage « Chantier interdit au public » de Nicolas Jounin – références précises données dans la courte bibliographie.

³ Quelques problèmes posés par la régularisation de travailleurs au titre de travailleurs intérimaires sont abordés dans un article spécial en fin de brochure : « L'épineuse question de la régularisation dans l'intérim ».



dénombrés par les piquets intérim. Un Comité de grève s'est constitué dès le premier jour de la grève : une dizaine de volontaires ont été élus à main levée par l'assemblée. On les a appelés les délégués. Leur nombre est rapidement passé de 12 à 25, puis à 30 avant d'atteindre au bout de trois semaines 85 délégués (représentant quelque 1 200 grévistes). Chaque jour était fait l'appel des présents. Chaque matin, leur réunion ouverte aux grévistes faisait le bilan de la journée écoulée et prévoyait les tâches à venir. Ce qui incluait de nombreuses et vives discussions politiques ou tactiques sur l'état et les destinées du mouvement.

Le Comité de grève a constitué le centre de la grève dans l'intérim. Il a eu une activité importante durant tout le conflit, a fait surgir des militants de la grève, véritables « cadres » capables d'organiser l'ensemble des interventions (manifestations, occupations, pointages, délégations aux assemblées à Montreuil, recherche des Cerfas⁴, puis organisation de la constitution des dossiers). Il a été irremplaçable pour

⁴ Très précisément « Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs », qui édite des formulaires officiels, dont ce « contrat de travail simplifié » qui est aussi la « demande d'autorisation de travail » dont un salarié étranger a besoin pour sa régularisation. Passé dans le vocabulaire de la grève sous le nom de « Cerfa », que nous nous permettons de mettre au pluriel avec un « s » !

permettre d'agir efficacement à plus de mille grévistes qui au départ, à quelques exceptions près, ne se connaissaient pas du tout. Il a été un puissant facteur de mobilisation et de structuration de la grève, à toutes ses étapes, y compris pour le moral des grévistes des autres branches qui n'ont pas eu les mêmes moyens. La détermination et l'expérience des délégués ont démultiplié celles des grévistes. Soudés, organisés, au contact entre eux chaque jour dans les assemblées du 103, sur les piquets locaux ou en assemblées générales à la Bourse du Travail de Saint-Denis, et militant de façon active et consciente pour la grève, les délégués et grévistes de l'intérim ont beaucoup mieux résisté à la fatigue, voire

Trois mille personnes à la Halle Carpentier à Paris, en décembre 2009.

Des grévistes racontent...

« Une fois, on est allés à Peugeot Poissy »

Avec R. [un militant de l'USI-CGT], on était 5 ou 6 ensemble. Il y avait le lancement d'un mouvement de grève, on a fait la quête, ça n'a pas marché beaucoup mais on a distribué 5000 ou 6000 tracts, pendant 3 heures. Bon, c'était pas mal quand même : ça se voyait, les travailleurs sans papiers. On est venus défendre les travailleurs intérimaires à Poissy. On a fait ça. Je n'ai pas participé à beaucoup de quêtes, comme à Renault Guyancourt, ou à Citroën Aulnay. C'était une question d'organisation, pas possible de participer à chaque fois.

« Des grévistes racontent... Au 103, on bossait ! »

C'était bien organisé, magnifique ! Au 103, tout est correct. Si on a occupé une agence, il y a quelqu'un qui va faire les quêtes, directement. Il y a quelqu'un qui va préparer le pointage. Il y a quelqu'un qui va préparer les tracts. On bossait ! Et on a organisé aussi ceux qui allaient acheter le mafé. Dans toutes les agences d'intérim où on est rentrés et où on a occupé, c'était comme ça. Directement on s'est organisé pour que quelqu'un fasse la quête devant la porte, fasse le ménage. C'est nous-mêmes qui avons fait le ménage, tous seuls. Parce que ceux qui travaillent là, ce sont des salariés comme nous. Donc ça veut dire qu'on les respecte. On ne voulait pas les embêter. C'était bien organisé.

presque 1 400 grévistes autour de la mi-novembre, les réunions du comité ont commencé à devenir dures à tenir – pour des raisons pratiques. Les délégués étaient 80 à 85, d'autres grévistes assistaient chaque matin en nombre croissant aux discussions, ce qui portait les présents à largement plus de la centaine. Le local devenait trop petit, trop chaud, et les éclats lors de discussions parfois tendues ont incité à réunir un « bureau » restreint, composé des plus actifs préparant en amont l'ordre du jour, réglant quelques problèmes techniques mineurs, et résumant devant le comité les questions abordées. Mais les délégués ont protesté unanimement : *« Nous avons toujours fonctionné ensemble depuis le début de la grève et personne n'a jamais tenu de réunion en secret, séparément des autres délégués ! Il est hors de question de changer ce mode de fonctionnement ! On a commencé ensemble,*

Des centaines de sans-papiers chinois au meeting de la Halle Carpentier.



aux coups de blues de ces longs mois de lutte, que les grévistes généralement plus isolés des autres branches. Au terme de plusieurs mois de conflit, les délégués de l'intérim et leur comité ont imprimé leur marque à l'ensemble du mouvement. Il faut saluer ce rôle, et tous les efforts qu'il a demandés.

Une anecdote sur le Comité de grève : lorsque le secteur de l'intérim a atteint

on finira ensemble ! ». Après quinze minutes de discussions, l'affaire était réglée et la décision prise de maintenir la réunion du comité restreint, mais... devant l'ensemble des délégués et des grévistes.

Tâches et domaines du comité

L'argent, ou le nerf de la grève...

Dès le début du mouvement, les grévistes

ont été incités par les Onze, pour faire connaître leur mouvement, à faire des collectes qui allaient de pair avec des signatures de pétitions, diffusions de tracts ou du « journal » imprimé. La plupart avaient lieu en petits groupes, sur la voie publique (métros ou marchés) mais aussi dans les foyers, généralement avec des drapeaux ou gilets syndicaux. Cet argent servait quasi exclusivement à faire vivre la grève : à payer les repas de midi que les grévistes prenaient ensemble sur les piquets de pointage (nourriture achetée dans des foyers africains, pour 1,80 euro le repas), et les déplacements. Pas question de voyager sans titre de transport et de se faire pincer – même si très rapidement, les quelques grévistes contrôlés sans titre de transport ne furent pas gardés bien longtemps dans des commissariats, car ces derniers étaient assaillis de coups de fil, de protestations, d'explications sur la grève et les discussions engagées avec le gouvernement – des camarades de RESF s'étant particulièrement investis dans cette mission de tapage. Le besoin de finances a énormément grossi quand il s'est agi, dans une phase suivante, d'aller démarcher collectivement les patrons pour leur arracher les promesses d'embauche. Les instances syndicales et les Onze ont aidé à faire rentrer de l'argent. Pour donner un ordre de grandeur, c'est à plusieurs milliers d'euros par mois pour les seuls intérimaires que s'élevait le seul coût des déplacements des grévistes pour les tâches indispensables de la grève. Combien le voyage aller/retour à Aulnay-sous-Bois, à la vingtaine nécessaire, pour l'occupation d'agences ? Combien le voyage à 50 ou 60, à Massy, Evry ou Pontoise, pour décider un patron à délivrer les promesses d'embauche ? Car les travailleurs, en grève, ne bénéficiaient plus de leurs tarifs réduits de salariés.

... mais aussi des collectes ciblées pour faire connaître la grève à d'autres travailleurs

Les intérimaires sont devenus les spécialistes des collectes – et donc de la publicité pour leur grève – aux portes d'entreprises, choisies parce que leurs équipes syndicales

Des grévistes racontent...

« Si nous sortons, nous allons occuper quelque part ailleurs »

Moi quand Maurice m'appelle [pour préparer à une expulsion probable le lendemain matin], il me dit qu'il faut parler avec tous les grévistes. J'avais 365 grévistes à l'époque. C'était la nuit, à 22 heures 45 il m'a envoyé un texto. J'ai dit OK je suis d'accord. C'était la nuit, je savais bien que les CRS arrivaient à peu près à 7 heures ou 7 heures 30. Avant, nous on se lève à 6 heures du matin pour nettoyer partout, partout. Parce que ce n'est pas une place qu'on va salir ! Pas une place qu'on a trouvée dégueulasse ! C'est une place qu'on a trouvée propre ! Et on n'est pas des gens sales. Quand on est arrivés le matin, on a réuni tout le monde, tout le monde dit on t'écoute, parce que tu es notre chef, tout ce que tu dis on te croit. J'ai dit Ok, j'ai eu un message hier, nous allons sortir, à peu près à 8 heures ou 8 heures 30, qu'est-ce que vous en pensez ? On m'a dit si nous sortons, nous allons occuper quelque part ailleurs, qu'est-ce que t'en dis ? J'ai dit je suis d'accord avec vous. Si vous êtes d'accord avec moi, on prépare nos affaires et on va sortir. Ce n'est pas une bagarre, on va sortir tranquilles. Jamais on n'a tapé quelqu'un, jamais on n'a mal parlé à un policier ou à un CRS. Nous sommes sortis tranquillement le matin ! À peu près à 9 h.

préalablement contactées s'étaient engagées à assurer un bon accueil. Ces équipes syndicales d'horizons divers étaient généralement animées par des militants d'extrême gauche, de Lutte Ouvrière et du NPA, ou par des militants de gauche, en particulier du Parti communiste. Il n'y a eu aucun raté ni déconvenue, bien au contraire. De nombreuses collectes ont eu lieu aussi dans les universités, organisées en particulier par des étudiants du NPA.

Le jeudi 19 novembre, des grévistes ont fait leur première collecte à PSA Saint-Ouen, avec slogans, tracts et pétitions, dont

Des grévistes racontent...

« Je suis délégué depuis Saint-Lazare »

Etre délégué, il y a beaucoup de choses là-dedans. Parmi nous les Africains, il y a plein de monde qui n'a pas étudié, il y en a qui ne savent même pas lire le numéro de leur propre carte. Moi, je connais les chiffres, mais je ne peux pas écrire... Délégué, ça veut dire que tu fais ton rôle de délégué. Tu dois être clair avec tout le monde. Quand il y a quelque chose qui ne va pas, tu dois faire quelque chose. Tu dis directement à un autre délégué, j'ai vu un problème comme ça, est-ce que ça peut se passer comme ça ? On échange les idées directement, et on trouve les solutions.

Toujours le meeting de la Halle Carpentier, du côté des travailleurs africains, dont les intérimaires.



24 novembre 2009 :

publication de la circulaire Besson. Le même jour, occupation de plusieurs agences d'intérim à Orléans.

29 novembre 2009 :

manifestation à Paris (5 000 à 6 000 personnes) avec forte présence des grévistes.

7 décembre 2009 :

occupation d'agences à Aulnay-sous-Bois. Si, depuis fin octobre, beaucoup d'agences d'intérim parisiennes ont été évacuées, les occupations de leur côté n'ont pas cessé !

14 décembre 2009 :

grand meeting à la Halle Carpentier. 3 000 grévistes présents.

29 décembre 2009 :

après une décision de justice, fin de l'occupation du FAFIH (le grand piquet de la restauration).

30 décembre 2009 :

rassemblement devant le ministère du travail. 2000 personnes.



l'axe était : « *Aidez-nous, travailleurs sans-papiers – travailleurs en règle : une seule classe ouvrière* ». Et ça l'a fait ! Même si l'on était à cent lieues de pouvoir tenter une extension du mouvement, les grévistes ont pu (et dû !) s'adresser à d'autres (y compris par mégaphone !), raconter leur grève, et trouver des chaudes marques de solidarité, financière mais pas seulement. Certaines collectes se sont terminées par de petites collations offertes par les militants syndicaux et les comités d'entreprise. Un souvenir ineffaçable étant celui de la Snecma Gennevilliers, où les militants syndicaux (dont des camarades de Lutte Ouvrière et du NPA) ont offert, au chaud dans les locaux du Comité d'entreprise, un petit casse-croûte à des grévistes trempés et frigorifiés qui avaient stoïquement passé trois heures aux portes de l'entreprise. Le froid et les tempêtes de neige étant largement compensés par la chaleur humaine et les plus de 700 euros collectés. Ces collectes ont bien marché. Elles ont enhardi les grévistes qui s'adressaient en tant que travailleurs à d'autres travailleurs. Ils sont allés ainsi, à chaque fois à 15 voire 30 grévistes, accompagnés de quelques soutiens, à PSA Saint-Ouen⁵, puis à PSA-Poissy avec des militants de l'USI-CGT, à la

5 Citons pour info les sommes collectées ou leur ordre de grandeur : PSA Saint-Ouen plus de 100 euros, Banque Postale 200 euros, Renault-Guyancourt près de 200 euros, PSA-Aulnay à deux reprises autour de 500 euros, Gare du Nord 40 euros, La Poste du XI^e 70 euros, Snecma plus de 700 euros, PSA-La Garenne près de 200 euros, ministère du Travail 300 euros, Ingénierie de la SNCF à Saint-Denis 130 euros, Gare d'Austerlitz près de 200 euros.

Banque Postale dans le XV^e arrondissement, à Renault-Guyancourt, à PSA-Aulnay (deux fois), à la Gare du Nord, à La Poste du XI^e, à la Snecma, à PSA-La Garenne, au ministère du Travail, à l'Ingénierie de la SNCF à Saint-Denis, à une réunion à l'invitation de cheminots CGT et SUD de la gare d'Austerlitz. Autant d'entreprises, autant de souvenirs forts pour les grévistes qui faisaient l'expérience de la solidarité de classe.

Chaque fois, ces collectes ont donné lieu à des comptes-rendus encourageants faits systématiquement aux réunions du Comité de grève le lendemain.

Des délégations de grévistes se sont également réparties sur les universités de Paris (Sorbonne, Nanterre, Tolbiac, Censier, Jussieu, Diderot, Sciences-Po) dans le même souci de populariser la grève et de récolter de l'argent. Grâce à des étudiants de diverses sensibilités d'extrême gauche (des étudiants politisés... de Sciences-Po !), une réunion publique en faveur de la grève a pu être organisée dans cette digne institution. Certes, c'était la veille des vacances de Noël et l'affluence s'est limitée à 80 personnes, mais c'était loin d'être ridicule. Quelques délégués de grévistes avaient préparé leurs interventions sur la grève, et Raymond Chauveau participa à cette réunion publique.

Circulaire Besson... Ne baissons pas la garde !

Le 24 novembre 2009, le ministre de l'Immigration Eric Besson répondait aux « organisations syndicales et associations (qui) ont appelé à la régularisation des étrangers en situation irrégulière exerçant une activité professionnelle dans notre pays » – et à la grève qui durait maintenant depuis un mois et demi –, en publiant une nouvelle circulaire explicitement inscrite dans le cadre de la politique gouvernementale (« *Lutter contre l'emploi des étrangers en situation irrégulière* », avec menaces de sanction pour les contrevenants – y compris patronaux), flanquée d'un additif ou « *synthèse des bonnes pratiques préfectorales* » qui évoquait néanmoins les cas spéciaux des intérimaires et du secteur de l'aide à la personne (ou « métiers de service ») et, à défaut d'être satisfaisante, entrouvrirait quelques portes pour ces catégories de salariés. C'était une tentative du gouvernement de déstabiliser la grève en incitant à la reprise les grévistes qui se sentiraient concernés par quelques critères évoqués. Mais elle a fait plouf. Il y a eu quelque déception face à l'entêtement gouvernemental, mais un large consensus entre les Onze et les grévistes pour rejeter la circulaire Besson : « *Trop vide, trop vague, trop floue* ». Trop menaçante voire provocante surtout car, face à des travailleurs réclamant que leur situation soit régularisée, le gouvernement se contentait d'annoncer des « *sanctions contre les employeurs qui utilisent le travail illégal* » ! Francine Blanche précisait quelques jours plus tard lors d'une conférence de presse : « *La circulaire est inacceptable (recul même sur certains points : il n'y a toujours rien sur le travail au noir, rien sur l'aide à la personne et le refus de régulariser les Algériens et Tunisiens). Notre problème n'est pas la stigmatisation des employeurs même s'il existe des patrons voyous. Aujourd'hui, il y a plus de 2 000 entreprises concernées par la grève, nous allons publier la liste pour faire pression sur ces entreprises. Aujourd'hui, nous allons chercher les cerfas dans les entreprises,*

par contre, hors de question d'aller dans les préfectures déposer des dossiers. » Ce qui fut l'occasion pour les Onze de définir un nouvel angle d'attaque : puisque le ministre de l'Immigration Besson restait sourd, on s'adresserait désormais au ministre du Travail Darcos. À lui d'adopter des « *solutions justes afin de protéger les victimes de ces abus en leur permettant de régulariser leur situation à partir de critères adaptés* ». Et la CGT tout particulièrement, au nom des Onze, d'engager alors des travaux

Des grévistes racontent...

« On retourne nombreux, on occupe les boîtes, c'est tout »

Oui, on est partis sur plusieurs lieux, avec d'autres délégués, l'un s'appelle C., l'autre s'appelle D. Quand on parle ensemble, c'est en français, parce qu'ils parlent la langue malienne, moi je parle la langue sénégalaise. On n'a pas la même langue. Des fois on tombe sur des patrons qui veulent nous tromper. Je me lève et je dis non, ça ne va pas. Tranquillement, tu vas remplir le Cerfa. Pour avoir notre régularisation, on est en grève. Si tu ne veux pas, on va revenir nombreux. Mais eux voulaient qu'on négocie, à chaque fois et ils disaient n'importe quoi. Une autre fois on est allés voir des patrons, c'étaient des Blacks qui disaient : « Le monsieur il a tort, il est venu avec de faux papiers, je l'ai fait travailler, donc c'est moi qui dois porter plainte, si je voulais je porterais plainte ». Je dis : « Non, ce n'est pas vrai ça. Tu dis que le monsieur a amené des faux papiers, d'accord. Mais en 2007, une loi est sortie qui dit que tous les patrons qui font travailler des étrangers doivent vérifier leurs papiers, ou avant l'embauche de l'étranger, par contrôle préfectoral, tu envoies ses papiers là-bas. Tu as fait travailler le monsieur en 2008, donc tu as une responsabilité, tu sais que le monsieur a des faux papiers et que tu ne les a pas envoyés à la préfecture. Tu ne peux donc pas dire aujourd'hui que c'est toi qui dois porter plainte. Aujourd'hui tu es en tort, parce que tu n'as pas vérifié avant d'embaucher. Tu le sais bien. » Après on a négocié, on était venus pour négocier. Mais quand il disait quelque chose qui ne m'allait pas, je le disais ! Stop, parce que là, c'est pas vrai ! L'employé n'est pas en tort parce que tu l'as embauché sans vérifier ses papiers, alors que tu sais que c'est des faux papiers, donc aujourd'hui tu dois remplir le contrat. On ne laisse pas tomber on va continuer ! On a fait comme ça pour tous les patrons. On a fait pareil ici, voilà ! On retourne ici nombreux, on va occuper votre boîte, c'est tout.

Des grévistes racontent...

« À la Poste ou à la SNCF, ils prenaient des idées avec nous »

Quand les travailleurs de ces usines passaient, à La Poste ou la SnCF, ils prenaient des idées avec nous, les grévistes sans papiers, comme nous, on a pris des idées avec eux, les travailleurs de ces entreprises.

d'approche plus soutenus en direction du monde patronal – sachant que des patrons eux-mêmes s'étaient exprimés en faveur de mesures de régularisation.

Le dimanche 29 novembre, quinze grévistes participèrent avec nous à un débat sur la grève des sans papiers organisé par le NPA dans le cadre de sa rencontre « *Salariés public-privé* ». L'après midi, une manifestation de travailleurs sans papiers – à laquelle diverses organisations et associations avaient appelé – rassemblait 5000 à 6000 personnes (10 000 disaient les organisateurs). Et, bonne surprise, les grévistes étaient largement visibles, en rangs compacts, avec drapeaux CGT, dont un cortège « intérim » massif et coloré (drapeaux CGT-intérim, pancartes avec des slogans et le nom des grandes enseignes de l'intérim particulièrement friandes de main-d'œuvre sans papiers – le tout préparé au 103). Mais le soir, quasiment rien à la télé, si ce n'est un rapide reportage de France 3 pour évoquer des sans papiers... grévistes



de la faim ! Quasiment seule *l'Humanité* en parlait le lendemain à la Une.

À ce moment-là, 1 350 grévistes pointaient dans l'intérim. Ils lançaient l'occupation de trois agences à Aulnay-sous-Bois, qui s'ajoutaient à celles de Montreuil, La Courneuve, Daumesnil et quelques autres. Le mercredi 9 décembre, une assemblée générale des grévistes de l'intérim avait lieu à la Bourse du Travail de Saint-Denis, avec 200 personnes. D'autres eurent lieu, qui réunirent jusqu'à 400 personnes, car le 103 ne suffisait pas aux besoins larges de discussion.

Le lundi 14 décembre, un gros meeting de 3 000 personnes se tenait à la Halle Carpentier à la porte de Choisy à Paris. Une initiative de ce genre était attendue depuis un certain temps, qui aurait pu précisément en appeler plus largement à la solidarité syndicale et politique. Mais le meeting fut annoncé par les Onze le vendredi 11 décembre, trois jours seulement avant sa tenue, ce qui ne laissait strictement aucun temps pour lui assurer une quelconque publicité dans les entreprises et les quartiers, auprès du maximum de travailleurs. Même le tract dit « d'appel »... n'appelait pas les travailleurs et leurs organisations syndicales et politiques à venir apporter leur soutien. C'était juste une invitation aux grévistes sans papiers à se retrouver... entre eux.

Et rien qu'entre eux pourtant, ils furent 3 000. Probablement 2 000 Africains et quelque 700 Chinoises et Chinois. Il y a eu de nombreux témoignages touchants. Raymond Chauveau en a fait un meeting de lancement de la nouvelle orientation du mouvement : cette fois en direction du ministère du Travail en même temps qu'en direction des patrons pour exiger d'eux les promesses d'embauche, ou fameux Cerfas. Une fois de plus, ce rassemblement fut aussi impressionnant... que le silence des médias à son égard.

Des grévistes racontent...

« On est sortis tranquillement, sans bagarre avec les flics »

J'ai fait une assemblée générale avec tous les grévistes, pour avoir l'accord de tous les grévistes. Et on est sortis tranquillement, sans bagarre avec les flics, sans insulter les CRS, sans casser rien. Le lendemain, ou au bout d'une semaine, nous nous sommes trouvés encore à Randstad 75 ! On a occupé encore une boîte d'intérim ! C'était le même patron. Mais quand même, nous avons eu ce qu'on voulait ! Il nous a donné un Cerfa, avec un contrat de travail. Ce que je voulais dire, par rapport aux occupations, ce qui m'a frappé, c'était Bastille. Parce que j'ai tenu dans le froid, avec la pluie, pendant 28 jours. Et dire que malgré tout cela, on n'a pas encore eu ce qu'on veut.

La chasse aux Cerfas, un sport de combat...

En janvier a démarré la période de recherche des Cerfas par les grévistes. La réaction d'un patron face à un travailleur isolé qui venait demander un contrat de travail d'une durée de 12 mois – ce qui par ailleurs exigerait le paiement d'une taxe d'environ 900 euros –, était le plus souvent le refus. La tâche était donc rude et a exigé pour aboutir beaucoup d'énergie et d'organisation. Pour arracher pas loin de 900 Cerfas, les intérimaires ont dû faire marcher leur tête et leurs jambes.

Leur tête ? D'abord elle, oui. Car il ne fallait pas se présenter les mains vides auprès des patrons. Pour commencer à les impressionner, il fallait être capables de leur dire combien ils employaient de sans-papiers, depuis combien de temps, dans quelles conditions, sous leur propre nom ou sous lequel, etc. Et pour être capable de le leur dire, il fallait avoir fait le recensement, avoir centralisé les informations sous une forme aisément utilisable. L'idée est donc venue d'établir des fiches, sérieusement conçues et remplies par les grévistes sur les piquets.

Mais il fallait aussi les jambes ! Car l'obtention des Cerfas nécessitait d'ajouter à la pression sur les patrons exercée par la grève qui pesait économiquement, des déplacements et visites de groupes de grévistes, toujours plus nombreux et visibles en cas de refus, qui leur faisaient craindre la publicité sur leurs pratiques. Le but de

Des grévistes racontent...

« On a fait des actions pour aller voir les patrons »

Là aussi c'est bien organisé. On a recherché toutes les boîtes, on a regardé, il y avait plusieurs personnes qui travaillaient avec la même société parce que les boîtes d'intérim travaillent pour plusieurs entreprises. On a recherché tout ça, on a regroupé tout ça, les gens qui travaillent avec Adia, ou bien avec Triangle, ou avec CRIT Intérim. On a tout classé. Après on a commencé à aller voir les patrons pour leur demander sérieusement s'ils voulaient remplir la partie employeur du Cerfa. Pour avoir la régularisation. Parfois on est allés voir des patrons qui abusent avec nous. Tu viens discuter avec quelqu'un pour demander, il te répond « tititi, tatata »... Il fait de la fumée, tu ne sais même pas ce qu'il va dire... Quand on a compris que des patrons n'allaient pas le faire, on est revenus nombreux. Les flics aussi, si on allait les voir à 2 ou 3 personnes, ils nous racontaient que des histoires. Pour nous faire peur, pour nous faire quitter les lieux. Une fois, on est partis à la gare de Lyon pour voir un patron, le flic est venu dire franchement : « Ah ! vous n'avez pas de papiers ? » Moi je dis « Non, on n'a pas de papiers, on est venus là pour ça, si on avait des papiers on ne viendrait pas là ! On est venus discuter avec le patron ». Lui, c'était : « Si vous n'avez pas de papiers, on va vous emmener... ». On est partis avec eux, jusqu'au commissariat. Le lieutenant, je ne sais pas s'il a fait l'école ou pas mais il racontait que des bobards ! Par exemple : « Toi, si tu travailles avec les papiers des autres, tu prends ton chèque, tu pars, c'est fini, t'as pas le droit de venir pour revendiquer autre chose ! » Tu vois un homme de loi qui dit ça ! Franchement ça étonne. C'est n'importe quoi, ça veut dire qu'on n'est pas dans une République, on est dans quoi ? Mais on est retournés là-bas, nombreux, on a emmené beaucoup de grévistes, on n'est pas sortis jusqu'à ce que le patron ait fait tout, ait rempli tout. Ensuite on est partis tranquillement. Comme ça, c'est tout.

l'opération, « empiler les Cerfas » comme y avait exhorté Raymond Chauveau, était de se servir de milliers de Cerfas collectés pour faire pression sur le gouvernement : voyez qu'il faut régulariser puisque même les patrons le demandent !

Mais plus facile à dire qu'à faire ! Face à l'obstination patronale, les grévistes de l'intérim (nous ne parlons ici que de ce que nous connaissons) ont dû s'organiser. Un des délégués parmi les plus influents a pris la responsabilité de la constitution de onze équipes de trois ou quatre délégués chacune pour accompagner les grévistes dans les entreprises (d'où un planning de visites) et demander non seulement les Cerfas, mais des Cerfas bien remplis que l'on pourrait faire valoir pour la régularisation. Toute une affaire, parce que le formulaire officiel (il n'y en avait pas d'autre) ne correspondait pas à la situation des intérimaires, ou plus exactement aux conditions de régularisation que les grévistes comptaient bien imposer au gouvernement ! Car il s'agissait de définir et imposer un cadre de régularisation des intérimaires, sur la base de ce qui avait été obtenu en décembre 2008, en particulier

avec Perfect-Intérim et Manpower. Bref, il fallait un contrat où figurent les mentions de « 12 mois de mission ou formation sur 18 mois », pour une « carte de séjour temporaire » d'un an avec la mention « salarié » et pas une « travailleur temporaire » (ce qui aurait signifié un statut de « saisonnier » qui n'était pas du tout le cas). Il fallait aussi obtenir du patron, pour ceux qui avaient travaillé sous un nom qui n'était pas le leur, un « certificat de concordance de nom » (déjà admis par des préfectures lors des grèves de 2008)⁶. Il fallait que l'orthographe des noms et prénoms soit correcte. Il fallait que le patron indique ses coordonnées bancaires exactes, etc.

Des dizaines de délégués des grévistes de l'intérim se sont formés à cette tâche épineuse lors de séances organisées par Maurice – dans divers locaux gracieusement prêtés par des associations ou municipalités. Ce qui n'a pas évité les « coups durs », quand les trois, cinq ou dix Cerfas rapportés au 103 se révélaient

⁶ Le patron devait remplir, signer et dater un papier du genre : « Je soussigné Machin Chose, reconnaît avoir fait travailler Monsieur X, sous le nom de Monsieur Y, durant la période du tant au tant... »

Occupation du siège de Randstad à Saint-Denis, le 7 mai 2010 : plus confortable qu'un chantier de bâtiment !



mal remplis, mauvais (parfois pour une bricole !)... et qu'il fallait donc y retourner !

Un problème s'est posé avec de grosses entreprises (Adecco, Adia, Manpower, Synergie, Randstad) que le Comité de grève n'a pas choisi d'aller démarcher dans un premier temps. L'idée était de commencer par les petites entreprises, sur lesquelles la pression pouvait être plus facile, ce qui pouvait aider à faire craquer dans un deuxième temps les plus grosses. Le problème était aussi que les plus grosses entreprises d'intérim étaient celles où une implantation syndicale CGT existait. Il y avait une priorité syndicale à respecter, une collaboration à trouver avec les responsables syndicaux qui avaient établi des relations souvent difficiles avec les employeurs (et représentaient auprès des employeurs les intérêts du personnel intérimaire « régulier » comme du personnel fixe de ces entreprises). Les camarades de l'USI-CGT, souvent dispersés en province, malgré tous leurs efforts, eurent des difficultés à accompagner les grévistes dans toutes les entreprises, même celles de leur ressort. La question fut partiellement résolue quand des délégués de grévistes, compétents et aguerris, purent assumer les démarches eux-mêmes, et répondre aux patrons (y compris aux directions mêmes de grosses entreprises d'intérim du pays, multinationales) qui pensaient se défilier en réclamant la présence de délégués syndicaux... qu'ils étaient délégués syndicaux. Ce qui était vrai car plusieurs dizaines d'entre eux avaient pris leur carte syndicale durant le conflit, sachant qu'il y aurait encore du pain sur la planche une fois obtenue la régularisation.

Accompagnements à deux ou trois, puis par dizaines voire centaines. Ce sont généralement quelques délégués de la grève, devenus très compétents, qui accompagnaient les grévistes auprès de leurs patrons. Cela a coûté de l'argent en frais de transport, pour des déplacements souvent de plusieurs zones. Mais les délégués de la grève se sont montrés aussi convaincants que les délégués du syndicat, si ce n'est plus



car les patrons étaient médusés et certains franchement paniqués de les voir arriver en nombre. Aux assemblées de grévistes, les délégués rapportaient des Cerfas comme le torero la queue et les oreilles du taureau ! Une belle expérience d'organisation collective et de « rapport de forces ».

Chez Monoprix aussi, il y a des sans-papiers !

Durant plusieurs mois, les patrons ont ainsi été harcelés. C'est ce qui a marqué la grève du côté de l'intérim. Bon nombre d'agences du Boulevard Magenta avaient d'ailleurs affiché portes closes (« *pour des raisons administratives... l'agence est momentanément fermée* »). En fait, une silhouette féminine bien habillée pouvait néanmoins sonner, se faire ouvrir la porte... et, à peine entrée, se voir quelque peu symboliquement « bousculée » (mais chaleureusement remerciée !) par des grévistes faisant irruption dans l'agence à sa suite.

Des grévistes racontent...

« Tous ceux qui ont travaillé à LPI, demain matin à 7 heures »

Cela, c'est important. On a fait une grande liste comme ça. Tous ceux qui n'ont pas eu leur Cerfa. Tous ceux qui sont dans la même boîte. On a fait un groupe d'abord. À peu près 10 groupes. Dans ces 10 groupes-là, on a choisi des personnes qui peuvent parler et qui savent écrire. Les autres se sont partagés entre les 10 groupes. Ça veut dire se tenir au courant, si on va partir à LPI. On fait savoir : « *Tous ceux qui ont travaillé à LPI, demain matin à 7 heures.* »

Chez Planet Intérim, par exemple, une entreprise plutôt coriace, en discussion depuis 2008, le patron avait cherché à gagner du temps, face à des délégués et grévistes très déterminés, mais avait finalement craqué après une petite occupation par les grévistes : 17 Cerfas ! Des policiers appelés à la rescousse par le patron étaient eux aussi énervés, lassés d'être dérangés pour des occupations par des grévistes sans papiers qu'ils avaient fini par connaître, qui ne cassaient rien et menaient un conflit du travail dans lequel la police n'avait pas lieu d'intervenir ainsi, à répétition !

Les grévistes de l'intérim, à la fin mai 2010, avaient récupéré quelque 700 Cerfas (sur un millier de grévistes qui pointaient encore régulièrement). La collecte de ces contrats d'embauche, et les accompagnements nécessaires, ont continué après la parution des « textes » de fin de conflit.

Les mille et une fiches...

Pour avoir une bonne vision de la situation générale, et être ainsi au mieux armés face aux patrons, vint donc l'idée dès la fin octobre de remplir des « fiches ». Aux bons soins des délégués des piquets de rassembler ces données (pas si facile, car tous ne savaient pas bien, ou pas du tout, écrire en français), aux bons soins d'un logiciel de les ordonner et de permettre leur visualisation... même la grève des sans-papiers a joué de l'arme statistique !

La « fiche » reprenait essentiellement le parcours de travail de chaque gréviste entre

2006 et 2009. Les grévistes devaient décliner leurs noms et prénoms, voire l'« alias » (ou les alias) sous lesquels ils avaient travaillé, la date de leur entrée en France, le département de résidence, le numéro de téléphone. Ils devaient, pour chaque entreprise où ils avaient travaillé et pour chacune de ces quatre années, indiquer le nombre de fiches de paye et le nombre d'heures effectuées, en précisant la qualification ou métier, et le donneur d'ordre.

Les fiches furent stockées par les grévistes, plus précisément par les délégués, et furent une référence pour la situation de chacun. Le fait d'aider les grévistes à les remplir a permis aux délégués du Comité de grève d'apprendre à déchiffrer une feuille de paie, un certificat de travail, une attestation Assedic, de prendre connaissance des diverses situations possibles, de se former à ce travail. Un apprentissage qui s'est révélé précieux dans les négociations ultérieures avec les patrons, ou en fin de grève dans la phase de constitution des dossiers. Car les fiches ont été remplies principalement par les grévistes aidés de leurs délégués. Pendant plusieurs semaines, une quarantaine de délégués (sur les 80 qui se sont proposés au total) ont aidé à confectionner les fiches de centaines de grévistes (à la fin mai 2009, le trésor était de quelque 900 fiches remplies : une indication précieuse sur le nombre de grévistes toujours « dans le coup »).

Chaque fiche a permis de faire des listes (et des données de référence) qui ont aidé les grévistes dans les démarches pour arracher aux patrons des Cerfas. Mais cela a permis aussi d'avoir une bonne vision de la situation des grévistes. Avec une faible marge d'erreur.

Première difficulté : la fiche a été remplie dans le cadre des piquets de pointage de l'intérim et a été inégalement remplie, en quantité voire qualité, suivant les pointages (certains piquets, comme celui d'Orléans, n'en ont rempli aucune).

Les 900 fiches remplies par l'ensemble des intérimaires contenaient certainement des



erreurs. D'orthographe de noms. D'inversion de noms et prénoms. Malgré tous les efforts pour expliquer aux grévistes qu'il s'agissait d'un document « pour nous et rien que pour nous, au Comité de grève » et qu'on allait décrire la réalité et rien d'autre, il est probable que certains n'aient déclaré qu'une partie du travail qu'ils avaient fait, en particulier qu'ils n'aient pas déclaré le travail au noir, ou le travail dans des entreprises où ils n'espéraient pas décrocher un Cerfa. Néanmoins, notre « bottin » comme nous l'avons nommé, a été une précieuse base pour acquérir une vision d'ensemble des grévistes dépendant du piquet de l'intérim... Et quelque peu miraculeuse quand il s'avérait possible de répondre aux questions par quelques « clics » !

On parlait dans le mouvement des « piquets de l'intérim » ou du 103, mais des non-intérimaires se sont trouvés rattachés au 103, et des intérimaires rattachés aux piquets du bâtiment ou de la restauration. Dans le cours du mouvement, quelques contacts – nécessaires – ont été pris, pour une concertation nécessaire (si ce n'est facile). En particulier parce que la base de données confectionnée par les intérimaires a donné des envies à d'autres.

Les secrets du bottin

Qui étaient ces grévistes recensés au piquet intérim ?

417 (50 %) n'ont travaillé que dans l'intérim.

627 (70 %) ont davantage travaillé dans l'intérim que dans d'autres entreprises.

146 (15 %) n'ont pas du tout travaillé dans l'intérim.

Il y avait donc des travailleurs hors intérim dans les piquets de l'intérim... tout comme il y avait beaucoup d'intérimaires dans les piquets du bâtiment comme celui de l'ADEC (une entreprise de démolition).

Quelles entreprises ? Dans l'intérim, on a affaire à au moins 223 entreprises différentes d'intérim, sur plus de 500 agences différentes. En Île-de-France, l'intérim en général représente 1 063 agences en 2009 (source : Prisme, c'est-à-dire l'organisation patronale



de l'intérim, sous influence majoritaire de Manpower) pour un travail équivalent à 80 000 salariés, dont 19 000 dans le BTP (bâtiment et travaux publics). Près d'une agence sur deux a donc été touchée par la grève.

À grand traits, on peut distinguer différentes situations : Il y a les « majors » de l'intérim, Adecco (et sa filiale Adia), Manpower, Randstad. Rappelons que ces groupes possèdent plusieurs centaines d'agences dans le pays. Chacun de ces groupes a fait travailler des dizaines de travailleurs grévistes mais répartis dans de multiples agences (plus de 40 agences différentes pour Adecco ou Manpower, plus de 30 pour Randstad). Les grévistes ayant travaillé pour ces groupes représentent près de 200 grévistes, un quart de ceux dont la fiche est faite.

Un peu plus petits mais regroupant néanmoins plusieurs dizaines d'agences dans le pays, il y a les groupes CRIT et Synergie ou encore Triangle ou DLSI. Ceux-là ont aussi leur contingent de grévistes.

Il y a des entreprises de taille plus moyenne, mais souvent spécialisées dans le bâtiment, et par là-même spécialisées dans le travail des sans-papiers. Par exemple, la chaîne « La prestation industrielle », Metasoft, Sovitrat, Man BTP, Leader Intérim, TOM Assistance, Hacor Intérim, toutes entreprises dont les noms sont bien connus des délégués de l'intérim.

De ces entreprises sont souvent issus des

Le 29 novembre en fin de manifestation, Raymond Chauveau et Maurice Amzallag sur le toit de la voiture sono.

noyaux de grévistes provenant d'une même agence. Ainsi, l'entreprise Man BTP ou Leader Intérim.

Et il y a aussi une multitude de petites boîtes de l'intérim, avec souvent une seule agence, qui ont employé un, deux ou trois grévistes.

Dans ces secteurs, les patrons des petites entreprises ont multiplié les magouilles et il est ardu de démêler les relations entre les petites enseignes. Tel patron possède une boîte appelée ABZ Intérim, mais aussi une ABC Intérim (autre entreprise au registre du commerce, mais même patron, et finalement même négociation !). Parfois, c'est après des semaines de démarches que les grévistes s'aperçoivent qu'un même patron se cache derrière des enseignes différentes. Sans compter les changements de noms... Newman remplaçant Man BTP, par exemple !

Le palmarès des agences ayant fait travailler le plus de grévistes :

58 grévistes	Man BTP	75010
49 grévistes	TOM Assistance	75010
47 grévistes	Accadix	75010
44 grévistes	Sovitrat	75010
42 grévistes	Leader Interim	75015
35 grévistes	Planet Inter	75010
33 grévistes	Omega Interim	75010
28 grévistes	ISA Interim	75010
28 grévistes	Synergie	75011
24 grévistes	Inter Est	75012

Si le secteur de l'intérim est assez dispersé en nombre de patrons, il est très fortement concentré géographiquement.

Dans le X^e arrondissement de Paris, se concentrent plus d'une centaine, si ce n'est plusieurs centaines d'agences d'intérim. S'y

trouvent la moitié des agences ayant fait un Cerfa. Au moins 630 grévistes ont travaillé dans une agence de cet arrondissement (gare de l'Est, gare du Nord). Et 242 ont travaillé dans au moins une agence du boulevard Magenta, qui concentre le plus d'agences (plus de cinquante).

Pour quels donneurs d'ordre travaillent ces intérimaires ?

Pas de grand mystère : d'abord le BTP, la construction. C'est de loin le principal secteur donneur d'ordre. Le travail des intérimaires sans papiers est vraiment utilisé à plein par les entreprises de la construction. Les grandes entreprises sont bien représentées : Bouygues, qui est cité par une cinquantaine de grévistes, mais où bien plus ont probablement travaillé. Vinci, Eiffage, ne sont pas en reste.

Ensuite, quelques secteurs comme le nettoyage, la propreté, la restauration, et aussi la logistique (du marché de Rungis aux entrepôts de sites de vente sur Internet, en passant par la Sernam). De façon plus marginale, mais représentant au moins une vingtaine de grévistes, l'imprimerie. Les informations que nous avons sur les donneurs d'ordre sont trop partielles pour en dire beaucoup plus. Parmi les travailleurs qui ne sont pas intérimaires, des secteurs ne sont pas représentés avec le même poids. Les grands chantiers du bâtiment reculent, par contre apparaissent de petites entreprises du bâtiment (rénovation d'appartements, plomberie, etc.), de la restauration, du nettoyage, de façon plus marginale de l'agriculture (surtout des grévistes d'Orléans mais aussi une exploitation agricole du Val d'Oise), de l'industrie agroalimentaire, de la démolition, etc. Se côtoient dans la liste des employeurs ou donneurs d'ordre fichés : le château de Versailles, Renault, la table de Robuchon, Disney, la SNCF, une entreprise spécialisée dans la restauration de monuments historiques, etc.

Géographiquement, la grève ne s'est pas étendue au-delà de l'Île-de-France, et essentiellement de Paris. Mais quelques grévistes sont venus à Paris depuis la

Des grévistes racontent...

« Les autres travailleurs ont été solidaires »

La grève, ça a été vivre jusqu'à aujourd'hui, grâce aux travailleurs qui nous soutiennent. Ce sont des travailleurs comme nous, qui cotisent comme nous, et qui nous donnent l'argent. Un jour j'ai fait une collecte, à Bagneux.



En mars 2010, devant l'agence Adecco de l'avenue Daumesnil.

province pour se joindre à la grève (de Reims, de Soissons), et il fallu retourner dans ces villes chercher leurs Cerfas.

Travail au noir : Les fiches en rendent compte très imparfaitement. C'est après coup que ce travail au noir a été examiné plus en détail parmi les grévistes, et, surtout, pour ceux qui avaient essentiellement travaillé de cette façon (et travaillé beaucoup !). On trouve ce travail au noir plutôt dans le bâtiment (pour de petites boîtes de maçonnerie, menuiserie, plomberie, etc.), dans les services (commerce, restauration), dans le nettoyage.

Métiers : L'emploi occupé est à 45 % celui de « manœuvre ». 10 % « agent de nettoyage ». 6 % « manutentionnaire ». 5 % « ouvrier », 3,5 % « terrassier », 3,5 % « plongeur », etc. (Ces statistiques proviennent des fiches, c'est-à-dire des dénominations de métiers des grévistes eux-mêmes – et « terrassier » comme « plongeur » entrent probablement dans la grande catégorie de « manœuvre », c'est-à-dire ouvrier sans qualification). Sont ensuite cités des métiers plus précis ou qualifiés du bâtiment (boiseur, coffreur, rippeur, ferrailleur...), des métiers comme margueur (dans l'imprimerie), agent de tri (gestion des déchets), jardinier, cariste, soudeur, balayeur, peintre, machiniste, monteur de charpente, poseur de parquet, etc. Lorsqu'on se limite aux entreprises d'intérim, les emplois sont à 53 %

manœuvre, 6 % manutentionnaire, 5 % « ouvrier », et ensuite des emplois dans des métiers du bâtiment. Ce qui confirme que l'intérim fait surtout travailler les sans-papiers dans le BTP.

Des grévistes racontent... « On n'est pas des bandits, nous on travaille »

On allait chez les patrons avec qui on a travaillé. Ils nous connaissaient déjà, ils savaient déjà qu'on n'avait pas de papiers. Bon. On a attendu. Et on leur a dit qu'on faisait la grève, qu'on discutait avec le ministère de l'Immigration, du Travail et tout ça, qui ont dit que dans les critères, il faut qu'on travaille et qu'on montre un contrat de travail. Voilà. Donc là où tu travailles, tu dois demander le contrat de travail. Nous on a eu le contrat de travail, on a eu le protocole d'accord. On a eu les Cerfas le 13 avril. Le patron nous a fait les Cerfas. Il a appelé la police, la police est venue. On n'est pas des bandits, on n'est pas des voyous, on n'est pas des feignants. Nous on travaille ! Et la police, elle a dit oui, ils ont raison. Avec la police ça se passait bien. Pourquoi on venait ici ? Parce qu'on travaille là, avec ce monsieur, depuis plusieurs années. Maintenant on a fait grève, on a eu des critères. Dans les critères il y a le contrat de travail, et comme on a travaillé, on vient demander de faire le contrat. Un patron voyou qui n'est pas correct, il va refuser. Il va appeler la police. Bon, la police est venue, nous on a discuté avec les policiers gentiment, on leur a dit qu'on avait bossé deux ans, trois ans, on a les fiches de paye, les contrats, tout ça, et les policiers ils disaient que le patron devait faire les contrats. Les policiers étaient avec nous. Nous, on est corrects, mais seulement sans papiers. Les patrons croient que s'ils appellent la police on va disparaître, mais maintenant c'est fini, on ne le fait pas.

Au contraire, si l'on considère les seules entreprises hors intérim, les métiers du bâtiment reculent au profit de ceux du nettoyage et de la restauration.

Un seul genre : les hommes ? Le piquet de l'intérim est un piquet masculin. Pas de femmes. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu davantage de femmes grévistes dans d'autres piquets (restauration ou nettoyage où pourtant les femmes sont nombreuses à travailler), à l'exception d'un groupe déjà constitué et organisé par l'association « Femmes Egalité » de grévistes de l'aide à la personne. Cette forte discrimination est certainement significative de la « non-mixité » de la communauté ouvrière immigrée d'Afrique de l'Ouest, essentiellement malienne, qui a représenté le gros des grévistes de ce mouvement. À noter qu'au sein de la communauté chinoise de quelques centaines de travailleuses et travailleurs qui ont participé au mouvement et ont représenté un piquet à eux tous seuls – car ils sont restés organisés entre eux de façon très isolée des autres (ou les autres isolés d'eux !) – il y avait un plus fort mélange hommes-femmes.

Il faut noter néanmoins que dans les manifestations, rassemblements, etc., tous les grévistes avaient pris l'habitude de scander qu'ils étaient pour la régularisation de « toutes les travailleuses et tous les travailleurs sans papiers ».

Salaires : Nous n'avons pas de statistique sur les salaires des travailleurs, car la fiche ne contenait pas de renseignement portant sur les salaires. Sauf pour les salaires à venir indiqués dans les Cerfas. La plupart sont établis au Smic. Le patron ne veut pas s'engager à payer plus, même si probablement des salaires seront supérieurs. En effet, certaines entreprises ont fait systématiquement des Cerfas avec le métier de « manœuvre » pour les grévistes, même pour ceux qui avaient travaillé à des métiers qualifiés. Un petit nombre de Cerfas affiche pourtant un salaire significativement plus élevé (cela monte jusqu'à 2 200 €) pour certains métiers qualifiés (plaquiste, boiseur, coffreur...).

Si la grande majorité des grévistes touche

certainement le Smic (et encore bien moins car beaucoup alignent difficilement un temps complet dans l'intérim), une minorité significative a des salaires plus élevés, un emploi plus stable, plus qualifié, même si c'est dans le cadre de l'intérim – parfois l'entreprise d'intérim, si elle est l'employeur légal du salarié, n'est qu'un artifice permettant de maintenir dans la précarité le salarié qui, dans les faits, travaille pour le même donneur d'ordre.

Nationalité : Malienne à environ 90 %. Puis nationalités représentées : sénégalaise, algérienne, mauritanienne, marocaine...

Date d'entrée en France : Elle est très fortement concentrée autour de 2000, 2001 (38 % des grévistes sont arrivés l'une de ces deux années). 17 % sont arrivés avant, et 35 % sont présents en France depuis 2002 à 2005. Moins de 15 % sont présents depuis moins de cinq ans.

Age : 70 % ont entre 30 et 45 ans. Moins de 5 % ont moins de 25 ans. Moins de 4 % ont plus de 50 ans. L'âge moyen est de 37 ans.

Nombre d'heures effectuées... Entre le gréviste de l'intérim qui n'a pas travaillé dans l'année et celui qui a fait un temps plein, voire qui a cumulé deux emplois à temps plein... il y a tout l'éventail des situations qui se répartissent de façon très homogène. Les grévistes ont le plus travaillé en 2007, où ils ont effectué en moyenne 1 000 heures (ce qui est déjà beaucoup pour un intérimaire, rappelons pour référence qu'un 35 heures à l'année est évalué à 1 500 heures environ). Ils ont moins travaillé en 2008, une moyenne de 882 heures. Le nombre baisse à 593 heures en moyenne en 2009. Une partie de l'écart s'explique par le fait que 2009 compte près de trois mois de grève pour beaucoup de grévistes. Ce chiffre reflète aussi le fait que 30 % des grévistes n'ont pas travaillé en 2009. C'est que, dans la grève, se sont joints des travailleurs qui avaient été licenciés à cause de leur situation en 2008, voire en 2007, ou au courant de l'année 2009 (pour des raisons liées aux changements de législation et aux contrôles



Pendant trois jours successifs de la fin décembre 2009, les intérimaires manifestent devant le PRISME, organisation patronale de l'intérim.

plus serrés imposés aux patrons). Faits sur lesquels se sont appuyés certains pour dire ou insinuer que le mouvement des sans-papiers aurait été qualifié à tort de « grève », vu qu'un nombre important de sans-papiers se sont joints à la grève alors qu'ils n'étaient pas au travail, ou en mission, à ce moment-là. Cette présentation des choses a été reprise aussi bien par des patrons qui n'iaient avoir affaire à des salariés à eux que par des militants qui refusaient le nom de grève au mouvement, pour en contester même la qualité de mouvement— attitude de membres des collectifs liés au « Ministère pour la régularisation de tous les sans-papiers » (dits encore « rue Baudelique »).

Au niveau de l'intérim, une part non négligeable des grévistes (difficile à quantifier à partir des renseignements des fiches, mais 26 % des grévistes avaient au moins neuf fiches de paye en 2009, ce qui correspond à tous les mois travaillés de l'année avant le début de la grève) a effectivement abandonné le travail le 12 octobre. Des travailleurs licenciés préalablement (en 2007 ou 2008, et

précisément parce qu'ils n'avaient pas de papiers en règle) se sont joints au mouvement, en s'engageant à ne pas travailler et à ne pas remplacer les grévistes. En s'ouvrant largement, la grève pouvait inclure des forces, à tous les niveaux, qui la renforçaient.

Et les délégués ? Il n'y a guère de différence entre délégués et reste des grévistes dans les statistiques. L'âge moyen, la date d'entrée en France, les métiers occupés sont à peu près les mêmes (et il y a aussi des délégués qui n'ont pas travaillé dans l'intérim). Mais significativement, les délégués ont globalement et en moyenne davantage travaillé que l'ensemble des grévistes (une moyenne de 1132 heures par an et par délégué, contre 900 heures par an et par gréviste).

Nombre d'emplois occupés... Un tiers des grévistes n'a déclaré qu'un seul employeur (en comptant les agences différentes comme des employeurs différents). Un quart en a déclaré deux. 20 % en a déclaré 3, 12 % en a déclaré 4. Et 10 % en ont déclaré 5 ou plus.

La grève passe l'hiver, l'année se termine avec le moral

La fin 2009 fut riche en actions pour les intérimaires. Ils amorçaient la tâche énorme qui consista à obtenir des Cerfas de centaines d'entreprises de l'intérim, par des rassemblements sous les fenêtres du PRISME (organisation patronale de l'intérim). À la fin décembre, ils étaient quotidiens – avec banderoles, slogans à la sono et rythme de djembés. Chaque fois quelque 300 personnes, mais pas d'effet palpable !

Le 22 décembre, c'était une collecte attendue à la porte de l'entreprise PSA-Citroën à Aulnay-sous-Bois. L'accueil des

camarades sur place fut très apprécié : des militants syndicaux étaient allés chercher des grévistes à la gare, Philippe Julien – secrétaire de la CGT et militant de Lutte ouvrière – fit une intervention combative et chaleureuse. La collecte fut un succès : plus de 400 euros. Des délégués des grévistes sont intervenus au mégaphone.

Le 30 décembre, c'est un rassemblement dynamique devant le ministère du Travail : plus de 2 000 personnes. Discours des différentes organisations (SUD, Francine Blanche et Raymond Chauveau pour la CGT).

Pour la première fois, à l'occasion des « fêtes », les délégués et grévistes s'accordèrent deux courtes pauses : pas de réunion au 103 entre les 25 et 27 décembre, ni entre le 31 décembre et le 3 janvier !

Et l'année 2010 s'ouvrit sur un mode festif, par une « galette de la solidarité » en soutien aux grévistes, le mercredi 6 janvier, offerte par des personnalités du monde du spectacle. Elle eut lieu sur le piquet dit « du bâtiment », au FAF-SAB ou centre de formation patronal du bâtiment (rue du Regard dans le VI^e arrondissement de Paris), où les grévistes du bâtiment avaient établi leur quartier.

Le 13 février 2010, les grévistes sont encore massivement dans la rue.





La « galette de la solidarité ».
À droite, gros plan sur Josiane Balasko (actrice), Richard Moyon (de RESF), Juliette Binoche (actrice) et Patrick Pelloux (médecin urgentiste).

Les médias s'en firent l'écho.

Au micro, grévistes et artistes ont enchaîné les prises de paroles. Parmi les présents : Josiane Balasko, Juliette Binoche, Charles Berling, Laurent Cantet, Cali, Antoine de Caunes, Hamé (La Rumeur), Christian Olivier (Têtes Raides), Guy Bedos, Patrick Pelloux et Lilian Thuram (le plus attendu !).

Une figure des grévistes du nettoyage, Grâce, a donné le ton de la soirée en rappelant l'importance des travailleurs sans papiers dans l'économie française, leurs durs boulots, souvent pendant que les autres dorment. Les artistes ont repris à leur compte les revendications des grévistes à l'instar de Josiane Balasko : « *Donnons des papiers à des gens qui sont là depuis des années et qui travaillent avec des salaires, avec des fiches de paye, qui parfois payent des impôts et qui n'ont droit à rien !* ». Pour contrer le froid glacial, la foule ponctuait chaque intervention du slogan de la lutte des sans-papiers : « *On bosse ici, on vit ici, on reste ici ! Régularisation de toutes les travailleuses, de tous les travailleurs SANS PAPIERS !* »

La soirée fut surtout l'occasion de rappeler la particularité de ce mouvement de travailleurs qui utilisaient leur arme, la

grève. Raymond Chauveau réaffirma qu'on était passé « *de l'idée de sans-papiers, à celle de travailleurs sans papiers puis à celle de travailleurs sans droits* ». RESF et ses militantes et militants, dont Richard Moyon, qui avaient été principaux maîtres d'œuvre de cette soirée, rappelèrent qu'il ne s'agissait pas d'un combat humanitaire mais d'un conflit du travail. La représentante des sans-papiers chinois dénonça entre autres la condition des travailleuses à domicile de la restauration ou de la confection, totalement au noir, qui trimaient néanmoins pour Camaïeu ou Etam. Des porte-parole des grévistes de l'intérim s'exprimèrent aussi au micro : « *Les grévistes de l'intérim ont 85 délégués, qui se retrouvent tous les jours à 8 heures, pour parler de la grève et prendre des décisions* ».

Jusqu'à mai 2010, des mois bien pleins mais bien longs

Le 13 janvier : rassemblement de soutien à la lutte des « Conti » convoqués au tribunal à Amiens. Un délégué intérimaire de Compiègne est venu saluer Xavier Mathieu qui lui-même n'avait pas manqué de venir encourager le piquet des grévistes sans papiers de Compiègne.



22 décembre 2009 :

rassemblement des intérimaires devant le PRISME, organisme patronal de l'intérim. Les intérimaires y reviennent les 23 et le 24 décembre.

29 décembre 2009 :

après une décision de justice, fin de l'occupation du FAFIH (le grand piquet de la restauration).

30 décembre 2009 :

rassemblement devant le ministère du travail. 2 000 personnes.

Chercher les cerfas.

6 janvier 2010 :

« galette de la solidarité » au piquet du FAF-SAB, rue du Regard à Paris.

car il fallait beaucoup de sous pour faire vivre cette longue grève. Mais c'était aussi un contact nécessaire avec d'autres travailleurs, renforçant le sentiment d'appartenir au même monde du travail.

En février, de premières discussions eurent lieu au Comité de grève sur le travail « au noir » et la façon dont on pourrait s'y prendre pour répertorier les grévistes dans cette situation, réfléchir à ce qu'ils pourraient rassembler de traces et preuves de leur activité salariée pour leur régularisation : chèques par lesquels ils avaient parfois été payés, témoignages de collègues ou proches, voire Cerfas du patron. Une petite équipe de délégués s'attela à cette tâche épineuse.

Le 23 mars, la recherche des Cerfas connaissait un épisode un peu chaud : devant une agence JFDH dont le responsable (le fils du patron) avait aspergé de gaz lacrymogènes les arrivants, des grévistes furent bousculés et mis à terre. Le fils s'enferma dans son bureau, avant que des policiers arrivent, puis le père. Devant la menace qu'une plainte ne soit portée contre le fiston – la police ayant elle-même constaté qu'il y aurait lieu de porter plainte ! –, le père acceptait l'idée de remplir des Cerfas pour 18 travailleurs (au moins). Des Cerfas « de 12 mois sur 18 », lui précisèrent bien les grévistes !

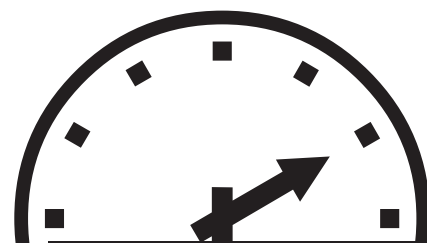
Chaque matin, au comité, était remis à jour le palmarès des entreprises visitées, fiches rentrées et Cerfas obtenus. Le 27 avril 2010, on en était à 205 entreprises visitées, 900 fiches remplies et 438 Cerfas obtenus. Tous les renseignements et les papiers étant scrupuleusement collationnés par les délégués eux-mêmes.

Pendant ce temps, les évacuations de sites occupés par des grévistes de différents secteurs continuaient : évacuation violente du chantier de bâtiment ADEC (avec gaz lacrymogènes) à la rescousse duquel 30 intérimaires étaient accourus, évacuation d'une agence Randstad de Daumesnil. La plus marquante fut l'évacuation du piquet

important de la rue du Regard à Paris où s'était déroulée la galette de la solidarité et qui était le point de ralliement des grévistes du bâtiment. Après l'évacuation de l'immeuble, les grévistes décidèrent de rester sur place. Le face à face dura la journée, de 7 heures du matin à 23 heures, entre la police et les grévistes et leurs soutiens (dont l'actrice Josiane Balasko et le réalisateur Laurent Cantet). Cet épisode fut l'occasion d'une reprise de contact entre le gouvernement et la direction du mouvement, la détermination des grévistes et de leurs soutiens ayant impressionné !

Des soutiens... qui ont besoin de soutien ?

À la fin janvier, la grève durait depuis plus de quatre mois. Il n'y avait pas d'issue évidente à l'horizon. La conviction que la détermination des grévistes posait un épineux problème au gouvernement et au patronat justifiait certes qu'on persévère. Mais le ministère du Travail, interpellé désormais (plutôt que le ministère de l'Immigration), ne donnait pas signe de vie. Les milieux patronaux non plus. Les intérimaires poursuivaient leur recherche de Cerfas mais les résultats n'étaient pas, ou pas encore, à la mesure des efforts. C'est dans



12 janvier 2010 :

rassemblement des travailleurs sans-papiers au Panthéon. Dans un lycée voisin, se déroule un des débats sur « l'identité nationale »...

13 janvier 2010 :

des sans-papiers tiennent une conférence de presse à l'Assemblée nationale. Certains avaient en effet travaillé sur un chantier à sa rénovation ! Ils reçoivent le soutien de plusieurs députés.



cette passe difficile qu'eut lieu une réunion quelque peu houleuse avec les « comités de soutien », à la Bourse du Travail de Paris, dont les Onze avaient pris l'initiative. Les comités de soutien, de fait ou formalisés, étaient constitués de militants et

Le 12 janvier 2010, devant le Panthéon à Paris.



13 février :

manifestation des
travailleurs sans papiers.

22 février :

première projection du film
« On bosse ici ! On vit ici !
On reste ici ! ».

1^{er} avril :

évacuation du piquet
au FAF-SAB de la rue du
Regard. C'est le dernier
grand piquet de la grève
qui est alors évacué.
Néanmoins, des piquets
restent encore (Manpower
à Montreuil dans l'intérim,
par exemple, qui restera
occupé jusqu'en août 2010).

17 avril :

rassemblement des
grévistes sur le parvis
de l'Hôtel de ville, avec
de nombreuses prises de
paroles, en particulier de
représentants de partis
de gauche et d'extrême
gauche.

de bonnes volontés diverses qui aidaient les piquets locaux : élus, voisins compatissants, militants syndicaux de SUD ou des UL-CGT plus ou moins liés à la grève en cours, militants et sympathisants du PC, de Lutte Ouvrière ou du NPA. Tout un milieu touché par la situation et plus ou moins actif, sur les flancs de la grève, qui la vivait, la comprenait et la commentait chacun à leur façon, non sans parfois poser des problèmes similaires à ceux déjà évoqués de Creil, même si c'était avec moins d'acuité. Dans la situation du moment et face aux interrogations de certains soutiens, les Onze les avaient donc réunis. La préoccupation de Raymond Chauveau et d'autres, dont les délégués actifs de l'intérim, était de prévenir les tentations de certains soutiens, plus fatigués parfois que les grévistes actifs eux-mêmes, de s'engager dans la constitution et le dépôt de dossiers de régularisation – en faisant lâcher ainsi aux grévistes la grève des 6 000.

À cette réunion donc, de nombreux « soutiens » exprimèrent des inquiétudes légitimes. La grève était longue, difficile, on n'en voyait pas le bout. Il était donc nécessaire de discuter, de revoir, d'étudier ses moyens et ses perspectives. Mais certains soutiens persévéraient en fait dans une vieille hostilité à « la grève de la CGT ». En particulier ceux qui militaient avec des sans papiers du « *Ministère pour la régularisation de tous les sans-papiers* » qui avaient élu domicile au 14, rue Baudelique, dans le XVIII^e arrondissement, après avoir été évacués des locaux de la Bourse du Travail de Paris qu'ils avaient occupée en geste malveillant à l'égard de la CGT durant la grève de 2008. « *Les grévistes n'en peuvent plus* », « *la CGT se sert d'eux* », « *la grève n'en est plus une* », répétaient-ils. Ou ils affichaient un prétendu radicalisme : « *Il faut lutter pour la régularisation de tous les sans-papiers* », en omettant de dire que si cette revendication était juste et incontestée, personne à ce jour, de tous ceux qui depuis 30 ans militaient pour la régularisation des sans papiers, n'avait réussi à obtenir autre chose que des régularisations au « cas par cas ». Des

associations avaient mené des grèves de la faim, des occupations d'églises, appelé à des manifestations. Cette fois la CGT avec d'autres appelaient les travailleurs à la grève et tentaient de déplacer la lutte sur un terrain plus franchement de classe – car la plupart des sans-papiers étaient effectivement des travailleurs. En réalité, les choix de terrains d'attaque ne s'opposaient pas mais des raisons de préséance ou de boutique présidaient à ces querelles.

Les camarades de notre courant qui, plus particulièrement aux côtés des grévistes de l'intérim, avons épaulé ce mouvement des 6 000, étions des soutiens « extérieurs » comme les autres. Mais notre soutien à cette lutte de travailleurs a consisté à tenter d'aider les grévistes à s'organiser eux-mêmes, à transmettre ce qu'à sa modeste échelle l'extrême gauche révolutionnaire avait engrangé d'expériences de luttes. Ce qui a entraîné des discussions serrées chez les grévistes, car il est difficile de mener une grève militante, il est difficile de décider et d'agir collectivement et démocratiquement, difficile de se donner des délégués qui méritent la confiance et de les contrôler voire d'en changer, difficile de se réunir tous les jours, de se lancer à intervenir et prendre des responsabilités par rapport aux autres, de faire tous les jours des collectes, de remplir et faire remplir des fiches, de tenir tête aux patrons et de leur arracher des Cerfas, de participer aux AG de délégués, aux manifestations et aux rassemblements. Et d'autant plus difficile que cela dure un an et plus... D'où le cri du cœur d'un des délégués de la grève : « *Cela a été dur, très dur, mais nous avons appris à faire des choses que nous n'aurions jamais imaginé pouvoir faire.* »

Le samedi 13 février, entre autres pour répondre à l'impatience des « soutiens », les Onze appelaient à une nouvelle manifestation centrale à Paris. Les confédérations y voyaient l'occasion d'appuyer la rencontre qui devait avoir lieu deux jours plus tard entre leurs responsables et Sarkozy, pour l'« agenda social » de l'Élysée. Bernard Thibault, François Mailly



et d'autres dirigeants syndicaux avaient, paraît-il, l'intention de mettre à l'ordre du jour la régularisation des travailleurs sans papiers. Pour le reste, comme maintes fois précédemment, le texte des Onze qui annonçait la manifestation ne s'adressait pas à l'ensemble des travailleurs et leurs organisations, mais seulement aux grévistes. Parce que la « confédération » n'appelait pas, et voulait laisser aux structures syndicales le soin et la liberté de le faire... Autant dire que peu militèrent pour que la manifestation soit nombreuse. L'UD-CGT de Paris lança un appel formel. L'Union syndicale des intérimaires (USI-CGT) appela par un tract que les intérimaires du Comité de grève diffusèrent en même temps qu'ils faisaient des collectes.

Le 13 février, 3 500 personnes défilaient, dans un froid de canard, mais néanmoins « avec une certaine gueule ». Mais peu de « soutiens » extérieurs de fait. Le mouvement des travailleuses et travailleurs sans papiers restait isolé. Comme les grèves en cours de travailleurs licenciés, ou tant d'autres conflits dans cette période. Et force était de reconnaître que la lassitude se faisait sentir dans les secteurs autres que l'intérim, moins bien organisés et actifs.

Un camarade gréviste du secteur de la restauration nous relatait alors, à la mi-

avril : « *Réunion aujourd'hui des grévistes de la restauration à Montreuil. Nous étions environ 80. Le militant de la CGT qui nous a convoqués a organisé un vote au sujet du dépôt immédiat des dossiers de ceux qui avaient des Cerfas et qui seraient dans les 'critères', arguant de la fatigue sensible parmi les grévistes, expliquant la situation ainsi : ' Les gars, il faut bien comprendre les choses, même pour ceux qui ont un dossier en béton, c'est le préfet qui décidera '. J'ai dit que les critères étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire inexistantes, que même les bons dossiers risquaient pour cette raison d'être refusés et que voter cela avant toute rencontre sérieuse avec le gouvernement risquait de couper le mouvement en deux. Une partie de la salle a apprécié. Finalement, à l'issue du vote, 20 environ se sont prononcés pour le dépôt, 30 environ contre, les autres n'ont pas pris part au vote ni à la discussion (probablement parce qu'ils n'avaient pas de Cerfa ou qu'ils travaillaient au noir). Le vote s'est donc soldé par une majorité de 'contre'. Les grévistes de la restauration se revoient demain et les autres jours pour continuer à chercher des Cerfas (la restauration en a obtenu peu). La Cgt est divisée et ça rend mal à l'aise. Le moral n'est pas très bon. »*

Le samedi 17 avril, un rassemblement avait lieu sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville, de 14 heures à 17 heures : un millier de

Assemblée générale des grévistes intérimaires, à la Bourse du Travail de Saint-Denis : une moitié de la salle.

personnes, mais beaucoup de passage et d'occasions de discuter. Prises de parole d'organisations politiques, dont celle de Nathalie Arthaud pour Lutte ouvrière.

L'« approche commune », avec une partie du patronat

C'est à une assemblée générale des délégués à Montreuil que Raymond Chauveau et Francine Blanche ont annoncé que des discussions avançaient avec une partie du patronat : « *Des rencontres se sont prolongées avec les patrons de Vinci, Manpower, Areva, Upa (petits artisans), la CGPME, Ethic, Véolia propreté et sa branche 'Déchets', ainsi qu'avec Adecco et CRIT qui en dépendent* ». Avec tous ceux-là, les syndicats (et les Onze) disaient être tombés d'accord sur « *une approche commune concernant la régularisation des travailleurs sans papiers déclarés* » (dont les intérimaires et les agents de sécurité). Le texte qui n'a pas été lu précisait qu'il ne serait pas question de carte temporaire pour les intérimaires mais bien d'une régularisation en tant que salariés, qu'il ne serait pas question de critères de nationalité et que le texte serait applicable « *quelle que soit la nationalité* » (donc bon aussi pour les Algériens, Tunisiens

ou d'autres). Mais ce projet d'accord ne concernait que les « *travailleurs déclarés* » (avec fiche de paie) et pas les travailleurs « *au noir* ». Un délégué est intervenu pour dire ses craintes que la dissociation des cas soit destinée à diviser les grévistes et « *casser le mouvement* ». Raymond Chauveau a répondu que le fait d'avoir accepté ce premier accord concernant une partie seulement des grévistes, ne signifiait pas qu'on abandonnait les autres. Les patrons rencontrés auraient reconnu que le travail au noir posait problème et s'étaient engagés oralement à « *faire avancer les choses* ». Du coup, il a été demandé à tous les délégués d'essayer de faire un recensement de ceux qui travaillaient au noir, pour avoir des éléments concrets à discuter avec les patrons et le gouvernement. Une rencontre avec le Medef était annoncée aussi, pour un de ces jours...

Pour conclure cette période, on peut citer les propos avisés et imagés du « *vieux Doucouré* », un délégué apprécié des grévistes (lui-même intérimaire mais membre du piquet de l'ADEC), lors d'une AG de délégués à Montreuil : « *Oui, on est fatigués, après tant de mois de grève... On n'a pas encore réussi à attraper le lion par les oreilles... mais le lion aussi est fatigué, donc courage !* »



Du 1^{er} mai... aux marches de la Bastille

Le 1^{er} mai fut une journée réconfortante pour des milliers de grévistes sans papiers : gros cortège, en rangs serrés, dynamique et remarqué, même si les 6000 n'étaient pas dans la rue. L'espoir était un peu revenu à l'approche d'une première rencontre au ministère de l'Immigration, en présence d'un représentant du ministère du Travail – où, selon les négociateurs syndicaux, de nombreux points importants auraient été abordés, même si la vraie négociation, en particulier sur le sort des intérimaires, était remise à un nouveau rendez-vous la semaine suivante, le jeudi 20 mai. Quelque 2 000 grévistes avaient accompagné les représentants syndicaux rue de Varenne.

Le jeudi 20 mai, le rassemblement était à nouveau massif au métro Saint-François-Xavier, à l'ouverture du « *deuxième rendez-vous de négociations entre les organisations syndicales du collectif des Onze, au ministère de l'Immigration en présence de la Direction générale du Travail* ». Il se termina en fait plutôt mal, par l'annonce dans l'après-midi de... rien du tout sur le contenu, et un appel de Raymond Chauveau à la dispersion, très mal ressenti par beaucoup.

Le lendemain 21 mai, à la réunion des intérimaires le matin au 103, comme à l'AG des grévistes l'après-midi à Montreuil, un fort mécontentement s'exprima contre le fait que Raymond Chauveau avait appelé à quitter la rue de Varenne alors que le ministère n'avait rien lâché. Les



grévistes avaient en tête qu'on ne bougerait pas tant qu'on n'aurait pas satisfaction.

Les interventions sur ce thème furent nombreuses à l'Assemblée générale de Montreuil l'après-midi. Ce qui a conduit les Onze à s'engager à ce que dans les huit jours, une cible soit visée dont cette fois on ne bougerait pas. Un petit comité parmi les Onze devait en décider.

En attendant d'avoir connaissance de ladite cible, 25 délégués ou grévistes de l'intérim ont participé, à notre invitation, à la fête annuelle de Lutte ouvrière à Presles, les 22, 23 et 24 mai, où Raymond Chauveau avait été invité à animer un débat sur la grève des sans-papiers. Ce débat fut vivant, et a d'autant plus intéressé les grévistes qu'ils ont pu discuter avec des représentants du « Ministère de la régularisation des sans-papiers » occupant la rue Baudelique

Le 27 mai 2010 : le jour d'une certaine « prise de la Bastille ».



Sur le sol du parvis de la Bastille, la longue liste des entreprises utilisatrices de main-d'œuvre sans-papiers !

– pour une fois, certes véhémentement, un débat avait lieu sur les principaux points de désaccord – mais aussi la solidarité nécessaire entre sans-papiers luttant sur des terrains différents. Ce ne fut pas le seul intérêt de cette fête. La plupart des grévistes qui y revinrent les deux autres jours participèrent à une multitude de débats politiques, en particulier de camarades révolutionnaires de Haïti ou de Côte d'Ivoire, et spectacles dont une exposition animée retraçant le pillage de l'Afrique. Une réaction parmi beaucoup d'autres : « Il y avait beaucoup de gens là-bas, qui ne

savaient pas pour notre mouvement, dont des Noirs qui ne savaient pas et posaient des questions... »

Le « jour J » de cette occupation attendue, dont on ne bougerait pas tant qu'on n'aurait pas un texte du gouvernement, arriva : c'était le 27 mai, date d'une nouvelle manifestation nationale syndicale sur les retraites où les grévistes sans papiers formaient un gros cortège. À la fin de la manifestation à la Bastille, ils envahirent massivement les marches de l'Opéra. Ils étaient arrivés. C'était bien là qu'il était prévu d'attendre la réponse gouvernementale. Et les banderoles de s'y déployer... sous déjà quelques averses.

L'épopée de la Bastille

L'occupation de la Bastille a duré plus de trois semaines, dehors nuit et jour et par un sale temps. Elle a été décisive pour l'obtention de textes fixant des critères nationaux de régularisation par le travail. Un épisode radical voire un peu fou, tel que les grévistes l'ont vécu, face à un gouvernement qui faisait la sourde oreille. L'endroit précis avait été tenu secret, sauf des Onze et quelques délégués, mais la décision de frapper un coup spectaculaire avait été adoptée par l'ensemble des grévistes, qui l'attendaient impatiemment. Il fallait quelque chose du genre. Qui tranche. Qui marque une étape. Par quoi les milliers de grévistes pourraient rappeler qu'ils étaient toujours en lutte. Et la Bastille n'était pas un mauvais endroit en ce sens, les grévistes sans papiers y étaient largement visibles.

Des conditions dures

Juin 2010 a été froid et pluvieux. L'occupation nécessitait que des grévistes se relaient, le plus nombreux possible. Ils n'avaient aucun abri à leur disposition. Dans les tout premiers jours, la police qui encerclait avait consigne d'interdire toute introduction sur les marches et le parvis de nourriture ou éléments permettant



d'y demeurer ! La moindre couverture ne pouvait y être apportée qu'avec des ruses de Sioux ! Le moindre petit tapis de prière était refoulé au titre de matelas potentiel ! Mais l'imagination, l'ingéniosité des grévistes et les multiples soutiens, voisins et commerçants du quartier inclus, apportèrent aux lieux quelques éléments de confort. Au bout de deux ou trois jours, la police se faisait d'ailleurs plus discrète. Ce qui ne voulait pas dire qu'elle n'allait pas revenir en force, on en aurait confirmation huit jours après.

Par la suite, notamment à cause du sale temps, quelques cartons furent apportés, puis quelques bâches, puis des bâtons transformés en piquets de tente et des matériaux de récupération divers. De vieux sièges, des canapés usés sont devenus un vrai luxe ! Sans oublier les réchauds pour le thé ! Bref, une cité champignon poussa sur le parvis, un campement de fortune bien peu protecteur contre la pluie et le vent, qui aurait amené à s'apitoyer sur la situation des présents si leur rage de vaincre n'avait pas été leur atout. Une rage et une détermination visibles. Une occupation militante, avec tracts et discussions, qui a été l'occasion de s'adresser à des dizaines de milliers de personnes qui passaient par là. Midi et soir des repas étaient servis aux grévistes, en provenance de foyers africains proches.

La Bastille est devenue le nouveau foyer de la lutte, festif malgré l'adversité, où des grévistes et délégués de tous les piquets ont pu se retrouver et organiser l'occupation. De nombreux passants s'arrêtaient pour discuter, donner à la caisse de solidarité. De jour comme de nuit, dans ce quartier de noctambules ! De nombreux soutiens, jeunes et étudiants, passèrent des nuits avec les grévistes. Des personnalités politiques ou médiatiques se succédèrent pour prendre la parole en soutien, dont Pierre Laurent du Parti communiste, Olivier Besancenot du NPA et Nathalie Arthaud de Lutte Ouvrière. Des musiciens ou groupes vinrent aussi, de façon spontanée, mettre de l'ambiance, dont un groupe de chorégraphie adepte de Mickael Jackson



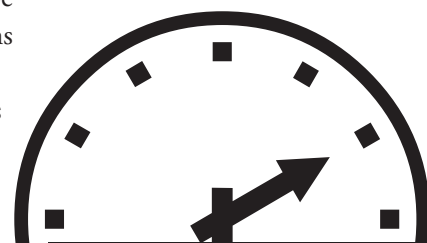
L'occupation de la Bastille, contre vents et marées !

qui a soulevé l'enthousiasme. Des troupes de spectacle vivant et leurs sketches de dérision de la politique gouvernementale anti-immigrée. Et lors du début de la coupe du monde de football 2010, des projections en plein air, très appréciées, furent organisées grâce à l'ingéniosité de quelques camarades.

Le jeudi matin 4 juin, la police tenta néanmoins brutalement de faire évacuer. À 7 h 30 du matin, au moment où bien des grévistes sortaient de leurs lits de fortune, des policiers et leur attirail de casques, boucliers et gaz lacrymogènes, firent irruption en haut des marches de l'Opéra, dans lequel ils s'étaient introduits avec la complicité de l'administration. Mais il y eut de la résistance, des jets de projectiles, et la police n'osa pas, ou ne put aller jusqu'au bout. Il y eut de la résistance passive aussi. Il fallut bien du temps pour trouver la clé d'une camionnette de la CGT, miraculeusement découverte au moment où un camion grue de police arrivait... Et pendant qu'on traînait à y entasser des affaires, le téléphone marchait à plein, les SMS fusaient, du monde arriva... tant et si bien que les grévistes durent évacuer les marches, mais néanmoins rester de pied ferme sur le parvis ! Ce vaste espace en contrebas des marches resta leur territoire – deux à trois policiers esseulés se relayant sur les marches !

Issue provisoire

Le vendredi 18 juin au soir, Raymond Chauveau et Francine Blanche, très



7 mai :

occupation du siège national de Randstad par des travailleurs sans papiers. À la même période, reprise de l'occupation d'une agence Randstad, évacuée fin 2009. Faire céder y compris les grosses entreprises : c'est l'objectif des intérimaires.

14 mai :

rendez-vous avec le ministère du Travail, rassemblement.

20 mai :

suite des négociations le 14 mai, blocage des négociations



Place de la Bastille.
En haut : des moments difficiles
face à la police... difficiles pour
la police aussi !
En bas : des moments
chaleureux quand des artistes
sont venus apporter leur soutien
et leurs instruments.

attendus, venaient annoncer le résultat des négociations au ministère. Rien de vraiment très simple. Des points restaient obscurs, on n'avait pas le texte sous les yeux, qui plus est il s'agissait d'un texte dont on ne savait pas exactement le « statut ». Intitulé « Addendum au guide des bonnes pratiques », c'était donc un ajout à la « synthèse des bonnes pratiques » qui accompagnaient la circulaire du 24 novembre 2009, et devait s'imposer aux préfetures sans pourtant avoir force de loi.

Ce dont les grévistes ont pris note, de l'intervention de Raymond Chauveau place de la Bastille :

« La négociation a été longue. C'était le prolongement des précédentes dont celle de

vendredi dernier. Il a été question du travail, des travailleuses et travailleurs présents en France et qui luttent pour pouvoir être considérés comme tels. La négociation a été difficile. Nous avons un texte, avec des critères de régularisation qui s'imposent à toutes les préfetures. Depuis le 27 mai, c'est pour cela que nous sommes là. Donc rempli ce premier contrat. Les critères retenus sont ceux exposés vendredi dernier. Il sera donc pris en compte de la période de lutte passée (les huit mois de grève pris pour huit mois de travail). Le fait d'avoir plusieurs employeurs sur une période de un an entre dans les critères. Pour les intérimaires, OK avec les 12 mois de mission sur 18 mois retenus comme référence. Pour les femmes et les hommes qui travaillent dans l'aide à la personne, OK avec leur revendication [d'être régularisés, même avec un nombre insuffisant d'heures, mais en trouvant à les compenser par ailleurs]. Obtenu aussi qu'il n'y ait plus de critère de métier sous tension ou pas. Donc tous les travailleurs du bâtiment, de la restauration, de l'imprimerie, travaux publics, etc., tous les métiers pratiqués de fait sont bons. Obtenu aussi que lorsque l'on va lever les piquets, tous les camarades aient une autorisation régulière de travail. On a fait, vous avez fait le maximum pour obliger ce gouvernement à reconnaître vos droits – un gouvernement qui ne le voulait pas. Mais ce



gouvernement comprend difficilement. Après toutes ces discussions, sur tous ces points, tout à la fin, Eric Besson nous a ramené les fameux cinq ans d'ancienneté en France [dont il n'avait pas été question lors de la discussion précédente, et qui même avaient été abandonnés pour des régularisations de travailleurs en 2008 – trois ans retenus pour les grévistes]. C'est dimanche à 17 heures, à la confédération à Montreuil avec l'ensemble des grévistes, qu'on décidera donc. Un chemin important pour beaucoup a été fait, c'est la grève qui a permis ce chemin. Mais c'est de la situation de tous les grévistes [répété trois fois « de tous les grévistes »] que nous discuterons ensemble dimanche. Nous ne lâchons pas, il nous faut obliger le gouvernement à régler la situation de tous les grévistes. »

Francine Blanche est ensuite intervenue pour dire : « On a des critères pour l'ensemble des sans-papiers en France. Pour l'ensemble des hommes et femmes dans l'aide à la personne, c'est un bond énorme. On a gagné pour l'ensemble des salariés. Il faut gagner pour les grévistes, pour tout le monde, une autorisation de travail. On a un texte, des critères nationaux contraignants. On quitte ce soir la Bastille et on se voit dimanche à la CGT. »

Le critère des cinq ans de présence en France réintroduit par Eric Besson lors de cette négociation alors qu'il n'en avait pas été question auparavant, n'avait pas été pris comme un trop sale coup par le gros des présents, car la plupart avaient ces cinq ans de présence et parfois davantage (86 % des grévistes de l'interim étaient en France depuis cinq ans et plus). L'assistance nombreuse le 18 juin au soir place de la Bastille était satisfaite, voire euphorique. Certes il n'était pas question de ceux qui travaillaient au noir, ni des Algériens et Tunisiens. Mais le ton des interventions de Raymond Chauveau et Francine Blanche était encourageant, et convaincant sur les deux points soulignés : d'une part ce texte avait une portée nationale, concernait donc tous les travailleurs sans papiers du pays, grévistes ou pas, d'autre part les grévistes avec cartes de grévistes à jour de leurs

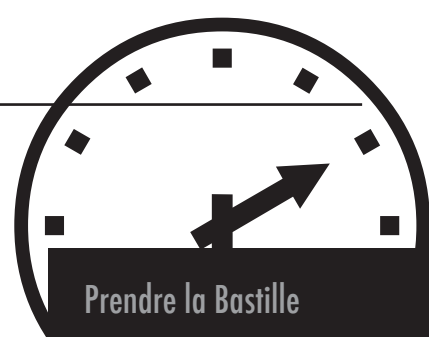
pointages, avaient la promesse spéciale d'une régularisation, certes non écrite. Le camp était levé rapidement après une occupation rude, et un rendez-vous était donné à tous les grévistes le surlendemain dimanche, à Montreuil.

Une marée humaine, le dimanche 20 juin à Montreuil

Ce sont 2 000 à 3 000 personnes qui se pressèrent aux portes, puis à l'intérieur des locaux de la Confédération CGT à Montreuil, debout et remplissant totalement l'espace sous la grande « verrière ». Le climat était à la victoire. Raymond Chauveau, Francine Blanche et de nombreux représentants des Onze expliquèrent ce qui avait déjà été dit le vendredi 18 mai à la Bastille. Etaient massés sur place des grévistes mais aussi des non-grévistes qui venaient aux nouvelles dans l'espoir de retombées pour eux.

Ce dont des grévistes ont encore pris note, des interventions à Montreuil : Raymond Chauveau fait la différence, de façon insistante, entre « les camarades qui étaient dans la grève et ceux qui n'étaient pas dans la grève »...

« Ceci est un compte-rendu aux grévistes, les autres peuvent écouter. Depuis huit mois, les grévistes se sont battus pour tous les travailleurs de ce pays, et tous les travailleurs doivent être reconnaissants à cet engagement qui a permis de faire bouger, et a été dur. Demain, nous ne levons pas les piquets dans les entreprises. Nous avons levé le piquet de Bastille parce qu'il y avait un texte. Mais tous les autres piquets restent en place. Pour pouvoir arrêter, il faut avoir un papier comme quoi... On ne relâche pas la pression. Ce n'est pas encore bon pour tous les grévistes. Il faut avoir le papier adéquat pour pouvoir continuer à travailler, sinon on n'arrête pas la grève. La partie n'est pas finie avec le gouvernement. Nous avons besoin de garanties pour les grévistes. L'objectif n°1 c'est le texte, mais notre boussole c'est les grévistes. Tant qu'il n'y a pas satisfaction pour eux, on ne lève pas



Prendre la Bastille

27 mai :

à la fin d'une manifestation contre la réforme des retraites, les travailleurs sans-papiers, très nombreux, investissent les marches de l'Opéra Bastille, pour y commencer une occupation à ciel ouvert de trois semaines.

2 juin :

première réunion de négociations.

3 juin :

opération au petit matin des gendarmes mobiles, qui délogent les grévistes avec des gaz lacrymogènes. Mais, si les forces de l'ordre ont évacué les marches de l'Opéra, les grévistes restent et réinvestissent en nombre dans la journée le vaste trottoir devant l'Opéra.

6 juin :

première « photo de groupe » à la Bastille, de personnalités soutenant les travailleurs sans papiers (dont Jacques Higelin, Josiane Balasko, et d'autres).

11 juin :

deuxième réunion de négociations.

18 juin :

suite des négociations du 11 juin, qui finalise un texte. Fin de l'occupation de la Bastille.

20 juin :

réunion des grévistes au siège de la CGT à Montreuil. Dans le grand hall, la foule est massive.

24 juin :

participation des sans-papiers à la manifestation contre la réforme des retraites. A l'issue de cette manifestation, Francine Blanche et Raymond Chauveau annoncent une lettre du ministère de l'immigration (lettre 340) permettant aux grévistes de travailler et de séjourner en attendant l'examen de leur dossier. En même temps, la levée des occupations des piquets est annoncée.

les piquets. Les dossiers qui seront portés par les organisations syndicales, en lien avec les Onze, iront à la DDT [Direction départementale du Travail], sur la base du lieu de travail. Terminé de courir à la préfecture du domicile. Tout dossier déposé en accord avec un patron donnera lieu à une autorisation de travail jusqu'à l'examen du dossier. Pas de régularisation systématique. Fini que ne soit reconnue que l'activité salariée chez un seul employeur, il sera pris en compte d'avoir travaillé pour plusieurs employeurs. Pour les intérimaires, missions de 12 mois sur 18, et qui vaudra carte salariée. Finie l'introduction de la notion de « métiers sous tension ». Plongeurs, bâtiment, resto... = en tension ! Pour les femmes de l'aide à la personne, les Cerfas seront possibles sur la base de 20 heures, et on aura six mois pour compléter jusqu'à 35 heures. La grève de huit mois compte pour huit mois de travail. Il y aura une commission de suivi avec le gouvernement et les organisations syndicales. On maintient la pression, on est au bord d'aboutir, on va gagner pour tous les grévistes. Il faut aussi que tous les travailleurs grévistes se rapprochent des organisations syndicales... il faut aller jusqu'au bout, se syndiquer aujourd'hui et demain. »

Grève formellement terminée, mais mobilisation pas au bout de ses peines !

De la fin juin à septembre 2010, pour les intérimaires du moins, la double tâche a consisté :

1) D'une part à agir pour que les quelque 200 grévistes qui n'avaient pas encore de Cerfa en arrachent un. Ce qui signifiait se remettre aux virées collectives auprès des patrons – un peu facilitées par les concessions gouvernementales qui avaient encouragé certains à céder. Mais tout restait question d'actions, de déplacements et de rapport de forces. Il fallait donc reprendre le collier, ce qui était dur... Certains avaient même peine à comprendre que pour être régularisé au titre du travail, comme le demandait cette grève, il fallait à terme un nouveau contrat, donc un Cerfa, donc un patron pour le remplir ! Les fiches de paye ne suffisaient donc plus ?

2) D'autre part il fallait s'atteler à la constitution des dossiers. Mais c'étaient encore des problèmes car le gouvernement se faisait tirer l'oreille pour fournir la liste des pièces nécessaires – à laquelle les grévistes tenaient pour échapper le plus possible, par la suite, à l'arbitraire des préfectures. Les dossiers devaient être impeccables, irréprochables... Plusieurs dizaines de délégués, eux-mêmes et de A à Z pour ce qui concerne ceux de l'intérim, ont pris ce travail en charge et ont acquis une solide expérience et compétence. Ils auraient pu être valablement embauchés par les services des préfectures ! Et comme la tâche était ardue, ils planifièrent eux-mêmes des séances de constitution de dossiers, auxquelles ils convoquaient systématiquement tous les grévistes. Pendant presque deux mois, dans divers lieux, ce fut une activité pointilleuse et fébrile.

La journée syndicale interprofessionnelle du jeudi 24 juin, contre le projet de réforme des retraites, dont les cortèges regroupèrent deux fois plus de monde dans toutes les villes du pays que la journée précédente du jeudi 27 mai, fut à nouveau l'occasion pour les grévistes d'organiser un gros cortège. Mais l'occasion aussi d'une nouvelle montée d'adrénaline. Car, dans son discours de fin de manifestation, Raymond Chauveau annonça très abruptement



et sans justification que tous les piquets devaient désormais être immédiatement levés. Stupéfaction et incompréhension de l'écrasante majorité des grévistes et délégués présents. Discussions très vives en groupes, place de la Nation, en particulier autour de Raymond Chauveau (qui agissait de fait sur injonction ministérielle et admit par la suite qu'effectivement il restait encore des actions à organiser à partir des piquets. Mais les grévistes militants avaient pris l'injonction comme un très sale coup).

Une réunion appelée par des délégués reconnus de l'intérim, a réuni près d'une cinquantaine d'entre eux, Maurice s'y adjoignant. Tous là de pied ferme pour mettre les choses au point : pas d'accord avec Raymond Chauveau, il ne fallait pas lever les piquets, ce serait casser le mouvement dans sa phase actuelle, il fallait au contraire rester soudés et organisés... « On ne quitte pas les piquets tant qu'on n'a pas les Cerfas. », « Les piquets, c'est à nous », « Tous les piquets, ils sont là, on ne les lève pas ».

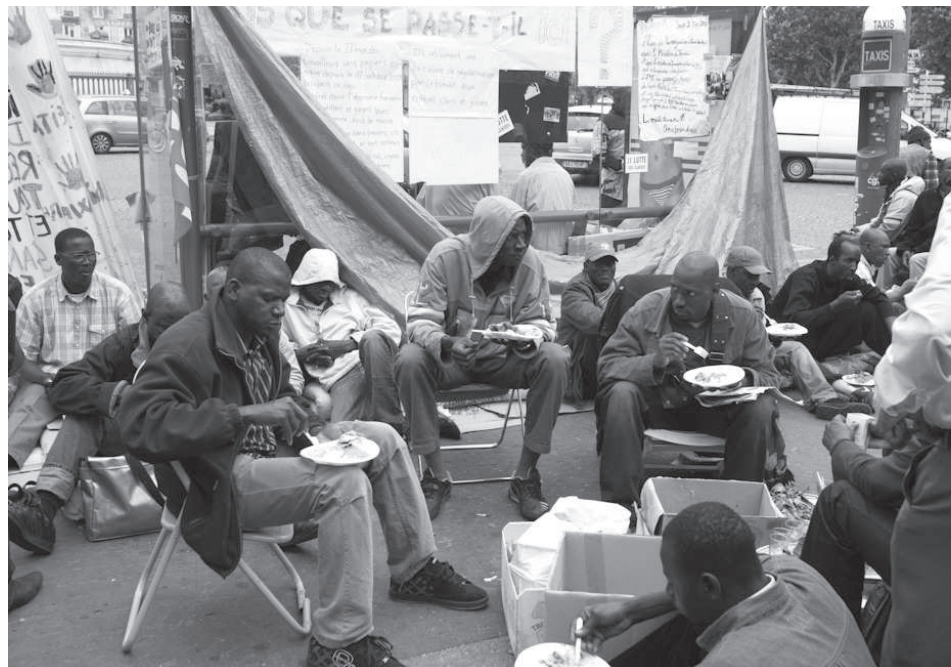
Maurice répéta ce qu'il avait déjà dit et redit la veille et l'avant-veille, et tous les jours depuis le départ de la place de la Bastille, à savoir qu'il n'était pas question de quitter les piquets. Il y avait encore une pression à faire sur Randstad pour obtenir de bons certificats de concordance de noms, sur Manpower et d'autres pour obtenir des Cerfas. Les piquets, c'était du monde que les délégués avaient sous la main, pour organiser toutes les tâches qui restaient à faire. Il fallait donc les maintenir, et tout particulièrement le « 103 ».

Encore 200 délégués se réunissaient à une assemblée à Montreuil le samedi 26 juin.

Encore plus de 400 à une AG des grévistes de l'intérim, le 30 juin. Preuve que des centaines de délégués acharnés, et derrière eux des milliers de grévistes, ne s'étaient pas laissé décourager.

Personne ne l'avait pourtant encore, cette régularisation ! Juste pour le moment

un nouveau bout de papier à la valeur incertaine. Une feuille de papier appelée « Lettre 340 ». Au recto, un texte du ministère qui autorisait les grévistes à séjourner et travailler en France jusqu'au 30 septembre, date limite de dépôt des



dossiers. Au verso, un courrier des Onze qui confirmait que monsieur X ou Y, portant la carte de gréviste n° tant, méritait bien ce laissez-passer ! Mais le gros des intérimaires qui cherchèrent à trouver un travail avec ça ne le purent pas : les patrons de l'intérim ne voulaient pas de ce papier qui ne portait ni la vraie signature ni un vrai tampon du ministère.





Le mardi 13 juillet, une rencontre-débat était organisée à l'initiative d'un jeune camarade cheminot, par des cheminots CGT et SUD de la gare d'Austerlitz : sept grévistes intérimaires et une vingtaine de cheminots autour d'une table.

En introduction les grévistes parlent :

- M. présente rapidement la grève, du début en octobre avec les premières occupations d'agences (notamment à Saint-Lazare dans l'intérim) au lancement de la recherche des Cerfas et à l'occupation de la place de la Bastille.

- N. rappelle qu'ils sont délégués du secteur de l'intérim, dans lequel il y a plus de 1300 grévistes, remercie la CGT pour son soutien et insiste sur le fait qu'après la grève, ils ne vont pas quitter le syndicat : « On parle tous les jours de la suite... Il faudra continuer à se défendre et à s'organiser après la grève ».

- S. insiste sur le fait qu'au début « quand on nous a dit d'aller chercher les Cerfas, les contrats de travail pour la régularisation, on ne voulait pas y aller tous seuls. On voulait que des syndicalistes de la CGT nous accompagnent. Et puis on nous a répondu que c'était nous les syndicalistes. On a appris à organiser la pression sur les patrons. C'est grâce à notre organisation qu'on a pu exercer cette pression. Dans l'intérim, les délégués se réunissent tous les matins pour organiser la grève ».

- D. : « Après neuf mois de grève, on n'est pas fatigués, on n'est pas dispersés, on reste dans la grève. Jusqu'à présent c'est la CGT qui a permis au mouvement de continuer, notamment grâce au soutien financier ». Il remercie longuement la CGT puis raconte qu'il a travaillé pour la SNCF, notamment gare de Lyon, puis a été licencié parce qu'il n'avait pas de papiers.

Puis le débat :

- Question : Vous dites que vous êtes délégués. J'aimerais en savoir plus. Comment êtes-vous élus, de quel mandat êtes-vous porteur, comment rendez-vous des comptes aux autres travailleurs ?

Réponse : « Les délégués ont été élus à main levée ; au début il y en avait 10 à Saint-Lazare et au fur et à mesure que le nombre de grévistes augmentait, on est allés jusqu'à 84 délégués (pour 1400 grévistes). Les délégués se réunissent tous les matins ».

Un autre : « Les délégués se sont répartis des tâches entre eux : collectes, pointage, aller aux réunions à Montreuil, etc. On peut exclure un délégué s'il ne fait pas ce que les autres ont décidé qu'il fasse. Le délégué est un gréviste comme les autres ; il n'est pas supérieur et ne peut pas faire ce qu'il veut. »

- Q. : Combien de Cerfas avez-vous ?

Réponse : 824 pour l'intérim et on continue d'aller en chercher tous les jours.

- Q. : Y a-t-il des grévistes qui ont abandonné la grève et pourquoi ?

Comment vous êtes-vous comportés avec eux ?

Réponse : « Ceux qui abandonnent, c'est pour aller travailler. Ils aident les patrons. Ils font exactement ce que les patrons veulent : diviser le mouvement. Donc pour ceux qui n'ont pas pointé régulièrement, on leur dit qu'ils ne sont pas prioritaires pour la recherche d'un Cerfa et la préparation des dossiers. On les aidera mais plus tard. »

Un autre : « Ceux qui travaillent, ils doivent comprendre qu'ils ont fait une connerie. On ne les accompagne pas pour aller chercher le Cerfa. »

- Q. : Comment voyez-vous les dernières



avancées de la grève (le texte) ?

Réponse : « On a gagné beaucoup de choses avec le texte du 18 juin par rapport à la circulaire du 24 novembre : les métiers en tension ne se mesurent plus à l'échelle du département mais de la France ; les intérimaires doivent avoir travaillé 12 mois sur une période de 24 mois et non pas de 18 mois et peuvent avoir travaillé dans plusieurs boîtes et non plus une seule ; les huit mois de grève comptent comme des mois de travail pour l'ensemble des grévistes. »

- Q. : Je ne vois pas beaucoup de femmes. Y en avait-il quand même en grève et si oui sont-elles aussi déléguées ?

Réponse : « Malheureusement, dans l'intérim, il n'y a pas de femmes parce que nous travaillons majoritairement dans le bâtiment, secteur qui n'emploie pas de femmes. »

Un autre : « Mais il y a des femmes dans les autres piquets comme le nettoyage ou l'aide à la personne et elles sont aussi déléguées. »

- Q. : Quels sont les rapports avec vos familles restées au pays ? Soutiennent-elles la grève ?

Réponse : « Les familles ressentent les effets de la grève car on ne peut plus leur envoyer d'argent. »

Un autre : « Oui mais elles soutiennent quand même le mouvement car elles savent que si on a des papiers on pourra voyager et venir leur rendre visite. »

Un autre encore : « On envoie environ un tiers de notre salaire à nos familles. Elles nous soutiennent. Par contre, en Afrique, les gouvernements ne nous soutiennent pas. Ni le Mali ni le Sénégal ne nous soutiennent... Ils n'ont pas envoyé de représentant du consulat pour nous dire qu'ils nous soutenaient. En Afrique, les médias ne parlent presque pas de la grève. Pendant l'occupation de Bastille, on a réussi à passer sur RFM (radio de Youssou N'Dour) et il y a eu des petits reportages sur d'autres chaînes (Afrique 24, Africâble entre autres). »

- Q. : Quelles est la proportion d'Africains dans la grève ?



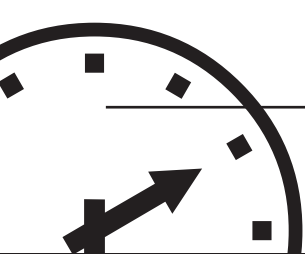
Réponse : « Environ 90 % des grévistes viennent d'Afrique noire et au sein de ceux-là, 90 % viennent du Mali. Mais il y aussi des Chinois et quelques Arabes (mais à peine 40). »

- Q. : Quel est l'état des piquets aujourd'hui ?

Réponse : « Il y a moins de piquets qu'au début aujourd'hui car on a levé les piquets quand on a obtenu les Cerfas. Mais on reste organisés et on reste dans la grève. Le pointage sert justement à maintenir les liens entre les grévistes. »

Un autre : « Le problème aujourd'hui, c'est que certains grévistes n'ont pas de Cerfa. Ils ne peuvent pas être régularisés. Comment on va faire avec eux ? Donc pour l'instant, on continue la lutte tant qu'on n'a pas les papiers. On reste mobilisés. »





Constituer,
déposer les dossiers

3 août 2010 :

premier dépôt de plus de 500 dossiers à la Préfecture de Police de Paris. Rassemblement place Saint-Michel.

Août 2010 :

Manpower fait les Cerfas demandés depuis plusieurs mois, plus d'une cinquantaine. Fin de l'occupation de l'agence de Montreuil.

6 septembre :

rassemblement des grévistes près du ministère de l'immigration.

18 septembre :

concert à Bercy, « rock sans papiers ». 10 000 personnes présentes, de nombreux artistes sont venus apporter leur soutien aux sans-papiers, en particulier aux grévistes. Le concert a lieu dans un contexte politique où le gouvernement multiplie les évacuations de camps de Roms depuis la fin de l'été.

7 octobre :

début de l'occupation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Eté/automne 2010 : la préparation des dossiers, un faux épilogue

Le texte du 18 juin arrêté par le ministère, la place de la Bastille évacuée, la priorité pour les grévistes était de mettre en œuvre au plus vite la régularisation annoncée.

Cela signifiait en premier lieu préparer les dossiers de ceux qui avaient déjà un Cerfa. Jusque-là, la grève s'y était refusée, dans l'attente de l'obtention de critères généraux et clairs pour les constituer – l'objectif affirmé de la lutte commune. Le piquet de l'intérim avait enregistré au total près de 1 700 grévistes tout au long de la grève, dont 991 encore recensés en mai, à la Bastille, parmi lesquels 630 avaient obtenu leur Cerfa. Décision fut prise de commencer par les dossiers de ceux-là, tout en poursuivant la recherche de Cerfas pour les 361 qui n'en avaient pas, ou pas encore (mais dont une bonne part étaient en France depuis huit ans et plus !).

Bien des difficultés se cachaient dans les détails.

Pour commencer à préparer des dossiers, il fallait savoir... quoi mettre dedans. Or il manquait une liste de pièces à joindre. Une liste qui devait être la plus courte et, bien entendu, identique quelle que soit la préfecture de dépôt : c'est ce que souhaitaient les grévistes et les Onze. Mais pour établir et transmettre cette liste de pièces, une formalité pourrait-on croire, il a fallu plusieurs semaines au ministère.

À la mi-juillet seulement, la constitution de dossiers put donc démarrer. Avec un peu d'aide extérieure au départ, les grévistes s'organisèrent eux-mêmes pour constituer ces dossiers, qu'il fallait faire en trois exemplaires (un pour les services de l'Immigration de la préfecture, un pour la Direction départementale du travail, et le troisième conservé en archives pour le mouvement).

Une énorme tâche !

Tâche pour chacun des grévistes, en premier lieu : car chacun devait rassembler des documents en nombre le concernant : photocopie du passeport, acte de naissance, Cerfa, extrait du registre du commerce de l'employeur (K-Bis) à lui demander ou à aller rechercher au Tribunal de commerce, quittances de loyer, photos d'identité, mais aussi sélection de feuilles de paye et d'attestations prouvant la présence en France, comme des avis d'imposition ou d'autres documents. En trois exemplaires, cela faisait déjà des dizaines, voire des centaines de feuilles à manipuler pour chaque gréviste ! Bonjour les photocopies ! Effort des délégués ensuite ou grévistes rodés à la manipulation de paperasse, qui devaient aider les autres à constituer ces dossiers administratifs, vérifier qu'ils étaient complets et que les trois exemplaires étaient identiques, et pour



La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration occupée : un des meetings tenus sur ses marches – Raymond Chauveau au centre (Photothèque Rouge).

tout cela organiser des permanences spéciales, dans des lieux qu'il a fallu multiplier pour recevoir les travailleurs, regrouper les dossiers par départements de dépôt, etc.

Effort aussi des délégués pour s'assurer que les dossiers seraient constitués d'une façon similaire. Ni trop de pièces ni trop peu ! Car mettre trop de documents dans certains dossiers, c'était courir le risque de faire des dossiers différents d'un travailleur à l'autre, et de laisser aux préfectures la possibilité de privilégier les plus fournis au détriment des autres, voire d'invoquer la richesse des uns pour rejeter les autres... En mettre trop peu, de l'autre côté, c'était courir le risque d'un refus des préfectures.

Selon les négociateurs syndicaux, le gouvernement avait reconnu que les mois de grève devaient être comptabilisés comme des mois de travail. Compte tenu des huit mois de grève, il devait donc suffire de fournir les quatre dernières fiches de paye pour pouvoir justifier de douze mois de travail. Les grévistes eurent

Des grévistes racontent...

« La grève, oui, si tout le monde est courageux, ça va bouger »

Mais s'il y en a qui la font, il y en a qui ne la font pas. Si c'est une minorité qui la fait, ça ne peut pas trop bouger les choses. Cette grève, pourquoi elle n'a pas trop bougé, c'est à cause de ça. Parce qu'ici en France quand même, si c'est tous les sans papiers qui font la grève, ça va bouger beaucoup de choses pour la régularisation des sans papiers qui sont ici. Le problème, c'est qu'on est 6800 (dans la grève) mais ceux qui restent au travail, ils sont plus que nous, 1000 fois. Quand tu fais la grève, c'est mieux de dire qu'on négocie pour les gens qui font la grève, avant de dire qu'on négocie pour tous les sans papiers. Si tous les sans papiers ils viennent, on peut négocier pour tous les sans papiers, car on est capables, on est nombreux, voilà. Mais quand on n'est pas nombreux, c'est mieux de négocier pour eux, parce que c'est plus facile. La grève elle est devenue dure parce qu'à chaque fois, la CGT a dit qu'il fallait chercher les critères pour la régularisation de tous les sans papiers en France. Mais ce n'est pas tous les sans papiers de France qui se sont mis en grève, il y en a beaucoup qui sont restés au travail. Donc s'ils veulent qu'on fasse ça, moi je suis prêt, pour négocier pour tous les sans papiers de France, mais il faut que tous les sans papiers de France viennent faire les grèves. Pour bouger les choses, parce que si on est nombreux, on va gagner, mais quand on n'est pas nombreux, qu'on est 6000 et qu'on négocie pour 200 000, ce n'est pas possible.

La grande salle des Fresques de la Cité de l'immigration : plus confortable que la place de la Bastille !



15 octobre :

télégramme du ministère de l'Immigration à l'attention des préfetures, qui invite les préfets à « délivrer très rapidement les premiers récépissés ».

6 novembre :

la préfecture de Paris délivre une centaine de récépissés dans une opération spéciale.

13 novembre 2010 :

remaniement gouvernemental, le ministère de l'Immigration disparaît, ses services rétablis au sein du ministère de l'Intérieur.

9 décembre 2010 :

fin de l'occupation pendant la nuit, suite à un protocole d'accord. Les grévistes occupent deux salles dans une aile annexe de la Cité.

28 janvier 2011 :

évacuation policière et fin de l'occupation du Palais de la Porte Dorée.



donc à cœur de ne mettre dans leurs dossiers que ces quatre feuilles de paye, même quand ils en avaient bien d'autres, sur de nombreuses années.

Et tout ça pour quoi ?

Le résultat des premières semaines acharnées de travail fut le dépôt à la Préfecture de Paris, le 3 août 2010, de 519 dossiers. En pleine période de vacances, la place Saint-Michel était noire de grévistes et de soutiens venus accompagner ce premier dépôt et montrer leur vigilance et leur détermination. On s'attendait à une réponse rapide, du moins on l'espérait. Les grévistes dont le dossier venait d'être déposé s'attendaient à recevoir vite le récépissé promis...

Que nenni ! Rien !

Certes, dès le mois d'août, quelques grévistes commencèrent à obtenir ces récépissés qui autorisaient trois mois de séjour et la possibilité de travailler en attendant le traitement définitif du dossier. Mais ils étaient bien rares ! Quelques dizaines de récépissés tout au plus, et aucun venant de la préfecture de Paris, où étaient déposés les dossiers en plus grand nombre. Lenteurs des préfetures au mois d'août ? Possible. Mais, en septembre, la situation

n'avait pas changé d'un iota. Plus de 1 600 dossiers avaient été constitués et déposés... mais toujours très peu de récépissés. Le mouvement se trouvait face à une mauvaise volonté manifeste de l'administration, plus exactement des responsables des préfetures et du ministère. L'attente se transforma en impatience, l'impatience en colère et la colère en un nouvel épisode épique de la lutte : l'occupation de la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration.

Avec l'occupation de la Cité de l'histoire de l'immigration, les grévistes ajoutent leur chapitre à l'histoire

Cette occupation, dont l'annonce se répandit par SMS, commença le 7 octobre. Un genre de revanche de l'histoire, l'installation de plus d'un millier de travailleurs sans papiers dans ce lieu symbolique construit pour l'exposition coloniale de 1931, à la gloire des conquêtes, rapines et massacres de l'impérialisme français. L'édifice avait abrité d'abord un musée des Colonies, transformé en musée de la France d'Outre-mer, puis en musée des Arts africains et océaniques, quand la France dut abandonner son empire colonial – après des décennies d'oppression, d'exploitation, de guerres et de massacres contre des peuples qui voulaient s'affranchir du joug. Guerres en Indochine, guerres en Afrique et, tout particulièrement, en Algérie ou à Madagascar. Les traces en étaient d'ailleurs encore sur les murs, en particulier les noms et visages des gouverneurs de l'empire colonial, avec une inscription à leur gloire, sculptés dans la pierre des façades.

Depuis 2007, le Palais de la Porte Dorée n'abritait plus que l'aquarium tropical et cette « Cité nationale de l'histoire de l'immigration » (ou CNHI), les salles d'expositions et la bibliothèque sur le sujet, dont Sarkozy avait boudé l'inauguration car elle tombait en pleine période de campagne électorale des présidentielles 2007 où lui et ses lieutenants faisaient assaut de propos anti-immigrés.

Les grévistes sans papiers s'y considèrent en tout cas chez eux ! Plusieurs centaines s'y installèrent, jour et nuit. Près d'un millier y passait chaque jour, du moins dans les premières semaines. La grande salle fut le principal foyer des grévistes. Les marches de l'entrée monumentale servaient d'agora pour des meetings d'information sur l'évolution de la situation. À nouveau, comme place de la Bastille, les grévistes des différents piquets se retrouvaient dans un même lieu pour une même action. Le quotidien de l'occupation fut parfois cocasse. Certains visitèrent avec intérêt l'aquarium et surtout les expositions du premier étage sur les vagues d'immigrants qui enrichirent la population française. Pour l'essentiel des travailleuses et des travailleurs. L'un des grévistes fut stupéfait et ravi de se retrouver en personne, quand il avait 9 ans, sur une vieille photo de son village au Mali ! Un des membres de l'administration avait fait grand plaisir aux occupants, dans les premiers jours, en leur distribuant gratuitement des numéros anciens de la revue « Hommes et migrations ». Les « baby-foots » de la grande salle eurent aussi leur succès. Et, cette fois-ci, à la différence de la Bastille, c'était une occupation presque luxueuse, dans un lieu couvert. Une nouvelle fois, la détermination farouche des grévistes s'exprimait. Le moral revenait – entretenu par l'affichage de listes de grévistes convoqués en préfectures pour retirer des récépissés. Les listes étaient affichées par départements et au fur et à mesure qu'elles arrivaient. Pas souvent malheureusement et concernant peu de monde. Mais les grévistes tenaient tête au gouvernement et campaient là, dans cet édifice historique, comme pour narguer ceux qui l'avaient conçu à la gloire des immigrés... mais piétinaient pourtant leurs droits élémentaires.

Cette détermination a en partie payé. D'autres rencontres eurent lieu entre organisations syndicales et ministères. Celui de l'Immigration est intervenu, notamment par un télégramme adressé aux préfectures le 15 octobre, pour accélérer la délivrance des récépissés. Les grévistes ont pu constater un certain déblocage de la situation. Le climat politique était alors marqué par le mouvement contre la réforme des retraites,

qui n'a pas fait reculer le gouvernement malgré les millions de travailleurs en mouvement. Les grévistes suivaient évidemment cette actualité, en demandaient des nouvelles plus concrètes, participaient pour certains d'entre eux aux manifestations, mais étaient d'abord préoccupés par leur sort.

Le samedi 6 novembre, la préfecture de Paris organisa une journée spéciale pour remettre une centaine de récépissés à des grévistes. Une ouverture exceptionnelle. Preuve que lorsque la préfecture avait la volonté de faire quelque chose, elle en trouvait les moyens.

Des grévistes racontent...
« La préfecture, elle essaie de mettre une division »

Le ministère a donné le pouvoir aux préfets qui font leur choix. Si tu vas à la préfecture aujourd'hui, tu demandes « *mon dossier, il est dans quelle situation aujourd'hui ? Je voudrais savoir ?* » Ils vont dire « *il faut aller voir les syndicats* ». Non ! Là ils essaient de nous mettre contre les syndicats. Là, nous-mêmes avons réfléchi que ce que dit la préfecture ce n'est pas vrai. La préfecture essaie de mettre une division. Quand on est divisés, on n'a plus la force, quand y'a pas la force, on ne peut rien faire. C'est pour cela que chaque semaine ou toutes les deux semaines, nous les délégués à la Cité de l'immigration, on va essayer de faire des réunions, avec les camarades grévistes. Dans ce mouvement, tu ne peux pas convaincre tout le monde. Il y en a certains qui vont comprendre et d'autres qui ne vont pas comprendre. C'est normal. Bon, ensuite, où on en est aujourd'hui ? On a fait un rassemblement devant la préfecture du 78 un matin. Ils n'avaient même pas touché les dossiers des travailleurs sans papiers. Il y avait 100 et quelques dossiers là-bas, même pas un seul régularisé. Ils ont dit « *allez voir la CGT* », la CGT doit vous amener un courrier. Nous on a compris que c'était faux, qu'ils essaient de jouer avec nous. Donc on a fait un rassemblement, avec des CGT du 78. Beaucoup de soutiens sont venus, les soutiens étaient même plus nombreux que les grévistes ce jour-là. C'était le matin, le directeur de la préfecture du 78 a fait une petite réunion avec les syndicats, il y avait trois délégués des grévistes qui étaient dans cette petite réunion-là. Ils ont essayé de se comprendre, car à la préfecture, ils ne savaient même pas comment on fait les dossiers des travailleurs sans papiers. Ils croyaient qu'on traite ces dossiers comme ceux de « *vie privée, vie familiale* ». On a expliqué que non, notre dossier ne se traite pas comme ça. Ça se traite sur les bases du travail.



Cité de l'Immigration : cuisine en plein air. Pendant toute l'occupation, deux services par jour, midi et soir, pour des centaines de personnes. (Photothèque Rouge).

À la Cité, les grévistes continuèrent aussi à constituer les dossiers de ceux qui n'en avaient pas, ce qui a fait monter le nombre des dossiers déposés à près de 4 000. C'était aussi et surtout le point de rencontre de tous les grévistes, pour suivre et commenter l'évolution de la situation.

Rien n'était définitivement acquis pourtant. L'administration méritait bien sa réputation de bêtise et d'arbitraire. Certains récépissés délivrés portaient la mention « *n'autorise pas à travailler* ». Surprenant, pour un dossier dit de régularisation par le travail, contenant le Cerfa d'un patron s'engageant à payer une taxe pour permettre au salarié de travailler chez lui ! Il fallut donc multiplier les déplacements pour aller demander des comptes aux préfectures et faire modifier les documents. Les responsables des préfectures – certaines agissant comme des États dans l'État – entravaient la mise en œuvre de l'accord gagné à la Bastille.

Expulsés de la Cité de l'Immigration, mais toujours là !

L'occupation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a un peu

débloqué la situation. Mais un peu seulement. Des centaines de récépissés ont été délivrés dans les premières semaines de l'occupation... Ce qui est beaucoup par rapport aux quelques dizaines recensées auparavant, mais loin du compte par rapport aux 4 000 dossiers déposés ! Par ailleurs, sont arrivés à la Cité des travailleurs sans papiers qui n'avaient pas ou quasiment pas été grévistes mais tentaient néanmoins leur chance de remplir un dossier et qu'on les y aide. Des syndicalistes ou militants d'associations, des grévistes rodés à la tâche, s'y consacrèrent à l'occasion – d'où quelques animosités quand des non-grévistes ayant déposé un dossier bien après les grévistes, recevaient des convocations avant... et des rumeurs peu fondées selon lesquelles les non-grévistes seraient sciemment privilégiés. Force est de reconnaître que des délégués grévistes ayant des dossiers tout à fait corrects et ayant consacré des mois à constituer celui de centaines d'autres, n'avaient personnellement toujours rien... en mai 2011 ! Mais ce n'étaient pas les plus militants qui exprimaient le plus de rancœurs.

En décembre 2010, changement

d'atmosphère à la Cité : la direction du site abandonna son attitude conciliante, voire coopérante, du début. Prétextant que l'occupation entravait le bon fonctionnement du musée, elle se mit à exiger des occupants des reculs toujours plus nets.

Ce fut d'abord la demande d'en finir avec l'occupation de la grande salle en journée, et la relégation des grévistes dans des salles et pièces annexes moins visibles. Puis ce fut la demande de quitter les locaux la nuit, sous menace d'expulsion, car des difficultés financières empêchaient d'assurer le gardiennage de nuit. Discussions très vives avec des grévistes et délégués franchement à cran. Raymond Chauveau et Francine Blanche argumentaient en faveur de l'acceptation des conditions de la Cité. Et effectivement, à partir du 9 décembre, l'occupation cessa chaque soir à l'heure de fermeture pour ne reprendre que le matin à 9 heures. Elle était transformée en un droit d'usage de deux salles de travail aux heures d'ouverture, uniquement les jours d'ouverture. Seules des banderoles et une table tenue par des grévistes dans le hall informaient sur le mouvement, rappelaient aux visiteurs la présence dans le bâtiment de grévistes sans papiers.

Il est certain que l'occupation de la Cité, au fil des semaines, avait perdu son caractère spectaculaire et militant. Une partie des grévistes actifs avaient dû reprendre le travail car ils étaient en voie de régularisation et ne pouvaient plus assurer l'encadrement militant. Dans cette phase de lassitude et d'attente, les seules initiatives consistaient à aller frapper en groupes aux portes de quelques préfectures. Mais ce n'était plus la grève et force est de reconnaître que l'équipe des organisateurs syndicaux, en particulier de la CGT qui restaient les plus présents, si ce n'est les seuls, avaient des difficultés à assumer la charge militante et financière de cette occupation qui n'en finissait pas. D'où l'envie d'abandonner... tandis qu'un noyau dur et non négligeable de délégués toujours actifs et toujours sur la

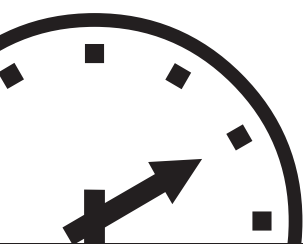
brèche – dont beaucoup de l'intérim –, ne pouvait se passer d'un point de chute et d'organisation. Lâcher la Cité, c'était lâcher ce lieu où on faisait le point, où on rassemblait les informations, organisait les démarches collectives à faire en direction des préfectures ou des Unions locales ou départementales syndicales qui avaient assumé la centralisation des dossiers, leurs dépôts en préfecture... et avec lesquelles il fallait garder le contact.

C'est pourquoi l'abandon de l'occupation nocturne ne se fit pas aisément, comme en témoigne le climat à cette assemblée nombreuse du lundi 6 décembre 2010, convoquée par Raymond Chauveau qui ne put ce soir-là obtenir l'assentiment des présents à l'arrangement que proposait l'administration (pas d'expulsion, mais plus personne dans la Cité la nuit). L'atmosphère était extrêmement tendue... Plusieurs centaines de travailleurs étaient là. Certains reprochaient certes à la CGT tout et n'importe quoi, entre autres de bloquer des dossiers parce que certaines

Des grévistes racontent...

On est partis à porte Dorée, c'était le 7 octobre, pour occuper »

Depuis l'occupation, le gouvernement a vu que la grève ce n'était pas fini. Les gens sont encore là. On croit qu'ils sont rentrés chez eux mais ce n'est pas fini, ils sont encore là. Bon, les syndicats ont fait un texte [la « lettre 340 »] pour donner aux préfectures, pour régulariser des travailleurs » On n'est pas seulement des sans papiers, on est des travailleurs sans papiers. Il y avait 6800 grévistes travailleurs sans papiers en lutte. Là, la façon qu'ils sont en train de faire pour régulariser, cela ne me convainc pas. Parce que c'est chaque fois 20, 30, 40... Une seule fois, Paris a fait 100 personnes, sinon c'est des convocations [pour obtenir un *récépissé*] par petits paquets de 10, 20, 30... C'est une moquerie. Ils essayent de nous diviser mais nous on reste toujours solides avec la CGT, les soutiens. Des élèves qui sont au lycée sont venus nous soutenir aussi. Bon, avec toute cette force-là, ça commence à avancer petit à petit mais il y a 6800 grévistes et tu donnes comme ça 20 aujourd'hui, 15 dans deux ou trois semaines, ça va finir quand ? On va aller jusqu'à 2012, ça ne finira pas ? Bientôt ils vont commencer la campagne présidentielle. Quand ils commencent la campagne, ça veut dire que la grève ne gagne rien.



29 janvier 2011 :

rassemblement de protestation contre l'évacuation, place de la République.

7 février 2011 :

rassemblement à la préfecture de Paris.

23 mars :

rassemblement près du ministère chargé de l'Immigration.

préfectures auraient éconduits des grévistes en leur disant « *Voyez avec la CGT* », pour se dédouaner de leur propre incurie. Mais des grévistes et leurs délégués avaient le sentiment de ne pas être informés par Raymond Chauveau, de ne pas être suffisamment associés aux discussions avec le directeur de la Cité ou autres représentants du ministère ou de l'administration : « *Nous avons un proverbe : ça ne sert à rien d'apporter à quelqu'un du poisson, l'important est de lui apprendre à pêcher* ».

Des centaines de grévistes tenaient à ce qui leur restait, l'occupation de la Cité, parce qu'elle était le lieu où ils pouvaient rester ensemble et unis. Or, ce lundi 6 décembre au soir, Raymond Chauveau et Francine Blanche étaient venus pour les convaincre de reculer encore un peu vers la sortie, en présentant favorablement la proposition de l'administration : quitter la nuit mais occuper une grande salle qui serait l'« *ambassade de la régularisation des travailleurs sans papiers* », permanence et lieu d'infos et constitution de dossiers... L'appellation était ronflante mais d'autant moins convaincante... que la Cité avait fonctionné, expositions et aquarium accessibles au public, pendant un bon bout de temps malgré l'occupation.

Raymond Chauveau évoqua les deux mois, jour pour jour, d'occupation et les avancées. « *Il n'y avait que 60 récépissés, désormais il y en a 600. Il y avait 1 800 dossiers déposés, il y en a désormais 3 800. Certes le gouvernement et les préfectures traînent, n'ont pas rempli leurs promesses, mais cela a néanmoins avancé... Du côté de la direction et du personnel de la Cité, nous avons des alliés... La Cité n'a pas donné aux flics l'ordre de réquisition pour nous évacuer, à aucun moment, alors qu'elle a été sollicitée dès le début en ce sens... Donc il faut entendre leurs arguments et leurs demandes...* » Et d'insister sur la sincérité de ces « alliés » auxquels on pouvait faire confiance : « *On ne trouverait pas les flics quand on reviendrait le matin à 9 heures, après avoir quitté le soir à 19 heures.* » Cette assemblée se termina dans le brouhaha, mais quelques jours plus

tard, après signature d'un protocole avec les responsables de la Cité, les lieux furent donc abandonnés chaque soir.

Et pourtant, le matin du 28 janvier, certes plus d'un mois plus tard, les grévistes eurent la mauvaise surprise de trouver l'entrée de la Cité de l'immigration barrée par des CRS en nombre. Malgré cette présence policière massive, ils restèrent là pendant plusieurs heures, en signe de protestation. Le lendemain, ils manifestèrent leur colère place de la République. Certains grévistes continuèrent à se retrouver devant la Cité, en particulier tous les samedis, pour faire le point. Mais le chapitre de la Cité de l'immigration était clos.

Depuis la fin 2010, les travailleurs qui ont participé au mouvement se sont retrouvés dans des situations différentes. Certains, peu nombreux, avec enfin la carte de séjour d'un an. D'autres avec un récépissé de trois mois en poche, en attente de la carte de séjour. D'autres avec seulement l'attestation qu'ils avaient participé à la grève et déposé un dossier... pour certains en août 2010 ! Des autorisations de séjour ont continué à arriver mais au goutte à goutte. Pire, des grévistes ont reçu depuis le début 2011 des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) des préfectures accompagnant un refus de régularisation. Aucune de ces OQTF ne s'est encore traduite en expulsion, et les Onze ont demandé au gouvernement d'annuler chacune de ces OQTF et de réexaminer le dossier du gréviste. Par ailleurs, même des grévistes qui ont eu des récépissés ou des cartes connaissent des difficultés. Certains ont eu un titre de séjour avec des mentions surprenantes, comme « *autorisation de travail à demander* », dont certains patrons ont tiré prétexte à licenciement. Une préfecture (dont nous ne citerons pas le numéro !) a pris la peu légale initiative d'indiquer sur des récépissés, à la main mais de façon indélébile, la mention « *circuit syndical* »... probablement peu propice à plaire aux employeurs ou entreprises utilisatrices auxquels le travailleur doit présenter son titre de séjour.

Un bon nombre des ex-grévistes ont néanmoins pu reprendre le travail, avec la carte, le récépissé ou parfois avec cette lettre 340 et l'attestation de dépôt. En général, les entreprises d'intérim ont fourni des missions à ceux qui avaient carte ou récépissé, même lorsqu'elles avaient rechigné antérieurement à leur faire des Cerfas. Elles avaient besoin de ces travailleurs. Et surtout, ayant mesuré leur force quand ils se mettaient en mouvement, elles n'osaient pas trop revenir sur leurs engagements.

Depuis la fin de l'occupation de la Cité de l'immigration, les anciens grévistes, quelle que soit leur situation, ont continué à se retrouver et à manifester pour exiger du gouvernement le respect de ses engagements : rassemblements devant les différentes préfectures ou devant les ministères, participation à la manifestation du 1^{er} mai 2011 en tête du cortège parisien de la CGT. Des milliers de liens demeurent, qui se sont noués durant cette année et demie de grève. Et ce n'est pas fini. Loin de là. Les intérimaires du 103 continuent à se réunir chaque semaine pour faire le point de la situation... et ne laisser aucun d'entre eux privé de l'aide des autres.

Un bilan provisoire, pour cette lutte inédite

D'après le journal *Les Echos*, citant le 31 mars 2011 des chiffres du ministère de l'Immigration, il y aurait :

- 3 916 dossiers déposés
- 314 cartes de séjour d'un an
- 1 673 récépissés de dépôt de dossiers
- 450 refus de régularisations
- Plus de 1 400 dossiers non encore traités

Si les chiffres ont quelque peu évolué depuis deux mois, ils correspondent à la situation que rencontrent les intérimaires sur le terrain. Un peu plus de la moitié des grévistes qui ont déposé leur dossier ont eu un récépissé et devraient recevoir bientôt une carte de séjour d'un an. Quelques-uns, assez rares encore, l'ont déjà. Une minorité (de l'ordre de 10 %) non négligeable a reçu un refus, souvent assorti d'une OQTF (mais sans suite,

procédures d'expulsion ou de reconduite à la frontière). Et restent les nombreux grévistes (un tiers du total) qui attendent toujours une réponse des préfectures.

« *Dix ans de présence en France, dix mois de grève et toujours pas de régularisation ?* », s'exclamait un camarade intérimaire. C'est que ces grévistes-là se sont attaqués à un gros morceau. Un très gros morceau.

Certes ce serait la moindre des choses que les dizaines voire les centaines de milliers de travailleurs qui « vivent ici et bossent ici » depuis de nombreuses années, « restent ici » et en situation régularisée. Mais ils se heurtent à des gouvernants, sous la houlette de Sarkozy ces dernières années, qui aimeraient mener impunément leur offensive contre les classes populaires sans en payer le discrédit et en particulier la note électorale, et cherchent pour ce faire à détourner la colère ouvrière sur un bouc émissaire, en l'occurrence les immigrés, et a fortiori les sans-papiers ! Et de multiplier les déclarations contre eux, voire les propos franchement racistes. Claude Guéant, le nouveau ministre de l'Intérieur, vient de distiller quelques nouvelles gouttes de venin en affirmant que la France « *n'a pas besoin de maçons, de serveurs de restaurant* » étrangers.

Tiens donc ! Des journalistes qui se sont précipités dans les cuisines des restaurants et sur les chantiers de construction en sont évidemment revenus avec la preuve du contraire ! « *Pas facile de se passer de la main-d'œuvre immigrée pour de nombreux économistes et chefs d'entreprise* », écrit *Le Parisien* du mardi 24 mai. Doux euphémisme quand on sait que, dans ces secteurs où le travail est dur, les horaires longs et improvisés, et la paye proche du Smic, les immigrés représentent une main-d'œuvre largement majoritaire. Au premier rang d'entre eux, ceux qui n'ont pas de papiers. Mais l'enjeu est de taille pour Guéant. Il vise un double but : d'un côté faire de la démagogie anti-immigrée primaire en espérant arriver à la cheville de Marine Le Pen, de l'autre s'en prendre à tous les travailleurs, avec ou sans emploi, auxquels la petite phrase promet qu'ils devront bien un jour accepter n'importe quel boulot au lieu

de vivoter avec le RSA ou autres allocations. Dans ce contexte où le gouvernement mise gros avec ses postures anti immigrés, il s'avère difficile pour la grève engagée en octobre 2009 de remporter une franche victoire. Le gouvernement régularise des travailleurs sans papiers, y compris des grévistes, mais le plus discrètement possible.

Le combat des 6 000 grévistes a néanmoins bousculé les politiques patronale et gouvernementale. Il a également touché au cœur de la condition ouvrière et de ses divisions en secteurs, catégories, nationalités... Des barrières en papier pour peu que la classe ouvrière, plus organisée et consciente, se donne les moyens de les renverser. Au plus fort de ce mouvement, des sondages mais aussi des discussions dans les entreprises ont montré que les travailleurs sans papiers avaient l'estime d'une bonne partie de la population. Non seulement parce qu'ils travaillaient dur, mais parce qu'ils osaient mener cette grève.

Une seule et même classe ouvrière

Peut-être aurait-il fallu être plus que 6 000 ? Peut-être aurait-il fallu que les 6 000 sans-papiers de la région parisienne aillent chercher et entraîner dans leur combat les autres milliers de la

France entière ? Bien plus nombreux, les grévistes sans papiers auraient pu ébranler les travailleurs « ordinaires » qui ont des papiers ? Une lutte plus massive encore aurait sérieusement bousculé le gouvernement. On rêve probablement... Mais il est nécessaire de réfléchir aux moyens et conditions de la victoire. De ne pas oublier que la question des travailleurs sans papiers, ou dans des situations très précaires, devient mondiale : rappelons-nous les millions de travailleurs originaires essentiellement d'Amérique latine et pour beaucoup du Mexique, qui avaient envahi spectaculairement les rues de grandes villes américaines au printemps 2006. À l'époque, ce fut un raz de marée : 100 000 personnes à Chicago le 10 mars 2006, un demi-million à Los Angeles le 25 mars,

plusieurs millions dans au moins cent villes au cours du week-end du 10 avril 2006, et un boycott national le 1^{er} mai, spectaculaire mais resté sans lendemain parce que la volonté politique d'aller plus loin manquait probablement à ses initiateurs. Mais les États-Unis avaient vu ce que pouvait être « *Un jour sans immigrés* »... Et ne faudrait-il pas montrer à Guéant ce que serait une France sans immigrés ? Ne serait-ce même qu'une France sans travailleuses et travailleurs sans papiers ?

Depuis ses débuts, il y a deux cents ans avec la révolution industrielle, le capitalisme a engendré des migrations humaines à une échelle plus vaste que jamais. Les pays qui s'industrialisaient et avaient besoin de main-d'œuvre salariée pour leurs usines et leurs chantiers ont happé des parts de plus en plus importantes de la population mondiale.

C'est d'abord la partie la plus pauvre de la paysannerie, mais pas la moins vaillante, qui s'est détachée du travail de la terre pour migrer en ville. De futurs maçons ont quitté la Creuse pour travailler sur l'immense chantier qu'était Paris à la fin du XIX^e siècle. Des Bretonnes ont fourni de premiers contingents d'« aides à la personne ». Puis, à plus large échelle, des travailleurs ont commencé à se déplacer d'un pays à un autre pour faire tourner les usines qui y poussaient, à partir du début du XX^e siècle.

Pendant longtemps, ces migrations se sont faites essentiellement à l'échelle de l'Europe : de nombreux ouvriers polonais, italiens ou belges sont venus travailler dans les mines en France. Des Irlandais qui fuyaient la famine et la misère de leur pays sont partis travailler dans des grandes villes d'Angleterre comme Londres... et aux États-Unis. Mais ce sont ensuite des travailleurs venus de Chine, du Vietnam et d'Afrique qui ont fait tourner les usines et les chantiers de France. Et ne parlons pas des immenses masses de paysans pauvres d'Italie, de Grèce, d'Allemagne et d'Europe centrale, jusqu'à la Russie, qui ont afflué

vers les États-Unis. Le pays où le Capital était le plus dynamique, le plus gourmand en main-d'œuvre et le plus assoiffé de profits.

Aujourd'hui, l'échelle est encore plus vaste. Les migrations ouvrières n'ont plus pour but les seules métropoles impérialistes. Elles sont massives au sein des grands continents et entre ces continents eux-mêmes, les villes champignons des grandes zones pétrolières par exemple, en particulier du Proche Orient, étant dévoreuses de main-d'œuvre venue d'Asie ou d'Afrique. Les États-Unis continuent pour leur part à exploiter sur leur propre sol une partie de la population mexicaine, l'Europe une partie de la population africaine – malgré les barrières et les barbelés dont ces États s'entourent.

Ces mouvements de populations ont posé très vite un problème politique au mouvement ouvrier : fallait-il les combattre, avec l'argument que les travailleurs venus de pays plus pauvres concurrenceraient les travailleurs nationaux en acceptant des conditions de travail et salaires plus bas ? Ou bien fallait-il au contraire s'organiser ensemble contre le dumping social que ne manquerait pas de faire le capitalisme ?

C'est ainsi que le mouvement ouvrier s'est internationalisé, et a fait ses premières armes d'organisation à l'échelle internationale, à l'appel célèbre du communiste Karl Marx : « *Travailleurs de tous les pays, unissez-vous* ». De nombreux immigrés, dont certains étaient déjà des militants politiques dans leur pays, ont pu apporter leurs idées et leurs expériences à la classe ouvrière des pays où ils se sont installés. À l'inverse, d'autres ont puisé dans les traditions d'organisation ouvrière, syndicale et politique, des pays où ils arrivaient. Car des partis socialistes et communistes s'étaient créés, regroupés dans des internationales, qui avaient pour ambition d'organiser les travailleurs, quelles que soient leurs nationalités, pour que les patrons ne puissent plus créer la concurrence entre travailleurs, mais

aussi pour que le monde du travail passe à l'offensive contre le monde patronal, lui enlève le pouvoir par une révolution ouvrière mondiale.

La révolution n'est pas encore faite. Les questions de l'organisation internationale des travailleurs se posent toujours, plus aigües avec l'accroissement des effectifs ouvriers sur la planète et leur plus grande mobilité. Le quart des Français a un grand parent étranger. La classe ouvrière est toujours plus cosmopolite, venue d'un plus grand nombre de pays, et d'horizons plus lointains... tandis que le patronat et les démagogues, qui gouvernent au service de leurs intérêts sonnants et trébuchants, s'appliquent toujours à dresser les travailleurs les uns contre les autres et, pour ce faire, à flatter les préjugés nationalistes, xénophobes et racistes.

Seule l'unité dans la lutte du mouvement ouvrier peut déjouer ce piège. C'est en cela que la grève des travailleurs sans papiers a été importante. Ces camarades ont pris toute leur place dans la lutte de classe en défendant leurs droits de salariés par la grève, malgré leur situation fragile. Rien n'est encore fini. Si ce courageux combat a un sens, c'est de montrer aux patrons et à leur État qu'il n'y a pas plusieurs catégories de travailleurs qu'ils pourraient exploiter avec plus ou moins de vergogne, mais une seule et même classe ouvrière en face d'eux .

Le 26 mai 2011



Grève chez Perfect Intérim en 2008

Dans le cadre des grèves de 2008, des intérimaires se sont réunis plusieurs semaines pour préparer leur grève dans cette agence d'intérim du boulevard Magenta à Paris. Ils étaient impatients mais il fallait qu'ils se connaissent bien entre eux et évaluent le problème spécifique de l'intérim. Ils étaient parmi les premiers intérimaires à s'engager collectivement dans le mouvement et à demander la régularisation avec un dossier déposé avec le patron même de l'agence. Donc pas avec un CDD ou un CDI, mais un engagement sur des missions d'intérim à venir.

Le 16 juin ils se déclarèrent en grève, élurent un comité de grève et firent le siège de l'agence face à un patron qui, tout d'abord, prétendit ne pas les connaître, insulta la CGT (tous avaient des badges et quelques drapeaux) et, finalement, épuisé, se lamenta : « *Pourquoi moi ? Il y a des centaines d'agences autour !* ». Rapidement il annonça s'être renseigné et tenir de la Préfecture de Paris l'impossibilité de faire des dossiers en tant qu'intérim. Ils nous passa même le ministère de l'Immigration au téléphone qui, bien que déstabilisé par la nouveauté, confirma et promit de réfléchir. La Préfecture accepta, sans engagement ferme, d'étudier 42 dossiers que le patron de Perfect signa avec un protocole, la mort dans l'âme, face aux grévistes qui étaient présents en permanence dans son agence.

Les dossiers déposés (avec ceux d'une autre entreprise d'intérim en grève avec l'aide de camarades de l'USI-CGT) fin juin 2008, furent renvoyés à la CGT le 14 juillet, par motards, en guise de refus. Il aurait fallu que les

intérimaires, qui le sont parfois durant dix ou vingt ans, aillent chercher un CDD ou un CDI dans une entreprise utilisatrice.

Cela transforma la grève en occupation déterminée, alors que d'autres intérimaires se préparaient à rejoindre le mouvement, des entreprises Adecco, Manpower, Vedior-bis... En septembre 2008, le mouvement s'était donc étendu à plusieurs agences, avec le soutien de l'ensemble du mouvement, et la CGT intervenait sans relâche aussi bien à la Préfecture de Paris qu'au ministère, l'USI-CGT de son côté spécialement auprès du Prisme et des directions de Manpower et d'Adecco, les grandes enseignes du secteur. Mais toujours le même refus de part et d'autre.

Le patron de Perfect déposa plainte contre les grévistes et le tribunal décida de nommer un médiateur en novembre. Cela fut l'occasion d'affiner l'aspect juridique du droit des intérimaires à bénéficier de la régularisation au même titre que les autres travailleurs. Le patron acceptait alors, si le gouvernement l'y obligeait, de faire des dossiers pour une vingtaine. Un pas était franchi. Le tribunal décida l'évacuation, qui n'eut pas d'effet, et le rapport du médiateur parvint au ministère.

La grève se poursuivait avec la même détermination et s'étendait dans l'intérim. C'est à l'occasion d'une rencontre au ministère, début décembre 2008 (toujours sur fond de grèves qui duraient), que les conditions de régularisation de travailleurs sans papiers et, spécifiquement, celles des intérimaires furent davantage fouillées. Le « *Télégramme* », un texte

d'instruction ministérielle auprès des préfectures, indiquait que le patron d'intérim pouvait signer des Cerfas avec engagement de 12 mois de missions et/ou formations pour les 18 mois à venir, avec des conditions d'ancienneté dans l'entreprise.

A Perfect ce fut un sentiment de victoire et de vives discussions entre les grévistes pour savoir s'il fallait ou non signer immédiatement un protocole qui écartait certains grévistes. Les négociations se poursuivirent jusqu'à la signature, un mois plus tard, pour 21 dossiers de grévistes, d'autres ayant obtenu entre temps un contrat d'un patron du bâtiment. Ceux qui restaient, parce qu'ils n'avaient pas l'ancienneté requise, se mirent en chasse auprès d'autres entreprises d'intérim, en s'appuyant sur les textes, et certains avec succès. D'autres... rejoignirent le mouvement en 2009 !

L'épineuse question de la régularisation dans l'intérim

Dans la grève de 2009, un des gros secteurs a donc été l'intérim. Mais, déjà en 2008, des intérimaires s'étaient lancés dans la grève, à Perfect Intérim d'abord, mais aussi à Man BTP, Adecco, Manpower, Vedior (*voir encart ci-contre sur la grève de Perfect Intérim*).

L'intérim représenterait 2 % de l'emploi total en France. Il y aurait 500 000 intérimaires. Peu somme toute mais particulièrement présents dans le bâtiment et les travaux publics.

Une grève dans l'intérim ? C'est chose rare. Ces grèves de travailleurs sans papiers sont à ce jour les plus fortes qui aient eu lieu dans le secteur en France, où les syndicats ne sont pas inexistants, en particulier l'USI-CGT, mais militent dans des conditions difficiles d'éparpillement géographique.

A cette difficulté intrinsèque d'intervention syndicale dans l'intérim, s'ajoute une certaine méfiance à son égard dans les milieux syndicaux.

Dans les entreprises, le recours à l'intérim est évidemment utilisé par les patrons pour échapper à la législation commune, entre autres sur les conditions d'embauche et de licenciement. D'où une réticence à admettre le bien-fondé d'un syndicalisme intérimaire – même si la CGT, par exemple, il y a déjà fort longtemps chez Manpower, est intervenue en faveur d'un protocole qui régleme la « branche ». Mais rien n'est simple : accepter d'organiser des intérimaires en tant que tels, ne serait-ce pas accepter le principe de l'intérim, donc une précarité que les syndicats combattent ? Ne serait-ce pas venir à la rescousse des patrons qui veulent faire passer l'intérim comme une forme de travail « normale » ? Et appuyer la revendication de travailleurs sans papiers d'être régularisés en tant qu'intérimaires, n'est-ce pas légitimer des pratiques de précarisation à vaste échelle ?

On peut dénoncer les pratiques patronales et, néanmoins, être aux côtés de travailleurs intérimaires ou précaires quand ils défendent leurs intérêts, à côté d'intérimaires sans papiers quand ils défendent d'être régularisés par les patrons qui sont les leurs au regard de la loi. Des intérimaires qui s'organisent, tiennent tête à leur patron sont fort heureusement capables de gagner aussi des droits.

Les travailleurs sans papiers qui ont obtenu des agences d'intérim des promesses d'embauche, en l'occurrence de missions sur la période à venir (les 12 mois sur 18), ont arraché des engagements inédits. Ouvert une brèche qui montre que, même lorsqu'on est sans-papiers et intérimaires, précaire parmi les précaires, il est possible par la lutte de gagner contre le patronat et le gouvernement.

Le droit de grève de l'intérimaire ?

Les patrons de l'intérim ont contesté que les sans-papiers qu'ils embauchaient puissent être en grève. Certes, expliquaient-ils, si un intérimaire est en mission, il peut arrêter le travail et être en grève. Mais, s'il n'est pas en mission, ou si sa mission est finie pendant la grève, on ne peut pas le considérer comme gréviste. Car comment distinguer un intérimaire gréviste d'un intérimaire à qui l'entreprise ne trouve pas de missions ou qui refuse certaines missions pour des raisons personnelles ? Et quand les semaines voire les mois de grève s'accumulent, la relation entre l'intérimaire et l'entreprise d'intérim n'est-elle pas tellement ténue qu'on peut se demander si cet intérimaire est en grève ?

Les patrons de l'intérim ont tenté de faire valoir ces arguments devant les tribunaux pour justifier que les occupations qu'ils subissaient ne sauraient être considérées comme des modalités de grève, mais comme des simples occupations par des personnes étrangères à l'entreprise. Arguments patronaux de bien mauvaise foi ! Car les intérimaires en grève l'étaient vraiment. Ils ont dû vivre des mois avec l'aide de proches, parce que la régularisation était une question vitale pour eux. Ils refusaient les missions que leurs patrons leur proposaient, en se déclarant ouvertement grévistes. Ils refusaient également

de faire la tournée des agences pour chercher d'autres missions ailleurs. Ils refusaient d'apporter leur force de travail à leur(s) patron(s), tant qu'ils n'avaient pas réponse à leur revendication. Qu'est-ce cela, si ce n'est faire grève ?

Des intérimaires... de longue durée ?

Lorsque la question de la régularisation de sans-papiers intérimaires s'est posée en 2008, elle était inédite. Une préfecture accepterait-elle de les régulariser par le travail ? Cela n'avait rien d'évident. Une « régularisation par le travail » se fait sur la base d'un contrat de travail (représenté par un formulaire Cerfa) qui doit être un CDI ou au moins un CDD de 12 mois – et le patron assurer au travailleur un salaire au moins le temps de validité de la carte. Mais une entreprise d'intérim peut-elle s'engager à faire travailler à temps plein un travailleur pendant les 12 mois à venir ? Par nature non, répondit le ministère à l'été 2008. C'est pourquoi, alors, les grévistes de Perfect Intérim (qui avaient fait grève et occupé l'agence du boulevard Magenta de juin 2008 à février-mars 2009) ont vu revenir la quarantaine de dossiers de régularisation qu'ils avaient déposés quelques semaines plus tôt en préfecture, pourtant avec engagements de l'employeur, sur le simple motif qu'ils étaient intérimaires ! Mais ils n'ont pas lâché le morceau, ont persévéré dans leur combat et ont continué d'expliquer que leur patron, celui qui leur fournissait les fiches de paye, était bien Perfect Intérim.

Leur obstination, ainsi que celle d'autres intérimaires eux aussi entrés dans la lutte, a payé. Dans une note du ministère adressée aux préfectures en décembre 2008, il était admis qu'à titre exceptionnel, la régularisation d'un intérimaire était possible. Mais

à condition que le patron s'engage à faire travailler le salarié sans papiers l'équivalent de 12 mois plein dans les 18 mois à venir. Engagement évidemment pas simple à obtenir d'un patron, puisque qu'il ne le prend pas pour un intérimaire « ordinaire » !

Ce n'est qu'un début, le combat continue !

Quand la nouvelle vague de grève des sans-papiers a démarré en octobre 2009, la possibilité d'une régularisation des intérimaires avait donc été reconnue. On pouvait la considérer comme acquise, du moins figurant dans une note certes confidentielle mais officielle : des dizaines d'intérimaires avaient obtenu leur carte d'un an à ce titre, quelques mois plus tôt. Mais il s'agissait d'améliorer les critères et d'obtenir surtout qu'ils soient appliqués par toutes les préfectures.

Car le texte de décembre 2008 exigeait, outre une promesse sur le futur (les 12 mois sur 18), des indices sur le passé qui donnent crédit à cette promesse. Il fallait justifier de 910 heures de travail dans une seule et même entreprise d'intérim dans les 18 mois précédant le dépôt du dossier. La condition était très restrictive, quand on compte qu'une année de travail à temps plein correspond à environ 1 500 heures. Seuls pouvaient y satisfaire des travailleurs ayant fait beaucoup de missions, pour une seule entreprise, alors que les intérimaires travaillent

souvent pour plusieurs patrons en même temps et peuvent rarement justifier un tel volume horaire de travail dans un seul.

La circulaire du 24 novembre 2009, plus précisément l'appendice « *des bonnes pratiques* », reprenait le principe de la régularisation pour les intérimaires, mais en intégrant des critères distincts de ceux de décembre 2008. Elle prévoyait :

« Au titre du passé de l'emploi, est souvent pris en compte une présence personnelle du demandeur, sur une période de 18 mois précédant le dépôt de la demande d'admission exceptionnelle au séjour, dans l'intérim ou dans une autre activité salariée, attestée par des bulletins de salaire correspondant au moins à 12 Smic mensuels, et dont au moins 910 heures de travail dans l'intérim.

Le nombre d'heures effectuées dans l'entreprise travail temporaire (ETT) associée à la demande est souvent compris entre 310 et 910 heures, le complément ayant pu être effectué dans une ou plusieurs autres ETT [souligné par nous].

Au titre de l'emploi à venir, est souvent pris en compte, avec un niveau de ressources équivalent au Smic mensuel :

- Soit un CDI ou un CDD d'au moins 12 mois établi dans l'entreprise utilisatrice ;
- Soit, avec un premier contrat de mission de 3 mois minimum, un engagement de l'ETT, figurant dans un accord (de nature diverse : accord individuel, d'entreprise, de branche ou de fin de conflit) faisant mention du caractère nominatif du ou des bénéficiaire(s), à fournir un volume de travail garantissant :

une rémunération au moins équivalente à 8 SMIC mensuels sur les 8 mois à venir ;

- ou un cumul de 8 mois de travail sur les 12 mois à venir. »

L'exigence d'une mission de trois mois minimum était très difficile à obtenir. Quel patron d'intérim s'engagerait à fournir une mission de trois mois, fort longue, pour une régularisation à venir, à une date encore inconnue ? Les grévistes de l'intérim sont donc partis à la recherche des Cerfas sur la base des 12 mois sur 18 et non de ces nouvelles dispositions qu'ils ont rejetées. En revanche, la circulaire admettait le principe qu'un intérimaire pouvait cumuler des heures dans différentes entreprises de travail temporaire pour justifier de son ancienneté dans le travail, ce qui leur était favorable.

L'« addendum » du 18 juin 2010, qui a conclu l'épisode de l'occupation de la Bastille, reprenait donc des critères nettement plus souples. Il prévoyait en effet :

« Pour l'emploi à venir, il est possible de prendre en compte l'engagement d'une entreprise de travail temporaire (ETT) à fournir un volume de travail garantissant un cumul de 12 mois de travail sur les 18 mois à venir, y compris les contrats de mission-formation. En ce cas, vous délivrerez une CST 'salarié'. »

Pour le passé, l'addendum prévoyait la justification de 12 mois de travail sur les 24 derniers mois, qui pouvait être prise sur plusieurs employeurs. La brèche ouverte en 2008 avait été notablement élargie.

Elle n'empêche pas aujourd'hui les préfectures d'invoquer bien des prétextes pour ne pas régulariser des intérimaires. La préfecture de Paris, en particulier, qui semble estimer que les promesses des entreprises de travail temporaire ne sont valables que pour certaines d'entre elles, les grandes enseignes ! Il en est de ces textes comme de tous les autres : obtenir leur application est aussi un combat !

LE RÊVE DE LA PRÉFECTURE



« Droits » des immigrés : leur morale et la nôtre

Dans cette société capitaliste où tout est marchandise, les hommes aussi le sont, du moins leur force de travail. Pas étonnant donc que les conditions de séjour de ceux qu'on appelle des « étrangers » parce qu'ils sont nés ailleurs et/ou n'ont pas la nationalité française soient d'abord dépendantes de la qualité de la main-d'œuvre qu'ils représentent. Ont-ils envie de vivre en France parce qu'ils y ont des amis, parce que le climat leur convient, parce qu'ils ont envie de connaître le pays, ou tout autre raison d'attachement personnel ? Ces motifs sont nuls et non avenus ! Tout ce qui compte, c'est de savoir s'ils sont exploitables et avec quelle rentabilité. Et c'est d'abord le patronat qui y répond. S'il a besoin de maçons ou plongeurs immigrés, n'en déplaie à Claude Guéant, il en aura – et quelle que soit leur situation au regard de la législation sur les conditions de séjour. Ce sont les patrons qui font la loi, du moins la vraie, la loi économique, ou du profit maximum. Et, pour les patrons comme pour les gouvernants à leur service, c'est bien la seule raison qui justifie qu'il y ait des « immigrés » en France, et probablement des centaines de milliers en situation irrégulière. Parce qu'ils sont exploitables et généralement exploités par le patronat.

Et les États, au service dudit patronat, n'ont jamais raisonné autrement. Les gouvernements ont fait des lois qui ont toujours couru derrière les pratiques des patrons ou ont devancé leurs vœux. D'où une législation toujours élastique, pour s'adapter aux besoins élastiques de main-d'œuvre du patronat. Et une répression sélective face aux contrevenants : les

travailleurs « illégaux » seront plus facilement inquiétés voire expulsés que leurs patrons ne seront pénalisés.

L'ensemble législatif et réglementaire mis en place en 1945, à une époque où le Parti communiste et le Parti socialiste étaient au gouvernement sous la houlette de De Gaulle, reflétait très exactement cette conception d'immigration de « main-d'œuvre » et subordonnait le droit d'entrée et de séjour à la production d'un contrat de travail. Dans les faits, jusqu'à la fin des années 1960 où les besoins étaient grands, le patronat lui-même organisait son recrutement de main-d'œuvre étrangère, les autorités administratives régularisant presque systématiquement.

Au milieu des années 1970, avec le chômage et des besoins moindres du patronat, l'État durcit sa politique d'immigration. Dès 1974, le gouvernement de Giscard d'Estaing éditait une circulaire sur la « suspension de l'immigration » (c'est explicitement l'immigration économique qui était visée) et subordonna pour la première fois la délivrance des autorisations de travail à la situation de l'emploi.

Depuis la fin des années 1980, une politique qu'on peut appeler « anti-immigration » s'affiche. Gouvernements de gauche comme de droite présentent l'immigration comme « un problème ». Des mesures de plus en plus répressives ont été prises (parmi lesquelles le renforcement des contrôles pour la délivrance des visas, de nouvelles exigences à l'entrée concernant les visites privées et touristiques, la fin du droit au travail pour les demandeurs

d'asile, l'apparition des zones d'attente dans les aéroports, ports et gares, etc. : la liste en est longue et ne cesse de s'allonger). Entre 1990 et 2010, le nombre de reconduites à la frontière est passé de moins de 10 000 par an à près de 30 000. Ce qui n'empêche que, dans les faits, l'immigration n'a jamais cessé... parce que les besoins patronaux non plus. Et peu importe la crise et le chômage : s'ils jouent dans un sens, c'est précisément dans celui du recours à une main-d'œuvre la moins chère possible, donc la plus précaire possible, donc pourquoi pas immigrée et sans papiers !

En 2004, ces lois sont même devenues un « *Code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile* » (Ceseda), à l'égal du Code du Travail ou du Code civil (et presque aussi épais !).

La réforme de 2006, inspirée par Sarkozy, réaffirme nettement le principe d'une immigration légale de travail, sous couvert de statuts variables, au gré de l'intérêt que les étrangers sont censés représenter pour l'économie. Et le gouvernement d'opposer à l'immigration dite « subie » (d'étrangers qui viendraient chercher en France un assistantat providentiel !) l'immigration « choisie » (d'étrangers dont le travail serait utile au prestige économique de la France). La loi condamnait ainsi à la clandestinité et à la précarité perpétuelles des catégories d'étrangers qui jusqu'alors pouvaient espérer obtenir un titre de séjour. Finie, entre autres, la possibilité de se voir délivrer une carte après dix ans de séjour habituel en France !

Mais « l'immigration choisie » prônée par la loi de Sarkozy, c'est surtout une manière d'exclure. Exclure ceux qui n'ont pas de « métier », le regroupement familial devenant pratiquement impossible, mais aussi et surtout ceux qui n'ont pas le « bon » métier, dit « en tension ».

L'État dresse désormais une liste, par région, des métiers souffrant prétendument de difficultés de recrutement, désormais ouverts à certaines catégories d'étrangers. La validité de la carte de séjour « salarié », mise au premier plan par la loi de 2006, est alignée sur la durée du contrat. Qui plus est, à la carte mention « salarié », s'ajoute désormais la carte mention « travailleur temporaire », pour les contrats inférieurs à 12 mois : encore plus précaire.

La procédure de « régularisation par le travail » est apparue un an plus tard, avec la loi du 20 novembre 2007 dite Hortefeux, du nom de son promoteur, alors ministre de l'Immigration. Au cours des débats sur le projet de loi, le député UMP Frédéric Lefebvre proposa un amendement qui

permettrait la régularisation, au cas par cas, de sans-papiers qui travaillent. L'amendement visait explicitement à aider les patrons qui les embauchaient à revenir dans une situation légale. Le 7 janvier 2008 paraissait la circulaire d'application du fameux « article 40 », de l'amendement adopté. Cette première circulaire, très restrictive, n'ouvrait donc la régularisation qu'à une liste très restreinte de métiers, dits « en tension », dont beaucoup de métiers qualifiés, éloignés de la réalité du travail des sans-papiers.

Les initiateurs des vagues de grèves de sans-papiers de 2008, puis 2009-2010, ont choisi d'interpréter à leur façon cette nouvelle législation en la tournant à l'avantage des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs sans papiers : s'ils sont là, s'ils travaillent et souvent depuis

des années, c'est que le patronat en a besoin, c'est que leur métier est « en tension », c'est donc qu'ils doivent donc être régularisés.

Ni plus ni moins. Une tentative de prendre le gouvernement à son propre piège. Et ceux qui ont participé à ce mouvement n'en ont pas pour autant épousé l'idéologie bourgeoise de la régularisation par le seul travail, en particulier abandonné la revendication de régularisation de tous les sans-papiers. Pas plus qu'une lutte pour un meilleur salaire ne vaudrait pour ceux qui la mènent acceptation de l'exploitation salariée.

Zoom sur « L'admission exceptionnelle au séjour par le travail » :

En dehors des différentes situations nécessitant de remplir des critères clairs permettant la régularisation, il a toujours été laissé aux préfets la possibilité d'accorder à un immigré un titre de séjour, pour « *des motifs exceptionnels* » ou « *des considérations humanitaires* ».

Surtout que la réforme du Cesda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) de 2006 avait mis fin à la délivrance de plein droit d'un titre de séjour sur le critère de dix ans de résidence en France. Les procédures dites « *d'admission exceptionnelle au séjour* » sont devenues pour beaucoup de sans-papiers le seul moyen de régularisation. En particulier, celle dite par le travail, reposant sur l'existence d'une activité salariée.

Reste que, dans ce cas de figure comme dans tous ceux relevant de l'admission exceptionnelle au séjour, il s'agit bien d'un examen au cas par cas livré au pouvoir discrétionnaire du préfet. On est bien loin de l'obtention automatique d'une carte de séjour sur la base d'un travail. D'ailleurs,

l'article de loi prévoit que le titre « *peut être délivré* » (L. 313-14 du Cesda) aux étrangers pouvant présenter une promesse d'embauche ou un contrat de travail dans un secteur qui connaît des difficultés de recrutement.

Pour obtenir cette régularisation, un « *engagement ferme de l'employeur à occuper l'étranger concerné* » est indispensable : c'est-à-dire, pour le patron, faire un contrat de travail simplifié pour son salarié (formulaire Cerfa) et s'engager à payer une taxe à l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration). La procédure permet que, dès le dépôt du dossier en préfecture, le travailleur sans papiers reçoive une autorisation provisoire de travail (un récépissé), l'employeur recevant de son côté une attestation de dépôt du dossier. Si le dossier est accepté par l'administration, une carte « salarié » d'un an est fournie au travailleur. Qui doit payer à l'administration une taxe de 70 € pour la carte « salarié », plus une taxe de 220 € pour cause de régularisation.

Des livres

On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite, de Pierre BARRON, Anne BORY, Sébastien CHAUVIN, Nicolas JOUNIN, Lucie TOURETTE (Editions La Découverte – avril 2011 - 19 euros).

Chantier interdit au public, enquête parmi les travailleurs du bâtiment, de Nicolas JOUNIN (La Découverte/Poche – 2008, réédité en 2009 - 10 euros).

Des hommes libres, une histoire de la grève des travailleurs sans papiers, photographies de Bernard RONDEAU, texte de Marion ESQUERRE (Le Cherche Midi – octobre 2009 – 25 euros).

Atlas mondial des migrations, Réguler, réprimer... gouverner, de Catherine WIHTOL DE WENDEN (Editions Autrement – 2009 – 15 euros).

Des articles

La lutte des immigrés sans papiers, un combat de la classe ouvrière (Lutte de classe – publié par Lutte Ouvrière - n° 22, septembre-octobre 1996. Tribune de la Fraction l'Étincelle).

Site Internet de Lutte Ouvrière : www.lutte-ouvriere.org.

Des coups de hache de Saint-Bernard à l'expulsion de la Bourse du Travail de Lille : comment la gauche a floué les sans-papiers (Lutte de classe – publié par Lutte Ouvrière – n°52, été 2000. Tribune de la Fraction l'Étincelle).

États-Unis, la « réforme globale de l'immigration » : une attaque contre les immigrés et le reste de la classe ouvrière (Lutte de Classe – publié par Lutte Ouvrière – n° 99, octobre 2006).

Immigration « zéro », « choisie » ou « partagée », les préjugés réactionnaires en campagne (Lutte de classe – publié par Lutte Ouvrière – n° 103, mars 2007. Tribune de la Fraction l'Étincelle).

Sans-papiers : déjà plus de deux mois de grèves (Convergences Révolutionnaires, organe de la Fraction l'Étincelle de Lutte Ouvrière, n° 58, juillet-août 2008).

Site Internet de Convergences

Révolutionnaires : www.convergencesrevolutionnaires.org

Où en est le mouvement de grève des travailleurs sans papiers ? (Convergences Révolutionnaires, organe de la Fraction l'Étincelle de Lutte Ouvrière, n° 59, septembre-octobre 2008).

La grève des travailleurs sans papiers (Dossier de Convergences révolutionnaires, n° 66, novembre-décembre 2009).

Travailleurs sans papiers : la grève continue (Convergences révolutionnaires, n° 67, janvier-février 2010)

Le courage et l'obstination des grévistes sans papiers (Convergences révolutionnaires, n° 69, mai-juin 2010).

Travailleurs sans papiers en lutte : « Cent papiers... mais toujours pas le bon » ? (Convergences révolutionnaires, n° 71, octobre 2010).

Capitalisme et immigration (Brochure-exposé du Cercle Léon-Trotsky du 3 octobre 1997, édité par Lutte Ouvrière).

La classe ouvrière d'Europe et l'immigration (Brochure-exposé du Cercle Léon-Trotsky du 15 avril 2005, édité par Lutte Ouvrière).

Ci-dessous, des textes du collectif de sociologues ASPLAN, dont Lucie Tourette et Nicolas Jounin qui, lors du conflit de 2009-2010, ont participé à des assemblées de grévistes et délégués du piquet des intérimaires.

- **Retour du travailleur immigré** (avril 2008).

- **La grève des sans-papiers en France : le salariat bridé révélé par ses mobilisations** (2008).

- **L'intérim en grève : la mobilisation des travailleurs sans papiers intérimaires** (2009).

- **La grève des sans-papiers au miroir de la précarité** (dans la revue Plein Droit n° 84, du GISTI, en mars 2010).





Bulletin d'abonnement à Convergences Révolutionnaires

6 numéros : 9 euros

Abonnement de Soutien : 15 euros

Nom :

Prénom :

Adresse :

Chèques à l'ordre de « Les amis de Convergences »

Adresser à :
Les Amis de Convergences
BP 128
75921 PARIS cedex 19



2009-2011

La grève des travailleuses et travailleurs sans papiers

Du côté des intérimaires



Supplément au n°76 (juin 2011) de Convergences Révolutionnaires - 2€

Directrice de publication : Irène GASARIAN

Adresse : Les amis de Convergences - BP 128 - 75921 PARIS CEDEX 19 - Site Internet : www.convergencesrevolutionnaires.org